

Université Charles de Prague

Faculté des Lettres

Institut d'Histoire mondiale

MUNICIPALITÉS KURDES EN TURQUIE (1999-2013)

Une étude de cas de la municipalité de Sur

Mémoire de maîtrise en Histoire

Mustafa Serkan Yaralı

Prague 2013

**ÉCOLES DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES
(EHESS)**

**SPECIALITE TERRITOIRES, ESPACES, SOCIÉTÉS
Option Master européen TEMA**

et

UNIVERSITÉ DE CHARLES À PRAGUE

FACULTÉ DES LETTRES

Diplôme de Master

Serkan YARALI

MUNICIPALITÉS KURDES EN TURQUIE (1999-2013)

Une étude de cas de la municipalité de Sur

Sous la direction de Hamit Bozarслан et de Luda Klusakova

Jury :

Hamit Bozarслан, Directeur d'études à l'EHESS

Marie-Vic Ozouf-Marignier, Directrice d'études à l'EHESS

Année 2013

Déclaration sur l'honneur contre le plagiat

Je soussigné Serkan Yarali

- déclare que ce mémoire est un document original fruit d'un travail personnel;
- suis au fait que la loi sanctionne sévèrement la pratique qui consiste à prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne;
- déclare que personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien;
- atteste que les citations d'auteurs apparaissent entre guillemets dans le corps du mémoire;
- atteste que les sources ayant servi à élaborer mon travail de réflexion et de rédaction sont référencées de manière exhaustive et claire dans la bibliographie figurant à la fin du mémoire;
- déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires pour la reproduction d'images, d'extraits, figures ou tableaux empruntés à d'autres œuvres.

A Paris, le 15 Mai 2013

Signature.....

Résumé

Ce mémoire porte sur l'institutionnalisation du mouvement kurde au sein de municipalités dans l'espace kurde à partir de la fin des années 90. Le cadre d'analyse est une municipalité kurde – la municipalité de Sur, située dans la ville de Diyarbakır, où le mouvement kurde est bien organisé. Notre argument soutient qu'en entrant dans le système politique légal, les militants kurdes ont accédé aux ressources leur permettant d'élargir leur répertoire d'action et de faire émerger un contre-pouvoir à travers les institutions. Devenir un pouvoir institutionnel conduit les militants kurdes non seulement à imposer leur normes et pratiques mais aussi à s'entremêler avec d'autres pouvoirs normatifs. Commençons par l'étude sur la population kurde et l'identité kurde, par la suite nous analysons les relations État-société dans l'espace kurde. Puis, dans le cadre de notre étude de cas, nous abordons le changement du mouvement kurde à partir de la municipalité de Sur et de nouvelles institutions kurdes apparaissant dans l'espace kurde. Enfin, nous étudions les processus de la normalisation / banalisation du contre-pouvoir. En évoquant le fait que les municipalités ne sont pas le seul constituant du mouvement kurde, nous concluons notre mémoire en argumentant que malgré certaines limites à l'intégration du mouvement kurde dans le système politique, le mouvement kurde continue de s'intégrer au sein des municipalités. Pourtant, ceci engendre d'une part une tension entre les différents groupes au sein du mouvement kurde et d'autre part, augmente le répertoire d'action du mouvement kurde dans son ensemble..

MOTS CLÉ: MOUVEMENT KURDE, INSTITUTIONNALISATION, NORMALISATION, POUVOIR, DIYARBAKIR, POLITIQUE DE PROXIMITÉ

**SCHOOL OF ADVANCED STUDIES IN SOCIAL SCIENCES
(EHESS)**

**DEPARTMENT TERRITORIES, SPACES, SOCIETIES
Option European Master TEMA**

Master's Thesis

Serkan YARALI

KURDISH MUNICIPALITIES IN TURKEY (1999-2013)

Case Study of Sur Municipality

Master's Thesis directed by Hamit Bozarslan and by Luda Klusakova

Jury :

Hamit Bozarslan, Director of studies at l'EHESS, Master's Thesis Tutor
Marie-Vic Ozouf-Marignier, Director of studies à l'EHESS

YEAR 2013

Abstract

This Master's thesis focuses on the institutionalization of the Kurdish movement through municipalities in the Kurdish region from the late 90s. The framework is a Kurdish municipality, Sur, in the city of Diyarbakır, where the Kurdish movement is well organized. My argument is by taking part in the legal political system, Kurdish activists accessed resources that allowed them to expand their repertoire of contention and to create a counter-power through institutions. Becoming a institutional power gives Kurdish activists the opportunity to impose their standards and practices. However, having become a norm-making powers, Kurdish municipalities' pathes cross those of other normalizing powers. Beginning with the study of the Kurdish population and identity in Turkey, this master's thesis analyzes the state-society relations in the Kurdish region of Turkey. Afterwards, in the framework of our case study, the thesis then identifies the change of Kurdish movement through the Sur municipality and the new Kurdish institutions emerging in the Kurdish region. Finally, it studies the process of standardization / normalization of the counter-power. In conclusion, bearing in mind that the municipalities are not the only entity constituent of the Kurdish movement, the thesis argues that despite some limits to the integration of the Kurdish movement into the political system, the Kurdish movement is integrated within municipalities. Yet, it gives rise to the contention among the different groups within the movement on the one hand and on the other hand expands their repertoire of contention as a whole.

KEY WORDS: KURDISH MOVEMENT, MUNICIPALITY, INSTITUTIONALIZATION, NORMALIZATION, POWER, DIYARBAKIR, POLITICS OF PROXIMITY

Abstrakt

Tato diplomová práce se zaměřuje na studium institucionalizace kurdského hnutí prostřednictvím obcí v kurdsém regionu od konce 90. let. Rámcem analýzy je kurdská obec Súr ve městě Diyarbakır, kde je kurdské hnutí dobře organizované. Mým hlavním argumentem je, teze, že se kurdské hnutí účastní právního politického systému, kurdští aktivisté mají přístup ke zdrojům, které jim umožnily rozšířit jejich repertoár tvrzení a vytvořit protitlak díky institucím. Tím, že se stanou součástí institucionalizované moci, dává kurdským aktivistům možnost vnútit své standardy a postupy. Avšak poté, co staly normotvornou silou, kurdské obce kříží zájmy jiných normotvorných sil. Počínaje studiem kurdského obyvatelstva a identity v Turecku, tato diplomová práce analyzuje vztahy mezi státem a společností v kurdské oblasti Turecka. Poté, v rámci naší případové studie, práce následně identifikuje proměnu kurdského hnutí prostřednictvím obce Súr a nových kurdských institucí objevujících se v kurdsém regionu. Nakonec diplomní práce studuje proces standardizace a tvorbu norem na straně kurdského hnutí. Závěrem, vzhledem k tomu, že obce nejsou jediným subjektem tvořícím kurdské hnutí, práce argumentuje, že navzdory některým omezením integrace kurdského hnutí do politického systému, je kurdské hnutí integrované v rámci obcí. Přesto, to vede k tvrzení mezi různými skupinami v pohybu na jedné straně a na druhé straně rozšiřuje celkový repertoár.

KLÍČOVÁ SLOVA: KURSKÉ HNUTÍ, OBEC, INSTITUCIONALIZACE, NORMATIVITA, SÍLA, DIYARBAKIR, POLITIKA SOUSEDSTVÍ

Remerciement

Je voudrais remercier mes directeurs de mémoire Madame Marie-Vic Ozouf-Marignier, Monsieur Hamit Bozarslan et Madame Luda Klusakova pour m'avoir confié, ainsi que pour ses précieux conseils. Je remercie également Monsieur Nicolas Verdier, et Madame Annie Sévin ainsi que mes autres professeurs de Master TEMA et de l'EHESS pour leur sympathie, leur disponibilité, leurs idées et conseils.

Ces remerciements ne seraient pas sans une pensée pour trois amies Céline Gilbert, Elisabeth Sheppard et Samia Abba. Merci de m'avoir aidé et encouragé et d'avoir corrigé mes fautes d'orthographe et de syntaxe et pour m'avoir changé les idées quand j'en avais besoins.

Mes dernières pensées iront vers ma famille, et surtout ma mère Fahrinaz Chen et mon grand-père Muhittin Yarali, qui m'auront permis de poursuivre mes études jusqu'à aujourd'hui.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENT.....	i
TABLE DES MATIÈRES.....	ii
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX, CARTES, PHOTOS.....	iii
INTRODUCTION.....	1
PREMIER CHAPITRE :	
IMPASSE DE LA CITOYENNETÉ : KURDES ET IDENTITÉ KURDE	9
1 Population kurde.....	9
2 De l'appartenance de <i>millet</i> dominant au citoyen turc du futur.....	15
2.1 Statut des Kurdes.....	17
<i>Les Kurdes face au nationalisme turc : transmission identitaires.....</i>	<i>17</i>
2.2 Situation des Kurdes en termes de droits civils, politiques, sociaux et culturels.....	22
2.2.1 Droits civils.....	22
2.2.2 Droits politiques.....	24
2.2.3 Droits sociaux.....	28
2.2.4 Droits culturels.....	31
DEUXIÈME CHAPITRE :	
FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT DANS L'ESPACE KURDE DE TURQUIE.....	33
1 Production d'un espace d'exception : le Sud-est.....	33
2 Paradigme État contre société.....	36
2.1 Remise en cause des relations État-société dans l'espace kurde.....	39
2.2 Nouvelle Phase dans les relations État société.....	41
3 Production de ressources du système via la politique légale.....	45
TROISIÈME CHAPITRE :	
INSTITUTIONNALISATION DU MOUVEMENT KURDE : MUNICIPALITÉS KURDES.....	47
Définir le périmètre de recherche.....	52
1 Politique de proximité du mouvement kurde.....	52
2 Émergence d'un contre-pouvoir.....	55
2.1 Municipalité parallèle : cas de politique de proximité.....	56
2.2 Système juridique binaire.....	60
3 Fonctionnement des municipalités kurdes.....	65
QUATRIÈME CHAPITRE :	
NORMALISATION / BANALISATION DU CONTRE-POUVOIR.....	70
1. Politiques symboliques kurdes.....	71
2. Croisement des pouvoirs normatifs.....	80
CONCLUSION.....	88
LISTE DES ENTRETIENS.....	92
SOURCES.....	98
BIBLIOGRAPHIE.....	100
INDEXE.....	157

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX, CARTES ET PHOTOGRAPHIES

– FIGURES

FIGURE 1 : LA POPULATION DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE KURDE DANS UNE TRENTAINE DE VILLES DE TURQUIE (1965 ET 1990).....	12
FIGURE 2 : NOMBRE D'ENFANT PAR MÉNAGE.....	51
FIGURE 3 : LES LANGUES PARLÉE DANS LA VIE QUOTIDIENNE.....	51
FIGURE 4 : LE LOGO DU CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE.....	62

– TABLEAUX

TABLEAU 1 : LES INDICATEURS RELATIFS À LA SANTÉ ET À L'ÉDUCATION DANS QUINZE PROVINCES SITUÉES DANS LES RÉGIONS DE L'ANATOLIE DE L'EST ET DU SUD-EST.....	30
TABLEAU 2 : LA POPULATION DE VILLE DE DIYARBAKIR.....	49
TABLEAU 3 : L'ÉTAT CIVIL DES INTERLOCUTEURS.....	50
TABLEAU 4 : LE NOMBRE DE PERSONNES PAR FOYER.....	50

– CARTES

CARTE 1 : LA TURQUIE AVEC DES PROVINCES DU SUD-EST ET SES ENVIRONS.....	44
CARTE 2 : LES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES DE LA TURQUIE.....	48
CARTE 3 : LES PROVINCES DE LA TURQUIE : PROVINCE DE DIYARBAKIR EN ROUGE.....	49

– PHOTOS

PHOTO 1 : LA MUNICIPALITÉ DE SUR EN GRÈVE EN 2007.....	59
PHOTO 2 : LA FÊTE DE <i>NEWROZ</i> EN 2012.....	74
PHOTO 3 : LE PANNEAU DE DIRECTION À NUSAYBIN EN SIX LANGUES.....	79
PHOTO 4 : LE PANNEAU DE DIRECTION À NUSAYBIN EN TROIS LANGUES.....	80
PHOTO 5 : L'AFFICHE DU PROJET EN KURDE VISANT LA CONSTRUCTION DE LA VILLE SATELLITE À KIRKLAR DAĞI.....	84

I N T R O D U C T I O N

Ce mémoire s'inscrit dans la continuité de mon mini-mémoire de recherche qui portait sur les relations entre l'État et la société dans l'espace-kurde de la Turquie plus précisément la remise en question du modèle État contre société et l'analyse de la nouvelle situation dans l'espace kurde de la Turquie à partir de la fin des années 90¹. Dans mon mini-mémoire, j'avais avancé que, bien qu'il y ait beaucoup de preuves empiriques qui engendrent le modèle État contre société un paradigme dominant, ce modèle ne suffit pas à expliquer certains aspects dans l'espace kurde de la Turquie, qu'il faut remettre en cause des relations État-société. Cette idée a ensuite constitué la base de notre analyse portant sur les relations État-société au cours de la nouvelle période dans l'espace kurde à partir de la fin des années 90. J'ai avancé que cette nouvelle période est cristallisée autour de l'émergence d'un contre-pouvoir et de la bifurcation d'autorité en transformant tous les acteurs et restructurant la nature de la coercition et celle de la légitimation. Tandis que le mini-mémoire était une relecture des recherches déjà effectuées sur les sujets susmentionnés, ce mémoire de Master 2 appréhende ce qui demeurait invisible, c'est-à-dire, la profondeur de la question kurde, la situation générale des Kurdes en Turquie, le fonctionnement des institutions étatiques dans l'espace kurde, le changement du mouvement kurde à la suite de son arrivée aux pouvoirs municipaux, les résultats de ce changement issu de l'arrivée au pouvoir. Ces éléments de recherche sont questionnés à travers la problématique centrale de l'institutionnalisation du mouvement kurde, qui est étudiée dans le cas des municipalités de la ville de Diyarbakır, plus particulièrement la municipalité de Sur.

Sciences politiques, sociologie, anthropologie : à la fois les études menées par l'auteur et ce présent mémoire se veulent pluridisciplinaires, non seulement l'objet d'étude qui ne peut pas être abordé dans une seule perspective, mais également en raison du parcours de l'auteur. Titulaire d'une licence en économie en majeure et sociologie en mineure à l'Université Galatasaray avec un échange académique en entrepreneuriat social à l'Université de Texas à Austin, j'ai par la suite suivi des cours d'un programme pluridisciplinaire nommé « Territoire, Espace, Société » en master à l'Université de Charles et l'EHESS. Je pense que l'idée de David S. Meyer selon laquelle les mouvements sociaux sont complètement séparés de l'État ne décrit pas la réalité².

1 S. Yarali, «Repenser le Sud-Est : Sortir du paradigme État contre société», mini-mémoire, EHESS, 2012, sous la direction de Marie-Vic Ozouf-Marignier

2 D. S. Meyer, Valérie Jenness and Helen Ingram, Routing opposition : Social Movements, Public Policy and Democracy, University of Minnesota, Minneapolis, London 2005, p. 21

Conformément à cette critique, la question essentielle qui relie ces trois disciplines dans le cas de mon étude est la suivante : est-ce que le mouvement kurde s'est institutionnalisé à la suite de son arrivée aux municipalités dans l'espace kurde ? Quatre niveaux d'analyse sont nécessaires : premièrement, il faut définir le groupe social qui s'engage dans le mouvement kurde en question, deuxièmement, se pencher sur l'espace kurde et rechercher les facteurs spatiaux qui peuvent avoir des effets négatifs ou positifs sur notre problématique, troisièmement, rechercher les activités et les pratiques des municipalités kurdes et d'autres institutions kurdes et quatrièmement, analyser la banalisation et la normalisation de cette institutionnalisation que le mouvement kurde est en train de subir. Les quatre chapitres du mémoire correspondent à cette logique : tandis que le premier chapitre est consacré à la description de la population étudiée, ses dynamiques identitaires et à la discussion sur l'exclusion multidimensionnelle endurée par la population, le deuxième chapitre aborde, en particulier, l'espace kurde dans lequel cette population réside et les relations État-société dans cet espace. Quant au troisième et au quatrième chapitres, basés sur notre étude de cas, le troisième chapitre aborde le processus d'institutionnalisation du mouvement kurde à la suite de son accès aux municipalités et à la création de ses propres institutions, le quatrième chapitre aborde les résultats de cette institutionnalisation.

•*La question de départ*

Avant de détailler l'organisation du mémoire, penchons-nous sur les questions de départ qui ont motivé l'étude. Une série d'études sur les relations État-société (Dorronsoro, Harris, Jondergen, Scalbert-Yücel, Tezcür, Watts) à l'échelle micro a une influence majeure sur la présente étude. Elles proposent d'analyser les dynamiques de formation État-société avec leurs études de cas de manière précise. Leur modèle met l'accent sur la labilité des limites et des interactions entre les notions d'État et de société. Ainsi, ces études démontrent comment les relations État-société évoluent à partir de la fin des années 90 à partir de cas précis. L'influence de ces études sur notre mémoire s'inscrit à deux niveaux. Premièrement, les études de cas, qui permettent d'expliquer l'entrelacement de l'État et de la société, constituent le point de départ théorique sur lequel s'appuie notre étude et qui nous a permis d'élaborer le deuxième chapitre. Deuxièmement, notre étude prend le contre-pied desdites études quant à la conclusion : là où ces études tendent à affirmer que les municipalités kurdes deviennent un nouvel intermédiaire réconciliant l'État et la société. En particulier, Watts avance que contrairement aux modèles d'intégration et d'institutionnalisation qui favorisent la réduction des risques et la modération des stratégies, le mouvement kurde dans le système a élargi le champ de conflits. Malgré notre confirmation partielle de cet argument, nous

avançons que l'expérience municipale inédite du mouvement kurde et la création de ses propres institutions permettent au mouvement kurde de produire un contre-pouvoir dans l'espace kurde et d'imposer ses normes et pratiques kurdes³. Malgré les facteurs contraignants tels que la coercition étatique et le PKK, le mouvement kurde s'est institutionnalisé autour des municipalités et a élargi le champ de conflit à la fois. Notamment, la coercition étatique lui a permis de les faire en même temps. Malgré la fragmentation au sein du mouvement kurde qui s'est avérée plus visible à la suite de son accès aux municipalités, il a toujours réussi à rester uni par la coercition étatique. Par ailleurs, les municipalités kurdes sont devenues un bon exemple du social-libéralisme en adoptant le discours cristallisé autour de la « bonne gouvernance » et en faisant des alliances avec d'autres pouvoirs normatifs. De plus, cette institutionnalisation concurrentielle et conflictuelle a permis au mouvement kurde de devenir le pouvoir constitutif de l'identité kurde. Néanmoins, elle a également réduit le mouvement kurde à la reconnaissance de l'identité kurde.

•Le choix du site : Une municipalité kurde au cœur de la capitale officielle de l'espace kurde en Turquie

Mon choix d'orienter mes recherches dans la municipalité de Sur a presque été une évidence à la suite de mon mini-mémoire et de ma première étude de terrain en été 2012. En effet, la municipalité de Sur, gouverné par le parti kurde depuis 1999 était exclusivement une des premières municipalités kurdes à mettre en place la politique kurde. Quand j'ai décidé d'approfondir mon mini-mémoire et que je suis parvenu à mieux connaître cette municipalité, ce choix de prime abord évident est devenu un choix réfléchi grâce à d'autres facteurs. Il me faut tout d'abord préciser que Diyarbakır est une ville importante où le mouvement kurde est bien organisé. Elle est constituée de 4 arrondissements ; Kayapınar, Bağlar, Sur et Yenişehir. Située dans la vieille ville de Diyarbakır, l'arrondissement de Sur est un grand arrondissement sur le plan superficiel. Il constitue notre principal périmètre de recherche. Néanmoins, nous avons fait des entretiens dans tous les arrondissements de Diyarbakır.

Tout d'abord, pour une étude qui porte principalement sur l'institutionnalisation du mouvement kurde, cette municipalité révèle un profil intéressant. Marquée par le déplacement forcé à partir de la deuxième moitié des années 1980, la municipalité de Sur présente un état de pauvreté assez frappant. Cette zone est constituée de taudis avec ses bâtiments délabrés, sa population

³ Le terme « kurde » signifie parfois l'origine ethnique et parfois les politiques mises en place à l'égard de l'idéologie du mouvement kurde.

hétérogène et ses conditions de vie définies par la pauvreté. Néanmoins, détenant la majorité des monuments historiques, elle est également un centre très touristique avec un grand nombre de magasins dans les rues principales. De plus, l'Université de Dicle et l'hôpital universitaire se situent dans les limites de la municipalité de Sur. Enfin, elle comprend 52 % de la surface de la ville de Diyarbakır. Elle est donc séparée par un pêle-mêle de bâtiments constituant le cœur commercial, touristique et de divertissement de Diyarbakır, mais socialement et économiquement, le profil de ses habitants est encore plus distant de ce monde. C'est cette ségrégation spatiale et donc la susceptibilité de l'aménagement du territoire qui m'ont motivé à choisir cette municipalité comme cadre d'étude. Elle a déjà connu certains projets importants d'aménagement du territoire.

Deuxièmement, elle est une des premières municipalités gouvernées par le parti kurde depuis 1999. Notamment, elle a connu un véritable changement avec la présidence d'Abdullah Demirbaş en 2004. C'est la première municipalité à mettre en place les politiques kurdes. Elle a pris la décision d'élaborer les différents services municipaux en plusieurs langues qu'elle nomma services municipaux multilingues à la suite d'une enquête menée sur les langues quotidiennes parlées dans les limites de municipalité de Sur en 2006. Concernant la kurdification de l'espace, les activités revalorisant les cultures locales y compris assyrienne et arménienne, l'enseignement en langue maternelle, la municipalité de Sur est toujours devenue pionnière parmi les municipalités kurdes.

Troisièmement, la municipalité de Sur a connu aussi une expérience exceptionnelle : celle d'une municipalité parallèle. Dans la période où le conseil municipal et la mairie ont été dissolus, Demirbaş et ses collègues ont créé une présidence municipale parallèle en vue de la mise en service de leurs activités. Ainsi, cette décision a été largement bien accueillie par la population locale. Par ailleurs, toujours le même maire, Abdullah Demirbaş fait partie du membre de la commission diplomatique du DTK (Congrès démocratique de la société démocratique), une institution-parapluie du mouvement kurde.

•La méthodologie

Ce sont les va-et-vient continus (au sens physique et figuré du terme) qui définissent le mieux ma méthodologie comprise comme une approche globale de ce mémoire. Décrivons tout d'abord la littérature à laquelle nous nous sommes référés avant d'approfondir le travail de terrain mentionné ci-dessus. Il s'agit en fait *des* littératures, car notre approche pluridisciplinaire a exigé

que nous nous référions à plusieurs d'entre elles. À commencer par la sociologie politique et la sociologie des institutions, l'anthropologie de l'État, et aussi l'ethnologie et la sociologie des mouvements sociaux, et puis, la sociologie de l'action publique, le nationalisme, l'identité territoriale, les relations État-société. D'autres lectures se sont ajoutées à celles-ci : des études sur les Kurdes de Turquie et surtout dans l'espace kurde de la Turquie, l'histoire politique de la Turquie. Hormis les études rédigées sur la région, nous avons utilisé des articles, des rubriques, des journaux et des magazines ainsi que des données officielles des municipalités de la région.

Quant à la méthodologie, elle peut essentiellement être décrite comme une approche « ethnographique », bien que cette étude ne soit pas ethnographique dans son ensemble. L'enquête de terrain de type ethnographique dans le sens de l'observation participante et des entretiens informels a été favorisée car elle permet de s'intégrer davantage dans le lieu et le milieu de recherche. Cela ne signifie pas pour autant que l'enquête ethnographique permette de s'insérer complètement au point où le chercheur et l'objet de recherche puissent se confondre. Cela n'est ni possible, ni souhaité : impossible car il est illusoire de penser que le chercheur puisse se détacher de toute son identité et de tous ses points de vue et non-souhaité car je suis conscient que ceci n'est pas réalisable et que selon moi, il est plus enrichissant pour la recherche de s'accepter et de se faire accepter en tant que tel. Je n'ai pas cherché à réaliser une véritable étude ethnographique qui aurait nécessité que je réside dans la ville pendant des mois voire des années. J'ai simplement utilisé quelques méthodes de l'enquête ethnographique qui sont susceptibles de mieux convenir à mon étude. De plus, ma maîtrise de la langue kurde m'a aidé non seulement à m'intégrer dans le milieu associatif et militant mais aussi à communiquer avec la population locale plus facilement.

Ici, je fais référence à la population locale et en particulier aux militants du mouvement kurde à Diyarbakır. Plusieurs aspects dans leur vie justifient l'utilisation de cette méthode qui privilégie, par-dessus de tout, l'établissement d'une relation de confiance : être kurde ou issu d'une famille kurde ayant subi la répression étatique telle que l'exécution extrajudiciaire, l'espionnage, la violation des droits de l'Homme en général, ne pas parler couramment le turc etc.

En outre, le souci de révéler leur pratique de la vie quotidienne et d'observer l'institutionnalisation hypothétique au plus près de la réalité m'a également décidé à faire ce choix. Pour la même raison, la principale échelle d'analyse choisie a été l'institution kurde, qui peut être définie comme une institution étatique gouvernée par les militants kurdes ou les institutions fondées par le mouvement kurde. J'ai participé aux activités de ces institutions. Nous avons également parlé

avec les autres groupes sociaux et politiques afin d'observer les pratiques des normes kurdes. Au total, 5 institutions municipales ont fait partie de mon enquête ethnographique ; j'ai plusieurs fois suivi ces institutions et j'ai essayé d'avoir des échanges avec les militants. Il faut noter que ma maîtrise de la langue kurde et les politiques du mouvement kurde m'ont permis d'avoir des échanges plus détaillés. Le travail de terrain s'est étalé sur une durée de 6 semaines à raison de deux visites de trois semaines chacune : tandis que la première a eu lieu en été 2012, la deuxième a eu lieu en Mars 2013. Puis, je suis resté en contact avec certaines personnes en ligne pour collecter une donnée précise.

J'avais précisé précédemment que malgré les méthodes ethnographiques utilisées, ce mémoire n'est pas une étude ethnographique proprement dite. En effet, je me suis efforcé, tout au long du mémoire, de combiner diverses échelles d'analyse. Par conséquent, les observations sociologiques obtenues auprès des institutions kurdes sont complétées, d'une part, par des entretiens semi-formels réalisés auprès de personnalités institutionnelles afin d'acquérir une vision globale du quartier à travers différentes perspectives ; et d'autre part, par des données quantitatives issues de diverses enquêtes et recensements.

Les entretiens semi-formels, 24 au total, ont été menés avec les responsables des institutions municipales telles que la municipalité de Sur, Bağlar et Yenişehir et Kayapınar, la municipalité métropolitaine de Diyarbakır ; les administrateurs élus (*muhtar*) de deux quartiers de l'arrondissement de Sur ; les responsables des ONG, divers responsables des institutions parallèles du mouvement kurde telles que le DTK (Congrès de la société démocratique) et les assemblées du quartier, de la branche du BDP, parti kurde.

Nous avons principalement utilisé, quant aux données quantitatives, les données des recensements de TÜİK (l'Institut de Statistiques Turc) en 2011, les enquêtes menées par la municipalité de Sur en 2006 et les diverses recherches sur la population dans l'espace kurde.

•L'organisation de la thèse

Notre approche, que ce soit lors de la phase de recherche ou lors de la phase de rédaction, suit une double délimitation, à savoir l'étude d'un mouvement ethno-politique précis dans un espace défini. Il est certain que les dynamiques du mouvement kurde ne peuvent pas être appréhendées sans l'étude en profondeur de la réalité de la question kurde. Le plan du mémoire est

en conformité avec cette approche : la population, l'espace, les institutions étatiques et l'interaction entre celles-ci sont analysées après avoir fourni les éléments de définition de la population et de la situation générale des Kurdes.

Constitué de deux sections, le premier chapitre est consacré à la population kurde et leur situation générale afin de proposer une définition générale de la question kurde. Je me suis efforcé de décrire la population kurde avec leurs caractéristiques ethno-culturelles. Tandis que la première section est plutôt descriptive, la deuxième section approfondit la discussion autour de l'identité kurde et de la citoyenneté. Après avoir discuté ces notions, nous affirmerons que les Kurdes de Turquie ne jouissent pas de tous les droits de citoyenneté. Nous concluons par une réflexion multidimensionnelle de la question kurde.

Après avoir donné une description, le deuxième chapitre du mémoire aborde la question de l'espace qui constitue l'étude de cas de notre travail, le fonctionnement de l'État dans l'espace kurde de la Turquie. La première section aborde la production d'un espace d'exception au sens métaphorique dans l'espace kurde. Après avoir remarqué les processus de la production spatiale du « Sud-est » dans le cadre du projet national, nous tenterons de retrouver la dynamique État-société dans cette région d'exception. La deuxième section tente de sortir du paradigme État contre société en démontrant que les pratiques des acteurs sont conditionnées par la labilité des limites État-société, en particulier à partir de la fin des années 90. Enfin, le troisième chapitre décrit les ressources acquises par le mouvement kurde en entrant dans le système politique légal.

Le troisième et le quatrième chapitre constituent principalement l'étude de cas de notre travail ; les municipalités kurdes de la ville de Diyarbakır, et plus particulièrement la municipalité de Sur. Dans le troisième chapitre, après avoir décrit notre périmètre de recherche, nous analyserons le procédé de l'émergence du contre-pouvoir du mouvement kurde en analysant leurs pratiques et enfin l'institutionnalisation du mouvement kurde. La première section aborde les avantages de la politique de proximité du mouvement kurde en arrivant au pouvoir municipal. Tandis que la deuxième section recherche les institutions parallèles du mouvement kurde et la mise en place d'un système judiciaire binaire, la dernière section se penche sur le fonctionnement des municipalités kurdes dans ce cadre.

Enfin, le quatrième chapitre analyse la banalisation et la normalisation du contre-pouvoir du mouvement kurde issu de l'institutionnalisation auprès des municipalités kurdes. Tandis

que la première section aborde l'imposition des normes et des pratiques kurdes à travers la politique symbolique, la deuxième se penche sur le croisement de ce contre-pouvoir normatif avec d'autres pouvoirs normatifs. Nous concluons par une discussion de la transformation des militants kurdes par le biais de leur pratiques municipales qui incluent à la fois le changement des demandes du mouvement kurde en réduisant à la reconnaissance de l'identité kurde, et l'augmentation du répertoire d'action du mouvement kurde.

CHAPITRE I :

IMPASSE DE LA CITOYENNETÉ TURQUE

KURDES ET IDENTITÉ KURDE

La république turque, prônant l'indivisibilité et la turcité de l'État, a été créée en 1923. Néanmoins, l'existence du peuple kurde est niée et la pratique de la langue kurde est strictement interdite dès sa fondation. Néanmoins, les portes sont restées ouvertes pour l'assimilation, volontaire et involontaire. La thèse officielle de l'Etat turc est longtemps appuyée sur l'idée selon laquelle les Kurdes sont des Turcs des montagnes. Selon cette thèse, le nom kurde venait du bruit fait par des individus marchant sur la neige : « kart kurt, kart kurt ». Par ailleurs, il n'y a que de peu de recherches sur la population kurde en Turquie. Selon Bozarslan, il existe environ 29011000 Kurdes dont 45 % vivent en Turquie⁴. Dans ce chapitre, nous allons présenter la population kurde de Turquie et les dynamiques de l'identité kurde. Puis, nous allons interroger le statut des Kurdes et finir par la présentation de la situation civile, politique, sociale, culturelle des Kurdes de Turquie.

1 Population kurde

Après les Turcs ethniques, les Kurdes sont le groupe ethnique le plus important de la Turquie, composant de 15 à 20 % de la population⁵. Il n'y a aucune estimation exacte de la population kurde résidant dans le sud-est de la Turquie, une région qui a une frontière stratégique avec l'Iraq, l'Iran, et la Syrie et qui contient une réserve d'eau très importante. La population kurde vit majoritairement en Turquie, mais les Kurdes vivent également en Iraq, en Iran, et en Syrie. Pendant longtemps, ces territoires où vivent les Kurdes ont été dénommés Kurdistan et parfois Mésopotamie par les documents officiels de l'Empire ottoman et de divers pays ainsi que par les voyageurs et les auteurs. Néanmoins, le Kurdistan signifie plutôt une région géoculturelle entre l'Empire ottoman et l'Iran. Il est donc difficile de déterminer ses limites territoriales. Bozarslan avance que l'usage du Kurdistan est néanmoins banalisé depuis plus d'un millénaire, y compris selon les pays et les moments historiques. Dans le langage administratif des empires ou des États successifs, le Kurdistan désigne, avec imprécision, une vaste région couvrant le sud-est et l'est de la

4 H. Bozarslan, *Histoire de la Turquie contemporaine*, Paris, Éditions de la Découverte, 2004, p. 123

5 H. Bozarslan, *La Question Kurde: État et minorités au Moyen Orient*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1997, p. 29

Turquie, le nord de l'Iraq, l'ouest de l'Iran et deux enclaves en Syrie⁶. Bozarslan suggère la dénomination « l'espace kurde »⁷.

Sönmez défend l'idée qu'il est impossible de définir chaque personne vivant à l'est du pays comme Kurde : « La majorité des régions de l'est et du sud-est anatolien est composée des Kurdes sunnites qui vivent dans les provinces de Hakkari, Van, Ağrı, Siirt, Bitlis, Muş, Diyarbakır et Urfa, et d'une façon moins dense, dans les provinces de Mardin, Kars, Bingöl, Erzurum, Elazığ, Tunceli, Erzincan, Adıyaman, Malatya, Gaziantep, Kahramanmaraş et Hatay. »⁸. Cette majorité kurde sunnite est suivie de la minorité kurde alévie qui est estimée s'élever à un tiers de la population kurde totale et qui vit à Bingöl, Tunceli, Erzincan, Elazığ, Malatya, Sivas, Kahramanmaraş et Yozgat. Il y a aussi d'autres communautés vivant également dans les régions situées à l'est et au sud-est du pays. Dans les provinces d'Erzincan, Erzurum et Sivas vivent les Turcs alévis, tandis qu'à Erzurum, Ağrı, Iğdır et Van vivent les Azéris chiites. Dans certaines régions du sud-est de la Turquie vivent les arabes. On peut enfin citer les assyriens de Mardin et Diyarbakır, les Chaldéens de Hakkari et Şırnak, et les caucasiens de Kars^{9 10}.

Andrews, dans son immense ouvrage sur les groupes ethniques de la Turquie, montre, en se basant « sur des estimations populaires », que, 70 % des Kurdes en Turquie seraient sunnites lorsque 30 % seraient alévis, et après l'exclusion des Yézidis¹¹. De plus, il précise que les Kurdes se différencient des Turcs non seulement par leur langue mais aussi par leurs *mezhep* (une école du courant sunnite) : les Kurdes sunnites sont majoritairement d'ordre shafi'ite tandis que les Turcs sunnites sont plutôt d'ordre hanéfite¹². En outre, 30% des Kurdes sont probablement de confession alévie¹³.

Depuis 1965, la carte ethnique et linguistique de la Turquie ne peut pas être dessinée à partir des statistiques de recensement. De ce fait, de même que pour un autre groupe ethnique, ni la taille de la population kurde vivant dans une région quelconque de la Turquie, ni ses mouvements

6 *Idem.*

7 En prenant en compte la critique de Bozarslan, nous allons utiliser la dénomination de l'espace kurde de Turquie.

8 M. Sönmez, « Doğu ve Güneydoğu'nun az gelişmişlik sorunu », *Görüş*, N°34, Mars, 1998, p. 12

9 *Idem.*

10 La communauté assyrienne s'est déplacée vers Istanbul d'où une majorité continue d'émigrer vers l'Europe ou l'Amérique du Nord. Nous sommes dépourvus de chiffres relatifs à cet aspect du phénomène. De plus, il y a des Arméniens islamisés et kurdifiés qui vivent dans la région.

11 P. A. Andrews, *Ethnic Groups in the republic of Turkey*, WiesBaden, Dr. Ludwig Reichet Verlag 1989, p. 116

12 *Ibid.*, p. 112

13 N.F. Watts, *Activists in Office Kurdish Politics and Protest in Turkey*, Seattle and London, University of Washington Press, 2010, p. XII

géographiques dans le temps, ni ses caractéristiques ne peuvent être connus avec précision. Il faut également ajouter à ce manque de données démographiques fiables, l'aspect politique de la « question » kurde (déplacement forcé, assimilation, exode rurale). Par conséquent, nous avons, actuellement, une palette de chiffres assez large, quant à la taille de la population kurde ; ces chiffres varient selon la position politique de la personne qui les avance. Mutlu précise que les estimations pour les années 90 varient de 3 millions à 15 millions selon que les sources sont « pro turques ou pro-kurdes »¹⁴.

En 1965, date du dernier recensement qui a interrogé les langues maternelles et secondaires, la totalité des personnes ayant déclaré pratiquer le kurde comme langue maternelle ou secondaire -les deux langues kurdes, Kurmandji et Zazaki considérées ensemble- s'élève à 4,2 millions si l'on procède à une somme simple ; pourtant pour une partie des personnes dont la langue secondaire est le Kurmandji ou le Zazaki, la langue maternelle est aussi le Kurmandji ou le Zazaki. Donc les gens sont comptabilisés deux fois lorsqu'ils déclarent leur langue comme «maternelle» mais aussi comme « deuxième ». Le nombre de ces personnes s'élève à environ 1,5 millions, la somme réelle de la population ayant le kurde comme langue maternelle ou secondaire s'élèverait en réalité à 2,8 millions de personnes¹⁵.

Afin d'avoir une estimation plus crédible des kurdes, nous allons faire référence principalement à l'étude statistique de Mutlu¹⁶. À partir de données fournies par les recensements réalisés entre 1935 et 1990, et en faisant les réajustements nécessaires pour corriger les erreurs, le chercheur arrive à établir une estimation fiable du dénombrement vraisemblable de la population kurde en Turquie selon les provinces. Bien sûr, il s'agit uniquement de l'estimation de la population dont la langue maternelle est le kurde, laquelle ne correspond pas forcément à la population dont l'appartenance ethnique est kurde. Rationnellement, la première catégorie ne devrait être qu'un sous-groupe de la deuxième, car, surtout parmi les Kurdes ayant migré vers les villes à l'ouest du pays, l'utilisation de la langue kurde est très limitée même si le sentiment d'appartenance au groupe ethnique kurde peut rester intact.

On constate que les provinces ayant une population kurde majoritaire sont les suivantes : Adıyaman, Ağrı, Bingöl, Bitlis, Diyarbakır, Elazığ, Hakkari, Kars, Mardin, Muş, Siirt,

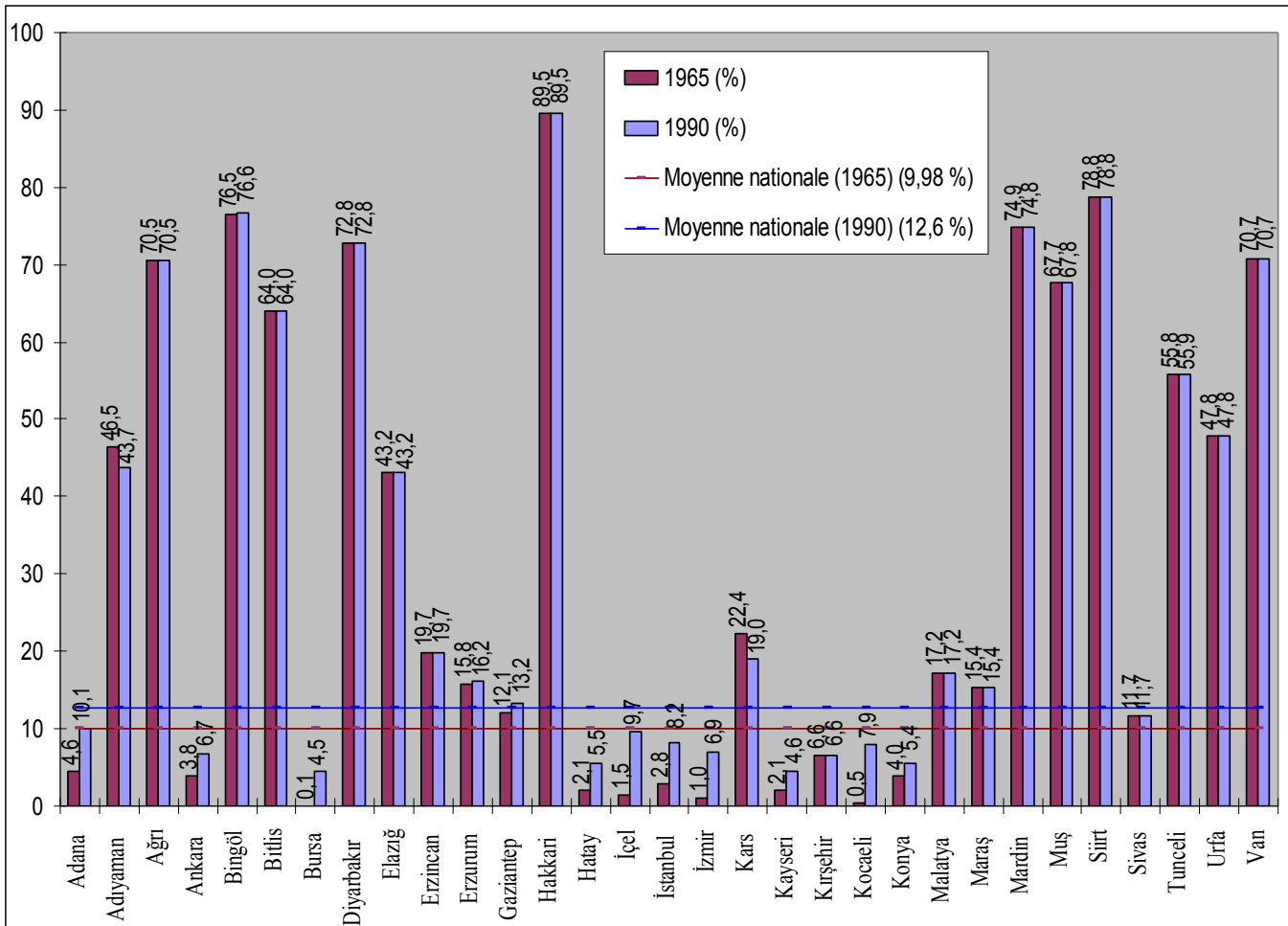
14 S. Mutlu, «Ethnic Kurds in Turkey: A demographic study», *International Journal of Middle Eastern Studies*, Vol. 28, N°4, Nov., 1996, p. 517

15 F. Dündar, « Compter, Classer, Contrôler: Les minorités dans les recensements Turcs », *Turcica*, N° 37, 2005, p. 217

16 S. Mutlu, « Population of Turkey by ethnic groups and provinces », *International Journal of Middle Eastern Studies*, Vol. 28, N°4, Nov., 1995 p. 517-541

Tunceli, Urfa et Van. Tandis que Erzurum, Erzurum, Gaziantep, Malatya, Maraş, Sivas ont une population kurde importante -au-dessus de la moyenne nationale- qui n'est toutefois pas majoritaire. Batman et Şırnak ont aussi des populations majoritairement kurdes mais sont recensés comme des arrondissements de Siirt jusqu'à leur obtention du statut de province en 1990 (Figure 1).

FIGURE 1 : LA POPULATION DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE KURDE DANS UNE TRENTAINE DE VILLES DE TURQUIE (1965 ET 1990)



Source : S. Mutlu, « Population of Turkey by ethnic groups and provinces », *International Journal of Middle Eastern Studies*, Vol. 28, N°4, Nov., 1995 p. 44, 54-55

2 De l'appartenance de *millet* dominant au citoyen turc du futur

L'Empire ottoman était basé sur un mode d'organisation social appelé le système des *millets*, un *millet* étant le nom propre à chaque entité religieuse qui était bénéficiaire d'une organisation interne autonome (éducation, justice, santé...) mais qui était lié au Sultan, lequel était possesseur de tout. Fondé sur la religion, ce système reconnaissait la primauté du *millet* islamique par rapport aux *millets* chrétiens (Grecs Orthodoxes, Arméniens et puis aussi Bulgares, Catholiques, Protestants...) et au *millet* juif. Ainsi, les Turcs aussi bien que les Kurdes, les Arabes, les Bosniaques, les Pomaks, les Circassiens etc. faisaient partie du *millet* dominant, qui est le *millet* d'Islam. Suite à la Première Guerre mondiale, à laquelle l'Empire ottoman a participé, le Traité de Sèvres a été imposé à l'Empire ottoman. Le traité de Sèvres attribuait les différentes parties du territoire ottoman aux forces d'occupation. Or, la Guerre d'Indépendance turque a éclaté, en 1919, par la mobilisation des Turcs, des Kurdes et d'autres groupes musulmans réunis (i.e. *millet* de l'Islam, exceptés les Arabes, car, qui se sont détachés de l'Empire avant cette date) face aux forces occupantes et à leur alliés musulmans et non-musulmans. Ceci est devenu l'amorce d'un processus révolutionnaire qui se poursuivra après la victoire. À partir de l'établissement en 1923 de la République de Turquie, la base religieuse d'appartenance cède sa place à la base ethnique et la République se construit en un Etat-nation autour de l'identité turque qui devient la base de la citoyenneté aux dépens de toutes autres identités rivales.¹⁷ D'après Bozarlsan, « Après la Première Guerre mondiale, le statut des Kurdes a été transformé : d'un groupe faisant partie du centre politique et culturel grâce à l'Islam, même s'ils étaient localisés en périphérie sur le plan géographique, ils sont devenus une minorité exclue du centre à cause de sa différence ethnique avec les fondateurs de la République, les Turcs¹⁸. » En outre, l'abolition du Califat en 1924 a été un tournant dans le statut des Kurdes, car, « le Califat était un établissement qui garantissait la souplesse du lien entre le centre politique ottoman et les sujets musulmans, afin de tolérer la pluralité ethnique de la périphérie » et son abolition « a signifié la substitution de ce lien souple entre le centre et la périphérie avec la tyrannie du centre imposé aux éléments (ethnique, culturel, économique, administratif, politique) de la périphérie. » Selon Yeğen, après l'abolition des Emirats, l'abolition du Califat était le deuxième coup principal porté contre la périphérie, ou en ses termes, contre « l'espace social où la kurdité était constituée ». En effet, les émirats kurdes ont été détruits au cours du 19^{ème} siècle au moment des tentatives de centralisation de l'appareil politico-

17 Cela se traduit également dans le principe de laïcité sous la houlette de l'idéologie kémaliste.

18 H. Bozarlsan, « Kurds : States, Marginality and Security » in Sam. C. NOLUTSHUNGU (Ed.) *Margins of Insecurity - Minorities and International Security*, New York, University of Rochester, 1996, p. 105-106

administratif de l'Empire ottoman et l'autorité des émirs a été progressivement remplacée par celle des cheiks. Le soulèvement de Cheikh Saïd en 1925 a démontré combien le Califat était important pour les Kurdes¹⁹.

En conséquence, nous pouvons alors dire que le fondement de la citoyenneté turque, édifié sur l'idée républicaine, s'est fondé en procédant à l'assimilation de divers groupes ethniques ou religieux (Laz, Circassiens, émigrés des Balkans, Arabes...) y compris des Kurdes dans le projet national turc. Si cette assimilation des autres groupes -plutôt des Kurdes- a été réussie sur le plan individuel, elle a causé l'exclusion de l'identité kurde -ou d'autres identités- en tant que groupe ethnique. Ceci a signifié qu'un citoyen turc d'origine kurde peut accéder à des ressources importantes dans la société telle qu'il s'assimile à l'identité turque afin de ne pas composer une menace ; il en est de même pour les autres groupes ethno-religieux. D'autre part, toutes les réclamations pour les droits des groupes qui mettent en évidence l'identité kurde ont été non seulement interdites, mais également punies sérieusement dans la plupart des cas. Autrement dit, aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'assimilation a engendré l'exclusion individuelle autant que collective. Par conséquent, l'exclusion du groupe ethnique kurde à l'échelle économique, sociale et politique s'est faite au nom de la création d'une société homogène et égalitaire dans l'État-nation turc.

Dans son étude, Nicole Watts, en se basant sur la théorie de Brubaker, signifie qu'il n'y a jamais eu un conflit ethnique entre les autorités turques et les opposants kurdes. L'État turc a été, tout simplement, intolérable aux contestations collective de l'identité kurde, non parce qu'il a choisi de pratiquer la discrimination ethnique mais par souci de ne pas perdre certaines ressources telle que l'eau et d'éviter le démembrement territorial. Suivant les intérêts stratégiques et pragmatiques, la société kurde, au sens collectif a été traitée comme un obstacle à la modernisation, la laïcisation et la consolidation de l'État centralisé²⁰.

Le même constat est soutenu dans l'ouvrage de Mesut Yeğen : analysant la constitution de 1924, soit la première constitution après la proclamation de la République de Turquie, Yeğen souligne que « la République de Turquie n'a jamais dit aux Kurdes qu'ils ne pourraient pas être élus au parlement parce qu'ils étaient Kurdes » mais « parce qu'ils n'étaient pas

19 M. Yeğen, « The Turkish State discourse and the exclusion of Kurdish identity », *Middle Eastern Studies*, Vol. 32, N°2, 1996, p. 221

20 Watts, *Activists in Office Kurdish Politics and Protest in Turkey*, University of Washington Press, Seattle and London, 2010, p. XI

Turcs »²¹. Il clarifie son propos en précisant que « pour être élus au parlement, on demandait aux Kurdes de renoncer à leur mémoire, leur langue, leur histoire, bref, à leur identité. De ce fait, la logique d'exclusion dont il est ici question est la logique d'exclusion par le biais de l'assimilation, ou en d'autres termes, la logique même de la fondation de l'Etat-nation »²².

Même si ce constat est vraisemblable jusqu'aux années 1990, les déplacements forcés des Kurdes dans les régions kurdes à l'issue du conflit entre les forces de sécurité turque et le PKK et ainsi que la légalisation du mouvement politique kurde ont permis à l'identité kurde de se cristalliser. Dans le projet national, il a également été mis fin au processus de « turcification » des Kurdes en tant que groupe ethno-religieux défini comme des Turcs du futur²³. Notamment, ce déplacement forcé fut un coup de pouce pour l'identité kurde. Si ces derniers migrants voulaient s'assimiler à la culture urbaine turque telle que la modernité kémaliste a connu un succès important, ce n'était plus une possibilité pour ces derniers migrants. La politique officielle de négationnisme des Kurdes fut supprimée graduellement au cours des années 1990, avec la permission de l'usage de la langue kurde en public depuis 1991. Néanmoins, plus que jamais, ceci a justifié la discrimination croissante contre les Kurdes²⁴. Nous allons, maintenant, analyser le statut de Kurdes en Turquie sous l'angle des notions de minorité et de marginalité.

2.1 Statut des Kurdes

En ce qui concerne le statut des Kurdes, Bozarslan fait une analyse détaillée autour des notions de minorité-majorité et de celle de la marginalité : « Légalement et officiellement, un Kurde est un citoyen de l'Irak, de la Syrie, de la Turquie ou de l'Iran, et ne peut pas, à cet égard, être un objet de discrimination. Ainsi, il est difficile d'appliquer le concept de la marginalité à l'égard des Kurdes. De la même manière, ces Etats ne reconnaissent souvent pas légalement la notion des minorités musulmanes. D'ailleurs, démographiquement, les Kurdes sont la majorité dans les régions qu'ils habitent. »²⁵. Cependant, le fait d'être les citoyens des pays concernés ne confèrent pas aux Kurdes le statut de citoyen au sens large de ce terme : « Toutefois ces deux notions, ambiguës quand elles sont prises en compte séparément, deviennent plus significatives une fois

21 M. Yeğen, *Devlet Söyleminde Kürt Sorunu*, İstanbul, İletişim Yayınları, 2009, p. 120

22 *Idem*.

23 M. Yeğen, *Müstakbel Türk'ten Söz Vatandaşa: Cumhuriyet ve Kürtler*, İstanbul, İletişim Yayınları, 2006

24 M. V. Bruinessen, « Kurds and the City », in : Hamit Bozarslan and Clémence Scalbert-Yücel (eds), *Joyce Blau, l'éternelle chez les Kurdes*, Paris: Institut Kurde de Paris, 2013, p. 288-289

25 H. Bozarslan, « Kurds : States, Marginality and Security » in Sam. C. NOLUTSHUNGU (Ed.) *Margins of Insecurity - Minorities and International Security*, University of Rochester, New York, 1996, p. 101-102

mise en équation. Chacune valide l'autre, et réciproquement. Car les Kurdes, qui sont légalement des citoyens, donc pas des marginaux, le deviennent à partir d'une perception comme un groupe ou une catégorie nationale présumée : en tant que membre d'un groupe, un Kurde est privé de la possibilité de jouir d'un statut juridique équivalent à celui d'un membre du groupe ethnique ou national dominant. »²⁶. Toujours d'après Bozarslan, « en tant que nouvelle minorité – les Kurdes n'ont joui ni de l'autonomie interne, ni de la protection externe, contrairement aux minorités religieuses du passé, les *milletts* »²⁷.

Selon Martin van Bruinessen, « l'élite turque est obsédée par l'intégrité territoriale et de l'unité nationale qui semblent être très bien enracinées dans le trauma du démembrement progressif de l'Empire ottoman »²⁸. Ce trauma est symbolisé par la « paranoïa de Sèvres » faisant allusion au Traité de Sèvres qui prévoit le partage entre les forces alliées de ce qui reste du territoire ottoman. Cette perception sur le concept de minorité est exprimée dans le Traité de Lausanne en 1923 qui est le traité constitutif de la République de Turquie. D'après le Traité de Lausanne, le statut de minorité au niveau juridique n'est reconnu qu'aux minorités non-musulmanes ; cependant, ceci est souvent interprété de façon à restreindre les minorités non-musulmanes à trois grandes minorités historiques - les minorités grecque, arménienne et juive²⁹. Néanmoins, cette définition restreinte des minorités qui est à la fois historique et juridique, n'a pas évolué avec les tendances et les standards contemporains et ne suffit pas à prendre compte de l'existence des groupes ethno-religieux, en Turquie, qui correspondent à la définition de la « minorité » dans son acceptation internationale plus objective. Cette définition voudrait qu'« en dehors des non-musulmans, les musulmans qui se distinguent sur les plans ethnique et/ou linguistique et qui considèrent cette différence comme un composant inséparable de leur identité face à la supra-identité entrent dans la catégorie de la minorité »³⁰. Oran avance que le fait d'avoir une certaine « conscience de minorité » est important pour être considéré comme une minorité. Ce point est particulièrement décisif dans le contexte turc où le mot minorité est presque synonyme de traître et de subalterne -voire d'ennemi de l'intérieur- ; par conséquent, un groupe qui est, selon les critères objectifs, une minorité, rejette avec fermeté cette étiquette. Les Alévis, les Pomaks et les Laz sont les premiers exemples que nous pouvons

26 *Idem.*

27 *Ibid.*, p. 106-107

28 M. V. Bruinessen, *Kurdish Ethno-nationalism versus Nation-Building States*, Istanbul, The ISIS Press, 2000, p. 226

29 Le poids démographique de ces trois minorités non-musulmanes principales est actuellement beaucoup plus faible qu'au moment de la signature du Traité de Lausanne suite notamment à l'échange des populations entre la Grèce et la Turquie (1923-1924), à l'instauration de l'Impôt sur la Fortune (1942), à la création de l'Etat d'Israël (1948), aux pillages du 6 et 7 sept. 1955 et à la déportation des Grecs de nationalité grecque (1964). Actuellement, on dénombre environ 1500 Grecs, 60 000 Arméniens et 25 000 Juifs selon Oran.

30 B. Oran, *Türkiye'de Azınlıklar – Kavramlar, Teori, Lozan, İç Mevzuat, İçtihat, Uygulama*, İstanbul, İletişim, p. 53

donner, et ce n'est pas un hasard s'ils sont tous des groupes musulmans. Les objections faites par les Kurdes quant au fait d'être considérés comme une minorité à l'occasion des discussions récentes sur le Rapport du Conseil des Droits de l'Homme a une fois de plus démontré combien la notion de minorité était lourde des jugements dévalorisants dans la perception populaire³¹. Par conséquent, il semble que le terme de minorité est encore porteur d'ambiguïtés et que ni la « majorité » ni les « minorités » ne se sont débarrassées de ces significations historiques. En effet, dans les décisions de fermeture des partis kurdes, la Cour constitutionnelle a institué la perception des minorités comme des subalternes et des menaces à l'unité nationale. Pour la décision de fermeture de ÖZDEP (Parti pour la Liberté et la Démocratie) en 1993, la Cour constitutionnelle a écrit que le programme du parti prévoyait de « diviser l'unité de la nation turque en deux, soit en Turc et en Kurde » et qu'il était clair que « ce programme aspirait à détruire l'unité du pays et de la nation »³². Pour la fermeture du DEP (Parti de la Démocratie) en 1994, la Cour écrit que « reconnaître le statut de minorité sur la base des différences de race et de langue n'est pas compatible avec le concept d'unité du pays et de la nation »^{33 34}. La phrase suivante de la décision est emblématique pour la perception des minorités : « Il n'a pas de sens de transformer les droits illimités (des Kurdes) aux droits limités (d'un groupe de minorité) et le fait de faire partie de la nation à part entière à celui d'être une minorité. »³⁵. Cette phrase révèle que les droits de minorité sont perçus comme des droits protégeant les groupes dont les membres ne sont pas des citoyens égaux qui doivent être traités avec des droits restreints. Ce point de vue peut signifier que les personnes issues des minorités sont des « citoyens de second ordre ».

Les Kurdes face au nationalisme turc : transmission identitaires

Dans son étude sur les groupes ethno-religieux en Turquie, Andrews dénombre une cinquantaine de groupes, y compris divers groupes turcs³⁶. Par ailleurs, dans son ouvrage sur les

31 B. Yilmaz, *Migration, Exclusion, Taudification dans le centre-ville istanbuliote: Etude de cas de Tarlabasi*, Thèse de doctorat, Institut Français d'Urbanisme, Université Paris VII, Paris, 2006 p. 112-120

32 *Op.cit.*, p. 54

33 *Idem.*

34 On voit que dans le processus de la fermeture de partis kurdes successifs HADEP (Parti pour le Droit et la Démocratie) après avoir adopté certaines juridiques en voie de l'adhésion de la Turquie dans l'Union Européenne, la Cour n'a pas écrit sur le caractère ethnique (kurde) du parti même si ce parti fut politique la succession des derniers mais que HADEP se rend complice du PKK. Pourtant, la Cours Européenne des droits de l'Homme a décidé qu'il n'y a pas assez de preuves sur le lien organique entre le PKK et HADEP. Voir plus en ligne sur <http://www.sde.org.tr/tr/newsdetail/parti-kapatma-hadep-ve-aihm/2460> consulté le 8 Avril 2013

35 Fethiye Cetin, « 'Yerli yabancılar' ! » İbrahim KABOĞLU (Ed.) *Ulusal, Ulusalüstü, Uluslararası Hukukta Azınlık Hakları (Birleşmiş Milletler, Avrupa Birliği, Avrupa Konseyi, Lozan Antlaşması)*, İstanbul, İstanbul Barosu İnsan Hakları Merkezi, 2002, p. 80

36 P. A. Andrews, (eds) *Ethnic Groups in the Republic of Turkey*, Dr. Ludwig Reichert Verlag, Wiesbaden, 1989, p. 53-60

minorités en Turquie, en se basant sur les « standards contemporains », Oran énumère les minorités en dehors des groupes non-musulmans, sans tenir compte du critère subjectif, c'est-à-dire, du fait que ces groupes se déclarent comme des minorités ou non³⁷. Ces groupes sont, dans l'ordre alphabétique : les Alévis, les Arabes, les migrants originaires des Balkans et du Caucase, et les Kurdes. Oran précise que, contrairement aux autres groupes musulmans, « à travers les siècles, les Kurdes ont préservé leur identité et ont même posé des problèmes à la supra-identité pendant la période républicaine »³⁸. Les raisons de cette conscience de la différence sont :

- I. la démographie : les Kurdes sont très nombreux et vivent d'une façon dense essentiellement dans deux régions à l'est de la Turquie de façon à y être majoritaires,
- II. la géographie : ces régions sont loin de la mer et ont toujours été difficiles à intégrer dans l'économie nationale,
- III. la forme de production : cet isolement géographique et économique a contribué au fait que les Kurdes sont restés dans des formes pré-capitalistes de production et de vie,
- IV. le fait d'être autochtone : le fait qu'ils sont sur leur territoire ancestral les distingue d'autres groupes musulmans et leur confère un attachement plus fort à leur identité et à leur nationalité³⁹.

Nous n'allons pas aborder ces sujet en détail car ils dépassent notre du sujet d'étude, pourtant, il faut quand même préciser qu'il y a des points controversés dans ce classement. En ce qui concerne la désintégration de l'économie nationale, cela ne correspond pas à Diyarbakir qui a été une région centrale commerciale, culturelle et sociale au cours des siècles. Plus généralement, l'espace kurde qui se situait également dans les anciennes routes commerciales, avait un statut très important en tant que région tampon entre deux pouvoirs de l'époque – l'Empire ottoman et l'Empire séfévide. L'argument de la forme de production pose aussi un problème. En effet, le passage aux moyens de production capitaliste de l'Empire ottoman, très tardif en raison de l'organisation de la société de manière très bureaucratique de l'Empire ottoman et sa périphérisation en tant que formation sémi-coloniale n'étaient plus différents dans l'espace kurde que d'autres régions. Car l'articulation avec le centre n'avait que trois formes : échange de marchandises (l'exportation de produits industriels et l'importation de matières premières et de denrées alimentaires), exportation de capitaux (fonds prêtés aux États périphériques), exportation de capital. Les deux premières

37 B. Oran, *Türkiye'de Azınlıklar – Kavramlar, Teori, Lozan, İç Mevzuat, İçtihat, Uygulama*, İstanbul, İletişim, p. 53

38 *Ibid.*, p.60

39 *Idem.*

formes ont été retenues pour le processus d'intégration de la formation ottomane dans le système capitaliste international. Pourtant, au 19^e siècle, l'Empire ottoman a entamé les tentatives de centralisation de l'espace kurde. Cela a provoqué les révoltes kurdes. Malgré tout, nous ne pouvons pas parler d'une classe bourgeoise musulmane dans la totalité de l'empire. La dernière forme d'articulation, quant à elle, n'était quasiment consacrée qu'à la fondation des banques et à la construction des chemins de fer dont certains passaient par l'espace kurde. Pourtant ceci a plus contribué à l'extension des échanges marchands qu'au développement des rapports de production capitalistes⁴⁰.

Bien évidemment, il y avait une population kurde dans les villes de l'espace kurde malgré la dissolution des émirats. Récemment, il y a de plus en plus des recherches qui concluent au dépassement de la narration des Kurdes comme une population nomade et rurale. Dans son article, Bruinessen, en critiquant le discours dominant dans les études ottomanes selon lesquelles les Kurdes sont décrits comme un peuple paysan et nomade, essaie de définir trois types de villes qui permettent les conditions d'une reproduction l'identité kurde⁴¹ :

- I. « Villes à grande échelle comme Diyarbekir ou Kermanschah, entourées par une région rurale très étendue majoritairement de peuplée de Kurdes mais directement contrôlée par les grands États qui intègrent les différentes parties de l'espace kurde. Ces centres de domination militaire et bureaucratique étaient à la fois centres importants de commerce international et régional ainsi que centre de production artisanale, d'art et d'éducation. Ces villes ont probablement constitué une interface entre culture kurde vernaculaire et hautes cultures des États voisins. Les influences kurdes sur les hautes cultures ottomane et persane (notamment en musique) véhiculés à travers ces villes⁴².
- II. Les centres semi-indépendants des émirats Kurdes pouvaient être moins cosmopolites, mais la différence avec les centres d'administration ottomane et persane devait être graduelle. Certains d'entre eux, comme Bitlis, Sine, Cizre, et

40 S. Gürsel, *L'Empire ottoman face au capitalisme: L'impasse d'une société bureaucratique*, Paris, Édition L'Harmattan, 1987, p. 12, 30-45

41 M. V. Bruinessen, « Kurds and the City », in : Hamit Bozarslan and Clémence Scalbert-Yücel (eds), *Joyce Blau, l'éternelle chez les Kurdes*, Paris, Institut Kurde de Paris, 2013

42 E. Zonis, *Classical Persian music: an introduction*, Cambridge, MA: Harvard University Press, 1973. Les musiciens *Sufi* (pas forcément les Kurdes) a eu une influence sur la musique de la Cour ottomane au 18^e siècle, voir, M. V. Bruinessen, « The Naqshbandis order in the 17th century espace kurde », in: Marc Gaborieau, Alexandre Popovic and Thierry Zarcone (eds), *Naqshbandis: cheminement et situation actuelle d'un ordre mystique musulman*, Éditions Istanbul-Paris, p. 337-360 cité dans M. V. Bruinessen, « Kurds and the City », in : Hamit Bozarslan and Clémence Scalbert-Yücel (eds), *Joyce Blau, l'éternelle chez les Kurdes*, Paris: Institut Kurde de Paris, 2013, p. 281

Amadiya devaient ressembler aux villes du premier type, mais avec un caractère kurde très fort en terme de population et culture. D'autres villes comme Palu, Çermük, Shemdinan, Khoshab, étaient probablement un peu plus que des forteresses accueillant le maître et son cortège, et entourées par un marché et quelque ménages d'artisans et serviteurs. Les villes du premier type, en appartenant aux émirats splendides étaient, à partir du 16^e siècle, des principaux centres de culture, de littérature et d'éducation kurde, qui étaient parrainés par les familles régnantes⁴³.

III. La société kurde était également présente dans les grandes villes et métropoles à bien plus loin de l'espace kurde : Tabriz, Eshafan, Damascus, Baghdad, Istanbul. A l'aube du 20^e siècle, Istanbul avait une population kurde très importante, en comprenant d'une côté des membres de l'aristocratie kurde en exil ou en bureaucratie, et de l'autre côté, d'un pauvre prolétariat kurde, surtout *hammal* (porteurs) »⁴⁴.

L'argument d'Oran selon lequel les Kurdes ont préservé leur cultures en fonction de leur mode de production jusqu'au 19^e siècle, est peu soutenu. Or, la culture kurde transmise et développée sous le parrainage des règnes kurdes semi-indépendants a connu un déclin par la soumission des émirats au 19^e siècle et les *médersa* sont remplacé par cette mission. Néanmoins ils ont, quand même, été marginalisé à l'époque républicaine⁴⁵. Dans la suite de notre propos, nous allons nous référer aux Kurdes comme une minorité et présenter la situation de celle-ci dans la Turquie contemporaine.

Concernant les raisons géographique et démographiques défendues par Oran, il est possible de considérer le groupe ethnique kurde de Turquie comme une minorité territoriale dont le territoire historique est situé à l'est et au sud-est de la Turquie, autrement dit, dans l'espace kurde de Turquie. Malgré le fait que les provinces dont la population est majoritairement kurde se trouvent toujours dans lesdites régions, la concentration territoriale est défiée depuis plusieurs décennies par le phénomène de migration interne, volontaire et forcée. Par conséquent, dans la situation actuelle,

43 Les émirs de Cizre (Jazira Botan) et Amadiya ont parrainé la littérature Kurmandjie. Les relations de Melatê Cezîrî et Ehmêdê Xanî avec la Cour de Jazira Botan sont très connu; Evliya Çelebi écrit à l'occasion de son séjour à Amadiya qu'il y avait de nombreux excellents poètes kurdes, et cite un *qasida* entier en Kurde (Bruinessen, *espace kurde in the 16th and 17th centuries*, p. 9 cité dans M. V. Bruinessen, « Kurds and the City», in : Hamit Bozarslan and Clémence Scalbert-Yücel (eds), *Joyce Blau, l'éternelle chez les Kurdes*, Paris: Institut Kurde de Paris, 2013, p. 281

44 R. Alakom, *Eski Istanbul Kürtleri (1453-1925)*, Avesta Istanbul, 2004, p. 102 cité dans M. V. Bruinessen, « Kurds and the City», in : Hamit Bozarslan and Clémence Scalbert-Yücel (eds), *Joyce Blau, l'éternelle chez les Kurdes*, Paris: Institut Kurde de Paris, 2013, p. 281

45 Z. Zinar, "Medrese Education", *Les anaes de l'autre Islam* 5, 1998, p. 39-58 cité dans M. V. Bruinessen, « Kurds and the City», in : Hamit Bozarslan and Clémence Scalbert-Yücel (eds), *Joyce Blau, l'éternelle chez les Kurdes*, Paris: Institut Kurde de Paris, 2013, p. 283. La tradition de *medrese* kurde a trouvée une nouvelle expression dans le magazine mensuel, qui a apparu régulièrement depuis 1992 (www.nubiharyayinlari.com)

le groupe ethnique kurde est largement réparti sur l'ensemble du pays au point qu'on avance même qu'il y a plus de Kurdes en dehors de ces régions et qu'Istanbul est la plus grande ville kurde⁴⁶. Mais ceci n'a pas eu l'effet sur l'homogénéisation de l'espace kurde et a au contraire aggravé la question kurde dans la totalité du pays.

A ce stade de notre étude, s'il on prête attention à l'article relatif à la citoyenneté turque dans la Constitution de la République de Turquie (article 66/I). Celui-ci indique que « toute personne liée à l'Etat turc par le lien de la citoyenneté est Turc ». Nous pensons que cet article est une expression strictement légale que l'on ne peut pas interpréter comme une volonté de déclarer tous les citoyens de la Turquie comme ethniquement turcs. Tanör précise que « la définition légale du statut de la citoyenneté ne comporte aucun élément de discrimination ou d'exclusion ethnique ou culturelle » et que « si l'identité turque a acquis des éléments de discrimination à l'encontre des autres identités ethniques, ce n'est pas à cause de la définition légale citée ci-dessus, mais à cause de l'accumulation de certains développements historiques et politiques »⁴⁷. Cela étant dit, certaines dispositions légales -notamment les applications pratiques- contribuent aux éléments de discrimination susdit et menacent la « cohésion sociale ». Les concernant, Tanör donne les exemples suivants : « l'obligation de donner des noms conformes à la culture nationale aux enfants, qui engendre l'impossibilité de donner des noms kurdes ; le remplacement continu des noms kurdes des lieux par des noms turcs ; les obstacles faits à l'enseignement de la langue kurde en tant que la langue maternelle ; les restrictions imposées aux activités des associations et des partis politiques ; et les limitations des programmes de radio et de télévision »⁴⁸. Certaines de ces restrictions ont été levées, notamment au cours des nombreuses séries de modifications législatives faites en vue de devenir membre de l'UE comme donner des noms autres que kurdes à des enfants, l'enseignement de la langue kurde dans les établissements d'enseignement privés, l'ouverture d'une chaîne et d'une radio publique en langue kurde. Par ailleurs, la venue au pouvoir municipal des partis kurdes ont complètement changé la situation dans l'espace kurde malgré les restrictions légales. Nous allons continuer notre analyse en étudiant la situation des Kurdes sur plusieurs dimensions.

46 B. Yılmaz, *Migration, Exclusion, Taudification dans le centre-ville istanbuliote: Etude de cas de Tarlabasi*, Thèse de doctorat, Institut Français d'Urbanisme, Université Paris VII, Paris, 2006 p. 118 voir Figure I

47 B. Tanör, "Citizenship, legitimacy and social cohesion" in *Human Development Report Turkey*, Ankara, UNDP, 1997, p. 68-69

48 *Idem*.

2.2. Situation des Kurdes en terme de de droits civils, politiques, sociaux et culturels

Nous allons continuer notre étude avec une présentation des situations des Kurdes pour pouvoir révéler la profondeur de la question kurde qui nous permettra de comprendre la genèse du mouvement politique kurde tel qu'il est. Nous avons choisi d'exposer la situation des Kurdes en quatre catégories afin de simplifier l'analyse. Or, ceci ne signifie pas que ces ensembles ne sont pas en corrélation. Notre approche vise à voir la question kurde de manière multidimensionnelle qui nous permettra d'analyser les relations État-société sous l'angle de la question kurde.

2.2.1. *Droits civils*

Les droits civils comprennent : la liberté et l'inviolabilité de la personne ; la liberté d'expression ; la liberté de religion ; la protection contre des actes illicites commis par l'Etat, comme l'emprisonnement arbitraire et le travail forcé ; l'égalité devant la loi ; et la non-discrimination basée sur le sexe, l'origine ethnique, la race, la langue ou la foi⁴⁹. Comme ceci est très vaste, l'accent va être mis sur le droit à la justice à l'égard des droits civils. .

Premièrement, la longue période débutée par la loi martiale (des années 78-79 et jusqu'à 1987 pour Siirt, Mardin, Diyarbakır et Hakkari, jusqu'à 1984 pour les autres) suivie du régime d'état d'urgence (1987-2002) a fait oublier la population qu'il y a l'Etat de droit dans une grande partie des régions de l'espace kurde de Turquie. Üstel souligne que le régime d'état d'urgence qui a été aboli le 30 novembre 2002 a été une période marquée non seulement par les victimes causées par les conflits, mais aussi par les exécutions extrajudiciaires, les assassinats, les explosions des mines ou des bombes, l'augmentation du nombre de morts pendant la garde à vue ou l'emprisonnement, et en général par un non respect des droits. En outre, l'évacuation des villages est de facto accompli sans contrôle judiciaire puisque d'après l'article 7 du décret à force de loi N°285, il est interdit d'avoir recours aux tribunaux administratifs pour les actes de la Préfecture Régionale d'Etat d'Urgence (OHAL)⁵⁰. D'ailleurs, la Cour Européenne des Droits de l'Homme était longtemps le seul moyen juridique ouvert. Ainsi, le fait que la CEDH ait accepté, pendant une longue période, les recours individuels qui n'ayant pas épuisé les moyens juridiques internes explique la confiance

49 S. Castles & A. Davidson, *Citizenship and Migration-Globalization and the politics of Belonging*, Macmillion Press, Londres, 2000, p. 105 dans B. Yilmaz, *Migration, Exclusion, Taudification dans le centre-ville istanbuliote: Etude de cas de Tarlabasi*, Institut Français d'Urbanisme, Université Paris VII, Paris, 2006 p. 112-120

50 F. Üstel, *Zorunlu İç Göç Sonrası Köye Dönüş Raporu*, TESEV, Istanbul, 2004, p. 5

perdue de cette instance aux tribunaux locaux pour faire valoir l'État de droit. La décision de la CEDH d'accepter les recours en provenance de l'espace kurde malgré sans regarder si les recours internes sont épuisés ou non, et de déclarer l'État turc était coupable et de le condamner à payer des réparations sont également incontestables non seulement sur le plan juridique mais aussi sur le plan symbolique de la manque des droits civils.

En fait, la condition des Kurdes après le coup d'Etat de 1980 ne peut être analysée séparément du climat autoritaire de cette période, couronnée par la constitution de 1982 qui a donné un extrême pouvoir à l'armée tout en restreignant exagérément les libertés individuelles des citoyens. Selon Bruinessen, « l'état d'urgence était décrit par la presse turque comme une forme civile de la loi martiale ; même si l'autorité suprême n'est plus un commandant militaire mais un préfet civil, la plupart des mesures restrictives prises sous la règne militaire restent en vigueur. Les cours militaires étaient remplacées par des Cours de sûreté de l'Etat dotées de pouvoirs judiciaires extraordinaires »⁵¹.

Bien évidemment, la période du régime d'état d'urgence a porté atteinte à de nombreux droits dans divers domaines de la vie et cette situation a atteint son sommet lors des évacuations de villages au cours desquelles un nombre de droits reconnus par la Constitution de 1982 a été violé, à savoir : le droit d'inviolabilité du domicile (ar. 21), le droit d'inviolabilité de la vie privée (ar. 20), le droit de s'installer ou de se déplacer librement (ar. 23), le droit de propriété (ar. 35) et le droit de recours à la justice concernant les actes de l'administration (ar. 125)⁵². En outre, certains articles du Code pénal ont également été violés : forcer une personne à commettre un acte par la menace ou par la violence (ar. 188), l'intimidation (ar. 191), fouiller le domicile sans autorisation légale (ar. 193, 194), incendier le domicile en mettant des vies en danger (ar. 369, 370, 371, 372, 382)⁵³.

En ce qui concerne la violation du principe de la non-discrimination basée sur le sexe, l'origine ethnique, la race, la langue ou la foi, il suffit de rappeler que « l'existence même des Kurdes de manière collective a été niée par l'Etat turc jusqu'au début des années quatre-vingt-dix » et que « le fait de parler kurde a longtemps été criminalisé. C'est ainsi que Şerafettin Elçi, ministre des Travaux Publics du gouvernement Ecevit, dans les années soixante-dix, a été

51 *op. cit.* p. 128

52 F. Üstel, *Zorunlu İç Göç Sonrası Köye Dönüş Raporu*, TESEV, Istanbul, 2004, p. 5

53 *Idem.*

condamné à trois ans de prison pour s'être déclaré kurde en mars 1981 »⁵⁴.

Finalement, on peut également mentionner la fermeture des périodiques et l'interdiction de leur distribution dans les villes de la Préfecture Régionale d'Etat d'Urgence ; ces actes ont strictement porté atteinte à la liberté d'expression.

2.2.2. Droits politiques

Les droits politiques se réfèrent au droit de participation active au processus démocratique du gouvernement local et national ; ils comprennent le droit de vote et le droit de se présenter comme candidat aux fonctions gouvernementales à différents niveaux ; la liberté de rassemblement et d'association et la liberté d'information⁵⁵.

Nous analysons la situation des Kurdes en Turquie en terme des droits politiques, le premier constat à noter qu'ils jouissent, en tant que des citoyens de ce pays, du droit de vote à tous les niveaux du système électoral. Pourtant, en ce qui concerne les droits politiques, il est légitime de s'interroger si un groupe de personnes (surtout ethnique) qui possède le droit de voter, a effectivement le pouvoir de déclencher un changement dans la vie politique ? Tout d'abord, il est nécessaire d'interroger le bon déroulement des élections et leur degré de « liberté » : à travers de nombreux exemples, Ekinci démontre que dans les provinces en état d'urgence, les élections n'ont pas toujours été libres⁵⁶. Suivant l'abolition de l'état d'urgence dans la région, il n'y a pas un grand changement de comportement des agents de l'État. Selon le rapport d'observation sur les élections du 12 Juin 2011, il y a un nombre significativement plus élevé des forces de sécurité dans les régions peuplées des Kurdes. D'après le rapport, Il y a une présence de policiers à chaque bureau de vote, à Diyarbakir. Les électeurs ont dû voter à proximité des policiers qui se trouve dans les bureaux de vote. Les policiers ont mené une fouille corporelle pour chaque électeur lors de leur rentrée à l'école à Van. Les policiers ont donné une liste de recherchés aux présidents du bureau de vote à Mersin pour que ces présidents signalent au commissariat dans le cas une des ces personnes sur cette liste qui viendraient voter. Les forces spéciales turques ont été présentes dans chaque bureau de vote à Doğubeyazıt, encore à la même ville, un avocat nommé Özal Türkmen est battu par ces forces de sécurité. Dans la ville de Tunceli, les membres de l'armée turque ont fait une

54 G. Dorronsoro, «Les Kurdes de Turquie : Revendication identitaires, espace national et globalisation», *Les études de CERJ*, N°62, Paris, Janvier 2000, p. 10

55 *op.cit.* p. 112-120

56 T. Z. Ekinci, *Vatandaşlık açısından Kürt Sorunu ve Bir Çözüm Önerisi*, Istanbul, Küyerel, p. 232-238

propagande de voter en faveur du CHP selon les témoins de l'équipe d'observateur⁵⁷. Ces exemples nous montrent que le bon déroulement des élections dans la région est toujours loin d'être convenable.

En second lieu, il est indispensable de prendre en compte du système électoral turc: ce système étant le système proportionnel d'Hondt, qui assure une représentation parlementaire à partir d'un seuil national 10 %. Ainsi, même s'ils obtiennent la majorité écrasante dans les villes dont la population est majoritairement kurde, les partis kurdes ne peuvent pas avoir de députés qui représentent leur voix à l'Assemblée Nationale et leurs votes sont redistribués proportionnellement aux autres partis. Selon Keyder, une fonction de ce seuil de 10 % étant d'assurer que le mouvement kurde ne soit pas représenté dans le parlement, « lorsqu'en 1994 les partis kurdes ont formé une alliance électorale avec le centre gauche et dépassé ce seuil, six députés sont arrêtés à charges de la complicité avec le PKK; il sont resté en prison jusqu'en 2004 »⁵⁸. Ainsi dans les élections nationales, les hommes et femmes politiques kurdes participent aux élections nationales en tant que candidats indépendants et puis créent un groupe politique à l'Assemblée Nationale (il faut au moins 20 députés pour fonder un groupe). Donc le parlement perdant considérablement sa valeur représentative, le véritable débat politique sur des sujets tels que la démocratie, la représentation ethnique et les effets de la libéralisation économique se fait de plus en plus dans des forums extraparlimentaires comme les groupes de droits de l'homme, le mouvement féministe, les plateformes pacifistes, les ONG⁵⁹.

En troisième lieu, quant aux droits politiques des Kurdes et il faut souligner la faiblesse de la représentativité du parlement et l'interdiction des partis politiques kurdes. Après la fin du régime du parti unique à 1946, il était interdit de former des partis politiques « ethniques » et les nationalistes kurdes ont longtemps cherché à s'intégrer dans des partis de gauche, de centre-gauche ou voire de centre-droit. Après le coup d'État, le premier parti kurde est fondé en 1990 sous le nom de HEP (Parti Populaire du Travail)⁶⁰ qui, menacé d'interdiction, a été remplacé par le DEP (Parti de la Démocratie) en 1993. Le DEP qui a provoqué une grande crise au sein du parlement turc à cause de deux de ses députés qui ont voulu prêter serment en kurde a été fermé en 1994. Il a été suivi par deux partis en 1994, HADEP (Parti de la Démocratie du Peuple) a été celui qui a rencontré

57 12 Haziran 2011 Milletvekili Genel Seçimi Gözlem Raporu, IHD (Association des Droits de l'Homme), Ankara, 2011 disponible en ligne sur www.ihd.org.tr consulté le 15 Avril 2013

58 Ç. Keyder, « The Turkish Bell Jar », *New Left Review*, N°28, Juillet-Août, 2004, p. 75

59 *Idem*.

60 Il faut noter que la Loi des partis politiques ne permettait pas toujours de fonder un parti basé sur un groupe ethnique donc officiellement cela n'a pas été un parti kurde.

la plus grande popularité ; il a été remplacé, à l'aube des élections de 2002, par le DEHAP (Parti du Peuple Démocratique). Le DEHAP a été menacé d'interdiction et ultérieurement s'est dissolue. Issu de cette dissolution, le DTP (Parti de la société démocratique) en 2005 et, à son tour, dissous en 2009. Le dernier parti, qui toujours présent, le BDP (Parti pour la paix et la démocratie) est fondé en 2008. Les lois électorales proscrivent spécifiquement la pratique du pluralisme culturel, linguistique ou ethnique, ou celle des droits de minorité : selon la Loi des partis politiques (N°2820), les partis politiques ne peuvent pas proclamer qu'il y a des minorités nationales fondées sur des différences culturelles nationales ou religieuses ou sur des différences de confession ou de race ou de langue sur le territoire de la République turque ; ils ne peuvent pas poursuivre l'objectif de rompre l'intégrité nationale en créant des minorités sur le territoire de la République turque, en protégeant, développant ou favorisant n'importe quelle langue ou culture autre que la langue turque ou effectuer des activités dans ce but (ar. 81) ; et ils ne peuvent pas poursuivre l'objectif du régionalisme ou du racisme dans le pays qui est une unité indivisible, ou effectuer des activités dans ce but (ar. 82)⁶¹. La Cour Constitutionnelle turque a décidé la dissolution des 25 partis politiques, leur liquidation et le transfert de leurs biens au trésor public. Tandis que la Cour Européenne des Droits de l'Homme s'est prononcée sur les 10 affaires soumis ; TBKP (Parti Communiste unifié de Turquie), SP (Parti socialiste), ÖZDEP (Parti de la liberté et la démocratie), DEP (Parti pour la démocratie), HEP (Parti populaire du travail), RP (Parti de la prospérité), Parti de la démocratie et la révolution, EMEP (Parti travailliste), DKP (Parti de la masse démocratique) et HADEP (Parti de la démocratie du Peuple). La CEDH, dans son arrêt du TBKP, considère que « même si le programme du parti politique parle du peuple et la nation des citoyens kurdes, il ne les qualifie pour autant des minorités et ne revendique pas un traitement particulier, voire celui de se séparer du reste de la population de la Turquie ». Il est vrai que la caractéristique de la démocratie est la résolution des problèmes par le dialogue et sans recours à la violence mais la Cour admet que « le programme d'un parti politique peut cacher des objectifs et des intentions différents de ce qu'il est affiché publiquement »⁶². Donc il faut comparer le contenu du programme avec les actes et les prises de décision de ses responsables. Pour le Parti socialiste ; il y avait un projet d'établissement d'un système fédéral, ce qui est incompatible avec les principes et la structure de l'État turc. Mais cela ne rendra pas au contraire aux règles démocratiques. L'arrêt de la Cour, « il était l'essence de la démocratie de permettre la proposition et la discussion des projets politiques divers même ce qui remettait en cause du mode d'organisation actuelle de l'État. Mais il faut ajouter la condition que dans la mesure où il ne vise

61 Malgré plusieurs réformes constitutionnelles dans l'intégration de la législation de l'Union Européenne, ces articles sont toujours restés comme tels jusqu'au 15 Mai 2013.

62 TURQUIE ET DROITS DE L'HOMME, acte de colloque de la Turquie, aujourd'hui demain, 17 Octobre 2009 / ed. par Işıl Karakaş. Paris, Université de tous les savoirs, 2009.

pas à porter atteinte à la démocratie elle-même. » Donc un parti politique peut mener les campagnes en faveur du changement de la législation ou de structure légale ou constitutionnelle de l'État à deux conditions. Les moyens utilisés à cet effet doivent être légaux et démocratiques, et le changement proposé doit lui-même être compatible avec les principes démocratiques fondamentaux. En tout cas, la Cour précise que « la dissolution d'un parti politique est une mesure radicale .⁶³» Concernant la dissolution de HADEP par la décision de la Cour constitutionnelle turque, en 2003, la CEDH conclut, à l'unanimité, à la violation de l'article 11 (liberté de réunion et d'association) de la Convention européenne des droits de l'Homme. Malgré cet arrêt de la CEDH, la Cours constitutionnelle a décidé la dissolution de DTP (Parti de la société démocratique) en 2009⁶⁴.

Les droits politiques des citoyens turcs d'origine kurde sont restreints à partir du moment où ils concernent les droits de groupe ou de minorité. Cependant, la fermeture des partis kurdes a constitué une menace sérieuse à l'encontre de la représentativité des Kurdes en tant qu'individus et citoyens, en ne leur laissant aucun autre choix que de chercher d'autres formes de représentation ou de voix politiques, ou encore de se radicaliser. Selon Bozarslan, « la coercition exercée par l'Etat au lieu de promouvoir des mécanismes d'intégration d'une manière plus démocratique a engendré le renforcement de l'option militaire kurde »⁶⁵. Selon Bruinessen, « il n'est pas surprenant que le gouvernement ait fermement refusé de négocier, directement ou indirectement, avec le PKK ; mais il a également refusé de prendre au sérieux les partis kurdes légaux et a constamment essayé de s'en débarrasser, se privant ainsi d'un moyen de communication avec une partie importante de la population kurde »⁶⁶. Alors, « plus qu'un front du PKK, (...) le HEP représentait un large éventail politique des Kurdes de Turquie et jouissait d'un degré élevé de légitimité parmi eux. Au lieu de tenter de mieux intégrer les Kurdes dans la vie politique turque en tolérant ce parti, les autorités ont harcelé ses membres à coups de procès et de séparatisme »⁶⁷.

Par ailleurs, il faut également signaler les assassinats, commis par des « auteurs inconnus », qui ont porté atteinte non seulement aux droits civils (la liberté et l'inviolabilité de la personne), mais aussi aux droits politiques (le droit de participer activement au processus démocratique et le droit à la liberté d'assemblage et d'association). Un passage de l'Histoire de la

63 *Idem*.

64 *NTVMSNBC*, « DTP Kapatıldı », le 11 Décembre 2009 disponible en ligne sur <http://www.ntvmsnbc.com/id/25030653/> consulté le 10 Avril 2013

65 H. Bozarslan, « Kurds : States, Marginality and Security » in *Sam. C. NOLUTSHUNGU (Ed.) Margins of Insecurity - Minorities and International Security*, University of Rochester, New York, 1996, p. 118

66 M. V. Bruinessen, *Kurdish Ethno-nationalism versus Nation-Building States*, Istanbul, The ISIS Press, 2000, p. 263

67 *Idem*.

Turquie contemporaine, de Hamit Bozarslan, est explicite à ce sujet : « Les intellectuels nationalistes kurdes, proches du PKK ou, plus souvent, sans aucun lien avec lui, furent particulièrement touchés par la stratégie de guerre basse intensité. Des auteurs inconnus procédèrent à plus de deux mille exécutions extrajudiciaires. Parmi les victimes figuraient un député et des dizaines de membres de partis légaux. Les sondages diligentés par le Parlement et le Premier ministre en 1997 permirent d'établir que ces inconnus émanaient dans les faits de divers organes de sécurité. Mais parmi les assassins figuraient aussi certains membres des Hezbollah turc⁶⁸, un groupe islamiste paramilitaire que l'État tolérait. »⁶⁹. Ainsi, durant les quatre années de l'existence du HEP et du DEP, plus de 64 de leurs leaders et membres ont été tués par ces auteurs inconnus⁷⁰ ; après l'instauration du HADEP « malgré le fait que le HADEP soit un parti légal, ceux qui y adhéraient ou le soutenaient étaient considérés comme des séparatistes par les forces de sécurité et étaient traités comme tels »⁷¹. Les exécutions extrajudiciaires ont non seulement ciblé les hommes et femmes politiques mais aussi les associations des militants des droits de l'homme -comme le IHD (Association des Droits de l'Homme), le Mazlum-Der (Organisation des Droits de l'Homme et de la Solidarité pour les Peuples Opprimés), le Göç-Der (Association pour la Solidarité Sociale et la Culture des Migrants), aussi bien que les journalistes et la presse kurdes (Özgür Gündem etc.). Ces institutions sont également sous la menace continue de fermeture et les membres sont menacés d'être arrêtés pour cause de séparatisme, de collusion avec le KCK (avant le PKK) etc. À partir de 1999, l'émergence de la société civile kurde et la venue au pouvoir municipal aux municipalités dans l'espace kurde a ainsi augmenté le nombre des procès judiciaires et les personnes détenues.

2.2.3. *Droits sociaux*

Ces droits comprennent notamment le droit au travail, l'égalité d'accès aux opportunités (dans l'éducation, le marché d'emploi etc.), le droit à l'accès aux services sanitaires et à la sécurité sociale en cas de chômage ou d'incapacité de travail, le droit d'accès à un standard d'enseignement⁷².

Le tableau 1 permet de comparer les chiffres d'une quinzaine de provinces avec

68 Le Hezbollah turc est un mouvement islamiste sunnite composé des Kurdes et Turcs qui n'a aucun lien avec le Hezbollah libanais chi'ite.

69 H. Bozarslan, *Histoire de la Turquie contemporaine*, Éditions de la Découverte, Paris, 2004 p. 75

70 M. V. Bruinessen, *Kurdish Ethno-nationalism versus Nation-Building States*, Istanbul, The ISIS Press, 2000, p. 263

71 D. McDowall, *Asylum Seekers from Turkey II*, (une édition révisée et mise à jour du rapport de mission en Turquie, oct. 2000), Asylum Aid., 2002 p. 7

72 *op. cit.* p. 134

celles d'Istanbul et avec les moyennes de la Turquie concernant quelques indicateurs de base relatifs à la démographie, la santé et l'éducation. Il faudrait rappeler que ce tableau ne comprend pas les informations qui concernent globalement les Kurdes de la Turquie, car les données des recensements n'étant pas collectées sur la base de l'ethnicité, il est impossible de distinguer les informations concernant les Kurdes du reste. Pourtant, la population des provinces présentées dans ce tableau comprend au moins 40 % de Kurdes, ce qui nous permet de rendre compte de la concentration des inconvénients dans les provinces de peuplés majoritairement des kurdes et d'avancer que l'ethnicité pourrait y jouer un rôle.

Le tableau 1 montre clairement les immenses différences entre les moyennes des 15 provinces dont la population comprend au moins 40 % de Kurdes et les moyennes pour la Turquie. Si la comparaison est faite entre ces 15 provinces et Istanbul, l'écart est encore plus étonnant. Les valeurs d'Elazığ sont souvent celles qui se rapprochent le plus des moyennes nationales et, dans notre tableau, Elazığ est la préfecture dont la population kurde est la moins importante (43 %) et dont le niveau de développement est plus avancé que les autres. Tunceli se distingue des autres provinces notamment par ses valeurs relatives à l'enseignement ; c'est un attribut traditionnel de cette province dont la population est essentiellement Alévie⁷³.

Le sondage démographique et sanitaire de la Turquie réalisé par le Ministère de la Santé, l'Institut d'Etudes Démographiques de l'Université de Hacettepe et Macro International Inc., fournit les données sur la base l'ethnicité grâce à son questionnaire qui comprend la question de la langue maternelle. Lorsque nous analysons ce sondage pour l'année 1993, İçduygu, Romano et Sirkeci sont arrivé à montrer que 2 hommes kurdes sur 5, et 2 femmes kurdes sur 3 n'ont reçu aucune sorte de scolarisation et que malgré l'école primaire obligatoire, seulement 61 % des hommes et 38 % des femmes ont reçu un enseignement primaire⁷⁴ Par ailleurs, conformément aux données du Tableau 2, les ménages kurdes sont constitués d'un nombre plus élevé de membres que les ménages turcs, et ce fait est plus accentué dans le milieu rural : 70 % des ménages kurdes sont composés de plus de 6 personnes et un tiers de plus de 9 personnes. Ceci est dû non seulement au nombre élevé d'enfants, mais également à la tradition des grandes familles⁷⁵. D'ailleurs, les auteurs se focalisent sur certains indicateurs pour démontrer l'« environnement d'insécurité matérielle » dans lequel vivent les Kurdes: l'accès à l'eau potable fournie par les tuyaux est de 64 % pour les ménages turcs et de 42 % pour les ménages kurdes ; les toilettes modernes n'étant pas accessibles

73 *op. cit.* p. 135

74 *op. cit.* p. 136

75 *Ibid.* p. 1004

pour la plupart, 47 % des ménages kurdes utilisent des toilettes d'appoint et un cinquième n'a pas de toilettes du tout ; le ciment, qui est un matériau de construction de basse qualité, est utilisé par deux tiers des ménages kurdes par rapport à un tiers des ménages turcs ; le nombre moyen des personnes qui dorment dans la même chambre est 2,6 pour les ménages turcs contrairement à 4,6 personnes pour les ménages kurdes ; de plus, dans 45 % des ménages kurdes, 5 personnes ou plus dorment dans la même chambre tandis que ce taux n'est que de 8 % pour les ménages turcs ; concernant les produits de consommation les plus courants, le bilan est comme suit : 88 % des ménages turcs détiennent un réfrigérateur contre 71 % des ménages kurdes ; 40 % des ménages turcs possèdent un téléphone⁷⁶ contre moins de 25 % des ménages kurdes ; plus de 50 % des ménages turcs ont un aspirateur tandis que pour les ménages kurdes ce taux atteint moins de 10 % ; enfin, la possession d'une voiture est quatre fois plus courante dans les ménages turcs que dans les ménages kurdes⁷⁷ .

TABLEAU 1 : LES INDICATEURS RELATIFS À LA SANTÉ ET À L'ÉDUCATION DANS QUINZE PROVINCES SITUÉES DANS LES RÉGIONS DE L'ANATOLIE DE L'EST ET DU SUD-EST

Provinces ayant une population kurde de + de 40 % ^a	Démographie		Éducation					Santé			
	Natalité	Taille moyenne de ménages	Alphabètes (%)	Femmes alphabètes (%)	Diplômés d'univ. (pop. 22+) (%)	Scolaris. (école primaire) (%)	Scolaris. (lycée) (%)	Mortalité infantile (%)	Médecins par 10000 pers.	Lits d'hôpital par 10000 pers.	Carte Verte (%)
Adıyaman	3,7	6,3	79,8	70,6	5,3	96	35,8	42	4,9	11,5	35,5
Ağrı	5,5	7,6	68	52,2	3,8	80,8	13,4	58	2,4	5,3	14,9
Batman	5,3	7,6	71	57,4	4,7	104,1	27,6	50	3,8	4,7	21,9
Bingöl	3,6	6,5	73,6	60,4	5	85,8	26,3	60	5,1	17	42,8
Bitlis	5	7,8	72,3	58,1	5,2	73,5	13,3	52	3,6	11,2	27,7
Diyarbakır	4,5	6,8	69,6	55,4	5,6	90,9	31,6	57	7	21,1	22,8
Elazığ	2,5	5,2	82,3	72,5	7,6	94,5	50	39	14	40,5	16,6
Hakkari	6,7	7,9	70,7	52,1	6	109,1	24,6	55	3,6	6,3	30,9
Mardin	5	7,7	71,2	56,8	4,4	97,1	22,9	43	3,5	6,7	29,9
Muş	4,2	8,2	69,4	53,7	3,7	74,8	13,3	55	2,8	7,9	22,9
Şırnak	7,1	8,3	65,8	44,9	4,7	86,8	11,7	51	3,5	6,1	18,7
Siirt	6	7,5	68,7	52,2	5,2	105,7	22,4	63	4,5	10,8	30,8
Tunceli	1,9	5	83	69,9	7,4	110,1	44,3	36	9,4	18,7	31,3
Urfa	4,8	6,9	67,7	52,2	4,4	82,4	17,8	37	4,3	8,8	20,1
Van	6	7,5	68,1	52	4,9	87,9	11,8	61	6	14,1	29,2
Moyenne des 15	4,8	7,1	72	57,4	5,2	92	24,5	50,6	5,2	12,7	26,4
İstanbul	1,97	3,9	93,4	89,5	11,9	122	42	39	20,6	34,1	4,9
Moyenne de Turquie	2,5	4,5	87,3	80,6	8,4	98	36,9	43	12,7	23	14,9

^a Le taux des femmes alphabétisées par rapport à la population totale des femmes.

Source : *Op. Cit.* p. 130

76 Ce sondage a été réalisé à une époque où les téléphones portables n'étaient pas encore devenus des produits de consommation courants ; il ne s'agit donc que de téléphones fixes.

77 *op. cit.* p. 136

2.2.4. *Droits culturels*

Les droits culturels comprennent le plein accès à la langue et la culture majoritaires ; le droit de préserver les langues et les cultures minoritaires, le droit à des coutumes et des modes de vie différents dans un cadre général de loi qui n'est pas culturellement biaisé, l'égalité dans l'éducation et le droit à la communication interculturelle et internationale⁷⁸.

Nous avons abordé la question de la « minorité » et précisé, qu'en Turquie, le statut de minorité n'était reconnu qu'aux communautés non-musulmanes selon le Traité de Lausanne et que, par conséquent, les Kurdes n'ont pas pu jouir des droits de minorité. L'une des conséquences significatives de cet état de fait était la privation des Kurdes de certains droits culturels par rapport à leur différence ethno-linguistique. L'usage de la langue kurde est au centre du débat relatif aux droits culturels. Concernant les obstacles faits à l'usage de la langue kurde Oran cite les points suivants⁷⁹ ; après 1925, le kurde fut interdit non pas dans les villages ou dans les villes, mais dans certains arrondissements par les mairies et dans les années 30, certaines mairies ont puni d'une amende chaque mot prononcé en kurde ou en arabe ; parler la langue kurde était interdit par la loi N°2932 promulguée suite au coup d'Etat militaire de 1980 ; cette loi est restée en vigueur jusqu'à 1991 ; les publications en langue kurde (ou en une langue maternelle autre que le turc) ont été interdites et saisies, les auteurs ou éditeurs ont été arrêtés, certaines publications sont interdites dans la région de l'état d'urgence ; ces interdictions sont levées avec la réforme de la loi de la presse en mars 2002 ; les programmes de radio ou de télévision dans une langue autre que le turc étaient interdits jusqu'aux réformes législatives en 2002 et 2004. Il continue par la non-existence des institutions d'enseignement en langue kurde (l'enseignement est dans la langue officielle, le turc, à l'exception de l'enseignement dans les écoles des minorités non-musulmanes) et par le droit d'ouvrir des cours privés pour apprendre le kurde n'est reconnu qu'avec le troisième paquet des réformes législatives en août 2002, mais les prétendants rencontrent des difficultés dans la pratique.

Nous considérons que les réformes effectuées dans les lois turques afin que la Turquie adhère à l'Union Européenne ont été le catalyseur d'un grand changement pour les droits culturels ; ceci démontre une importante volonté gouvernementale, mais il reste à voir si les applications seront également porteuses de cette volonté ou non. En plus, il y a des cas très controversés aussi. L'un des exemples importants est l'ouverture de la chaîne télévisée diffusant

⁷⁸ *op. cit.* p. 137

⁷⁹ B. Oran, *Türkiye'de Azınlıklar – Kavramlar, Teori, Lozan, İç Mevzuat, İçtihat, Uygulama*, İstanbul, İletişim, p. 108-110, 122

24h/24 en langue kurde le 1 Janvier 2009⁸⁰. Même si la langue kurde n'est pas reconnue par les tribunaux d'instance jusqu'en Janvier 2013⁸¹.

Dans le premier chapitre de notre mémoire, nous avons établi le cadre d'analyse sur la population kurde de la Turquie, à savoir, la présentation des Kurdes et leur statut juridique en tant que groupe ethnique et leur situations, sous l'angle des droits civils, politique, sociaux, culturels. Dans le deuxième chapitre, nous interrogerons sur le fonctionnement de l'État et les relations État-société dans l'espace kurde en rendant compte de ces droits.

80 *FRANCE24*, « Le renouveau de la langue kurde », le 11 Décembre 2009 disponible en ligne sur <http://www.france24.com/fr/20090108-reportage-turquie-kurde-langue-media-trt6-diversite-union-europeenne> consulté le 10 Avril 2013

81 *Radikal*, « Ve bilinmeyen dil resmen tanındı », le 25 Janvier 2013, disponible en ligne sur <http://www.radikal.com.tr/radikal.aspx?atype=radikaldetayv3&articleid=1118493&categoryid=77> consulté le 24 Avril 2013

CHAPITRE II :

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT DANS L'ESPACE KURDE DE LA TURQUIE

Après avoir étudié la situation générale des Kurdes en Turquie, nous allons nous pencher sur le fonctionnement de l'État dans l'espace kurde et la construction discursive du Sud-est pour définir l'État d'exception dans la région. En suite, nous aborderons dans ce contexte la relation État-société dans l'espace kurde.

1 Production d'un espace d'exception : le Sud-est⁸²

Officiellement dénommé la région de l'Anatolie du sud-Est et de l'est, au delà d'être une simple dénomination géographique, s'est construite, à travers le discours, l'imagination, comme une sorte de région d'intégration dans le projet national. La construction du Sud-Est, incontestablement, mérite de s'interroger sur les conditions de son invention, c'est-à-dire sur les processus qui ont amené ce signifiant d'un point intercardinal à qualifier un espace terrestre, à la fois construction administrative, réalité géographique et économique ainsi que stigmatisme ethnique. La notion du Sud-Est est donc floue et complexe. Elle est à la fois construite et diluée dans une polysémie dont nous allons tenter d'élucider les étapes de la formation⁸³. Il est possible d'aborder ces étapes de formation de plusieurs façons telles que par une question géopolitique, socio-politique voire sociolinguistique. Nous tenterons plutôt de considérer le Sud-est non comme un territoire fixe avec des limites bien définies mais plutôt comme une construction politique et culturelle. Le processus de construction de l'Est et plus tard du Sud-est comme un espace d'exception commence au début de la république, puis le sens de cette dénomination a changé au fil de temps. A partir de la fondation du discours qui néglige la population kurde, ce problème s'est transformé de manière discursive dans les autres phénomènes. Yeğen le définit comme le discours négationniste catégorique et avance que ce processus de la fondation va au-delà de la période républicaine. En posant la question de quels sont les processus discursifs qui servent à fonder un discours à l'égard

82 Le Sud-est est un discours construit par l'État turc. Néanmoins, hormis cette section, nous utilisons l'espace kurde pour désigner la même région. Voir p. 1-2

83 Il faut jeter un œil sur *la Revue du Nord*, n° 360-361, avril – septembre 2005. Ce numéro de la revue a été publiée suite au colloque « l'invention du nord de l'Antiquité à nos jours » qui a eu lieu à l'Université Charles-de-Gaulle Lille 3, 2005.

de la turcité, il traite le discours produit sur cette région au cours de la République⁸⁴.

Sur le plan géographique et historique, le terme Anatolie ne couvrait pas classiquement le Kurdistan. Après l'interdiction la dénomination « Kurdistan » à partir des premières années de la République, les limites de l'Anatolie ont été officiellement élargies et fixées au Premier Congrès Géographique en 1941⁸⁵. Néanmoins, le Sud-est est distinct de la région de l'Anatolie du sud-est (avec un « s » minuscule). Car, c'est un concept qui a aussi un sens métaphorique sous le nom du Sud-Est kurde qui comprend parfois Tunceli et Ağrı où la population locale est touchée par la guerre et l'impératif de sécurité. Néanmoins, il faut mettre l'accent sur le fait que la désignation du Sud-Est kurde ne signifie pas une homogénéité de gouvernance et de comportements de la population à travers l'espace et le temps. L'étude de Dorronsoro et Watts sur la particularité kurde sur la politique électorale dans les élections locales de 1977 à Diyarbakır est à cet égard très instructive. Dans le contexte des l'années 1970 qui se traduit par l'émergence de nouveaux acteurs politiques, la radicalisation des anciens et la militarisation des dynamiques centrifuges, à savoir par une grave crise sociale et politique⁸⁶. Dorronsoro et Watts cherchent à expliquer comment, pour la première fois, un candidat indépendant de gauche avec un discours kurde, qui ne vient pas d'une famille notable, a été élu par la majorité de la population. À l'époque, il ne s'agit pas toutefois d'un nationalisme kurde bien implanté au sein de la société. Les auteurs choisissent plutôt d'interroger les différentes dynamiques entre État et société, les réseaux sociaux, le contexte national de l'époque et les enjeux entre les mouvements sociaux dans la ville de Diyarbakır. Ainsi, au lieu d'expliquer la situation comme conséquence d'un nationalisme kurde omniprésent, ils proposent de la justifier l'incapacité des partis dominants turcs à mobiliser plusieurs électeurs dans les provinces kurdes de Turquie. Cette incapacité tient d'abord à l'affaiblissement du pouvoir des notables locaux alliés traditionnellement avec les partis dominants turcs, ensuite à la difficulté, pour ces partis politiques, de travailler avec de nouveaux mouvements sociaux dans la région plutôt kurde, des mouvements auxquels Zana apporte la force de son capital social et de ses réseaux socio-politiques.⁸⁷ Il faut noter qu'à l'époque cet exemple n'était pas isolé, il y a eu cette particularité à Lice et à Batman. Il s'agissait aussi d'une kurdification de l'espace de quelque sorte que ce soit.

84 M. Yeğen, *Devlet Söyleminde Kürt Sorunu*, İstanbul, İletişim, 2009, p. 264.

85 A. Özçağlar, «The Region Divisions in Turkey and its effects on regional planning», *Coğrafi Bilimler Dergisi*, 1 (1), 3-18, 2003, Ankara, p. 36

86 Voir plus H. Bozarslan, « Le chaos après le déluge : notes sur la crise turque des années 70 », *Culture & Conflit*, 24-25, hiver 1996-printemps 1997 disponible en ligne sur <http://conflits.revues.org/501> consulté le 3 Mai 2013

87 G. Dorronsoro & N. F. Watts, « Towards Kurdish Distinctiveness in Electoral Politics: The 1977 Elections in Diyarbakır », *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 41, N° 3, 2009, p. 457-478.

Cependant, même si on ne le traitera pas dans cette recherche, il est important de souligner que le Sud-est ne comprend pas la totalité de la question kurde. Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, la question kurde est multidimensionnelle. Par conséquent, le mouvement kurde c'est-à-dire la mobilisation dite kurde qui revendique certains droits culturels, politiques, sociaux et civils est une mouvance qui touche la totalité de la Turquie tout comme les pays voisins. Watts propose qu'à la différence du reste de la Turquie il y ait une particularité dans les relations État-société dans le Sud-est. En revanche, cette particularité ne résulte pas d'une différenciation sociologique marquée. Ni l'ethnicité ni la structure sociale (i.e. le tribalisme) ne définissent le Sud-Est comme un espace particulier. Watts définit la particularité du Sud-est par trois caractéristiques. La première est la dominance des institutions sécuritaires malgré le système juridique et les institutions électorales. Il s'agit de la construction d'une sorte de relation État contre société par l'instauration d'un État d'exception⁸⁸. Un membre du conseil d'administration de l'EĞİTİM SEN (Syndicat d'enseignants) à Diyarbakir évoque également cette situation :

« Notre relation avec les institutions étatiques plutôt que travailler ensemble avec le ministère de l'Éducation nationale, la préfecture etc. est constitué d'une manière bilatérale. C'est la mise en oeuvre d'enquêtes administratives ou enquêtes préliminaire de police judiciaire. On est un grand syndicat qui a plusieurs locaux en Turquie entière. Vous avez vu le nombre des enseignants tombés à l'entrée du syndicat. Maintenant, la répression s'est transformée. On a publié un communiqué qui critique la décision prise par le gouvernement à propos du système 4+4+4 et par la suite une enquête administrative a été ouverte. On est allé en grève l e 23 Mai 2012, l'État nous a répondu par l'ouverture de l'enquête. Toutefois, il faut préciser qu'aucune enquête n'a été ouverte pour les membres de notre syndicat qui ont de même actions en dehors des provinces kurde (...). »⁸⁹

Cet espace d'exception également reconnu par la Cour Européenne des Droits de l'Homme notamment à partir du moment où elle n'a plus imposé aux plaignants du Sud-est d'avoir épuisé tous les recours internes pour la saisir sur des affaires judiciaires. Elle les a autorisé à faire la demande directement. La seconde caractéristique est la polarisation entre autorités et locaux, au cours des années 1980 et 1990, à cause du régime sécuritaire et du PKK. En effet, ce dernier a envisagé de couper les réseaux de médiation entre gouvernement et société (attaque contre les tribus) et de monopoliser le mouvement contestataire kurde (destruction de l'opposition kurde au sein du PKK). Ceci peut expliquer une sorte de « dénaturalisation de l'État » dans la région. Autrement dit, malgré l'imposition de l'establishment sécuritaire de l'État turc dans la région, le manque de légitimité et d'autorité de l'État turc demeure. L'autorité de l'État est donc partiellement

88 N. F. Watts, « Re-Considering State-Society Dynamics in the Turkey's Kurdish Southeast », *European Journal of Turkish Studies*, N° 10, 2009, p. 8.

89 Membre du conseil d'administration de l'EĞİTİM SEN à Diyarbakir, entretien, Mars 2013

remplacée donc par celle du PKK. La troisième caractéristique est la reproduction d'une nouvelle société kurde entre unité et division. D'une part, la société kurde est unifiée et homogénéisée à travers des pratiques de conflits, d'autre part elle est reconfigurée et divisée dans de nouveaux groupes (i.e. gardiens de village, nouveaux migrants urbains, partisans du PKK, nouvelle bourgeoisie kurde et pro-AKP).

Néanmoins, le Sud-est n'est pas insensible aux dynamiques des relations État-société : un État incohérent, souvent divisé et qui manque de ressources pour exécuter ses politiques efficacement, des groupes sociaux qui cooptent les fonctionnaires locaux et qui pénètrent les institutions étatiques. Comme a constaté Oberkampff en critiquant le concept d'Arendt « l'Homme de masse » qui met en lumière la manière dont les Nazis ont pris le pouvoir, nous pouvons avancer que l'État turc a capté des réseaux du fait d'une mobilisation relayée et structurée par des liens d'interconnaissance, de solidarité préexistants ou a créé pour imposer sa coercition: relations tribales, création du système de gardiens de village etc.⁹⁰. De la même manière, l'État turc a fermé les yeux sur l'alliance occasionnelle entre le JITEM, un organisme étatique de contre-guérilla illicite, et le Hezbollah turc, un mouvement islamiste composé majoritairement de Kurdes qui ont collaboré contre le PKK⁹¹. Ces pratiques furent paradoxalement brouillées par les barrières entre État et Société, comme a écrit Le Ray, « les gardiens de village ont contribué à rendre l'État moins lisible parce qu'ils ont dépassé la division entre formes de renforcement licite ou illicite mais aussi ils ont profité de ce droit acquis de la violence pour régler les conflits locaux et communautaires. »⁹². Ceci s'applique aussi au mouvement national kurde en Turquie à propos de la création de quelques ONG et des partis kurdes en 1990.

2 Paradigme État contre société

En abordant les relations État-société en tant que problème de l'État, il faut essayer de dépasser les limites de cette question par l'analyse des transformations du système étatique turc. Nous pourrions alors élaborer un discours sociologique en prenant nos distances à l'égard du discours des acteurs. En effet, si l'État turc et son centralisme sont bien considérés comme une cible privilégiée par la société kurde du sud-est, les registres d'action de l'État peuvent être encadrés par

90 L'étude de Gilles Dorronsoro précise les origines de ce système gardien de village en le comparant avec les Hamidiyyes.

91 A. Lamchichi, *Géopolitique de l'Islamisme*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 61-70.

92 M. Le Ray, « Experiencing Justice and Imagining State : Engaging the Law to Challenge the Rule of Exception in Tunceli », *European Journal of Turkish Studies*, N° 10, 2010 p. 12.

certain mécanismes de sa propre administration. Notre propos va bien au-delà d'une simple interprétation du paradigme traditionnel qui tend à décrire l'État en tant qu'entité bien coordonnée et unitaire ; en commençant par la fondation de la République en 1923, régime qui s'impose avec plus ou moins de succès dans la population kurde de l'espace kurde, en utilisant la force au mépris le bien-être de la société. Cette interprétation domine nos pensées littéraires, quotidiennes, voire académiques. Une version peut en être trouvée dans l'un des articles de Işık, un activiste et écrivain kurde et actuellement membre du conseil d'administration de KURDKAV (Fondation de la recherche et de la culture kurde, ONG). Işık écrit :

« Au cours des premières années de la République, le gouvernement envisagea de fonder des pensionnats; cependant, à cause des soulèvements au Kurdistan⁹³, ces derniers n'ont pu être fondés qu'à partir de 1942 sous le nom de Köy Bölge Okulları (Écoles régionales de village) aux alentours des villages où il y avait des écoles primaires de trois classes. Dans ces écoles construites comme un des bastions de l'assimilation culturelle, certains enfants qui furent renvoyés à ces écoles par la force de la Gendarmerie et puis renvoyés aux écoles publiques au niveau supérieur, souffrirent de l'assimilation et de perte identitaire⁹⁴. »

Dans le récit de Işık, les relations entre État turc et société kurde sont catégoriquement antagonistes et binaires ; les interactions s'effectuent entre les autorités étatiques et les paysans kurdes qui chacun joue un rôle donné au sein d'un ordre hiérarchique. Les autorités ramènent les enfants par la force et les paysans ne peuvent rien faire car l'État est désigné comme omniscient et omnipotent. Le gouvernement central à Ankara a non seulement pris des mesures concernant l'assimilation culturelle et il les a parfaitement mis en application au niveau local grâce à sa forte représentation à travers plusieurs institutions différentes (gendarmerie, enseignants, etc.). À la suite de Tezcür et Watts qui ont mis l'accent sur le même sujet dans leurs ouvrages, de nombreux chercheurs et spécialistes ont renforcé une conception de l'État comme État suzerain *overlord state* dont les politiques se perpétuent sans changement envers les Kurdes, plus particulièrement dans l'espace kurde. Aussi les Kurdes tendent-ils à se présenter en deux groupes principaux : d'une part, un peuple ordinaire, qui est réprimé, et d'autre part, les élites tribales traditionnelles, vues comme traîtres ou moins kurde que le reste de la population⁹⁵.

93 Il fait référence au Kurdistan de Turquie.

94 F. Işık, « Asimilasyon bitti mi ? », *Ilke Haber*, le 20 Août 2011, Disponible en ligne sur <http://www.ilkehaber.com/yazi/asimilasyon-bitti-mi-2182.htm> consulté le 2 Mai 2012.

95 N. F. Watts, « Re-Considering State-Society Dynamics in the Turkey's Kurdish Southeast », *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue N° 10, 2009, p. 3.

Le paradigme État contre société a dominé les discours quotidiens, littéraires et académiques. Il marque l'histoire des rebellions kurdes et l'oppression sanglante des autorités turques ainsi que par le rapport de force asymétrique. S'agissant des dichotomies entre le nationalisme civique et ethnique et également entre État et société, plusieurs chercheurs et spécialistes ont systématisé ce paradigme. Toutefois, il faut préciser qu'il y a aussi de nombreux chercheurs qui, sensible à la politique kurde en Turquie complique le modèle État contre société⁹⁶.

Le séparatisme kurde, tel que défini par l'armée turque, est considéré comme une des menaces les plus importantes contre la sécurité de l'État. De plus, deux coups d'État, qui se sont cachés derrière cette raison, ont empêché les civils de prendre des initiatives sur la question kurde dans la vie politique. Ils ont également contribué à la construction du régime sécuritaire et judiciaire répressif. Cette construction a conduit à criminaliser toute sorte de contestation et de particularité, à identifier les opposants comme ennemi de l'intérieur, et les dépouillant de leurs droits de citoyens afin de légitimer implicitement leur persécution⁹⁷. Malgré les changements et les divergences, le dispositif sécuritaire a continué à dominer la prise de décision politique. La reconnaissance de ce régime impératif par le premier ministre Erdoğan avec son discours en 2005 n'a pas évité la fermeture du Parti de la Société démocratique (DTP), qui était le parti kurde, en décembre 2009. L'arrestation des députés, maires kurdes, des enfants, des chercheurs sous le prétexte de la propagande du terrorisme, les affrontements entre les opposants et les policiers dans les villes majoritairement peuplées de Kurdes mais aussi dans les banlieues peuplées de Kurdes et dans les grandes villes comme Istanbul illustrent un cycle de conflit et de relation se répètent. Cependant, il est évident que le paradigme État contre société donne une lecture assez limitée des relations entre l'État turc et la société kurde dans l'espace-kurde et omet des questions très importantes. Etudier avec un tel modèle ne permet pas de comprendre l'absence de révolte de nombreux kurdes et les changements de pratique de l'État turc. Il n'explique pas non plus la survivance de la culture kurde, le vote de nombreux kurdes pour d'autres partis en général islamiques et enfin le fonctionnement des municipalités kurdes, qui ont accédé au pouvoir local à partir de 1999.

96 Voir Bozarlan; Yeğen; Dorronsoro; Watts.

97 Ü. C. Sakallıoğlu, « Demythologizing the national security concept: The case of Turkey », *Middle East Journal*, Vol. 57, N° 2, 2003, p. 213-29.

2.1 Remise en cause des relations État-société dans l'espace kurde

Dans un premier temps, cherchons à analyser l'État aux différents niveaux de gouvernance comme le propose Migdal. Il se peut donc qu'il y ait des politiques particulières et différentes parmi les différents organismes de l'État. L'étude de Le Ray sur l'activisme légal représente un bon exemple des décisions judiciaires controversées sur l'affaire de l'affichage de *Newroz* à Tunceli⁹⁸. Suite à cette affaire et faisant suite à une longue période soumise à la loi d'État d'urgence, un processus transitoire, caractéristique de la situation ni guerre ni paix, s'engage. Les limites de l'État et du contrat social sont renégociées à travers le prisme du droit et de ses pratiques. Le droit n'est donc pas une ressource discursive et technique mais un débat sur les valeurs légitimes. Les décisions prises différentes du système juridique sont donc ainsi expliquées. Le gouvernement d'AKP était aussi en tension avec le système juridique⁹⁹, notamment lors de l'adoption d'une loi controversée visant à protéger les agents du MIT (Organisation nationale de renseignements, dénomination des services secrets turcs) de toute poursuite judiciaire, pour des activités relevant de leurs fonctions. A l'origine de cette loi, se trouve l'intention du précurseur de la poursuite KCK (Union de Communautés du Kurdistan) de convoquer quatre agents du MIT ainsi que son directeur pour les interroger sur des contacts qu'ils ont eus avec le PKK en 2010 dans le cadre du programme politique « ouverture démocratique » du gouvernement AKP.

Deuxièmement, des recherches récentes à l'échelle micro rompent avec l'hypothèse d'une uniformité de la société kurde. Elles permettent de comprendre non seulement pourquoi des partis turcs et plutôt islamistes existent dans la région mais aussi d'expliquer le défi des nationalistes kurdes pour mobiliser la grande partie de la population kurde. Comme nous l'avons déjà constaté, il n'y a pas une unité politique kurde. Les recherches soulignent la diversité des réponses et leurs interactions avec l'État. En témoigne une des recherches de Leila M. Harris sur les paysans à Harran. Le fait que de nombreux paysans ont apprécié le projet de *GAP* (Projet de l'Anatolie du Sud-est)¹⁰⁰ montre que l'investissement substantiel de l'État peut encourager quelques communautés locales à se réconcilier avec l'État. On peut donc penser que les paysans se sentent reconnus en tant que citoyen à part entière bénéficiant des efforts étatiques et qu'ils ne sont plus

98 M. Le Ray, « Experiencing Justice and Imagining State: Engaging the Law to Challenge the Rule of Exception in Tunceli », *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue N° 10, State-Society Relations in the Southeast, 2009

99 J. Marcou, « L'affaire du MIT et les évolutions en cours du système politique turc », *Observatoire de la Vie Politique Turque*, le 24 Février 2012 disponible en ligne sur <http://ovipot.hypotheses.org/7036> consulté le 21 Mars 2012.

100 Le *GAP* est le projet d'aménagement du sud-est anatolien visant à irriguer les terres arides à partir de 22 barrages principaux construits sur les bassins versant du Tigre et de l'Euphrate.

considérés comme des rebelles ou victimes du système. Quoique les personnes interrogées soient majoritairement arabes, il est clair que l'ethnicité commune ne signifie pas une préférence politique commune. Dans une telle perspective, il va de soi que les récits des nationalités kurdes et turcs décrivent la totalité des Kurdes comme une menace sécuritaire ou inversement comme une population opprimée qui désire universellement l'indépendance sont simplistes. Ceci nous renvoie à la notion de « groupisme » définie par Brubaker pour dépasser la polarité opprimé/victime¹⁰¹. Les réponses kurdes aux politiques de l'État ont radicalement varié en fonction des personnes, temps et lieux. Par exemple, les fermiers Mufa et Amit habitent dans les villages kurdes à Harran mais le premier considère le projet GAP très bénéfique alors que le second le voit comme quelque chose de « suicidaire ». De plus, Yeğen, en parlant de la formation de l'identité kurde, souligne la tension entre les kurdes en tant qu'un groupe ethnique et l'État turc en tant qu'une fondation nationale a toujours coexisté avec les autres phénomènes sociologiques. La tension entre les Kurdes et l'État a été entremêlée avec la tension entre modernité et tradition, entre Islam et sécularisme, entre centre et périphérie. Par conséquent, la tension actuelle à propos de la question kurde aujourd'hui et les dynamiques État-société dans le Sud-est doivent être considérées au regard de ces interactions¹⁰².

Les relations État-société ont donc une dynamique qui transforme réciproquement le processus entre l'État et la société. Ils s'influencent et se contraignent mutuellement. Tejel-Gorgas mentionne comment les nationalistes kurdes et turcs ont adopté le même discours vis à vis de leurs ennemis perçus¹⁰³. De même, Scalbert Yücel, dans son étude sur l'invention de la tradition souligne que les concepts de la tradition et la culture sont modifiés par les interactions entre les agents de l'État et les acteurs sociaux¹⁰⁴. L'étude de Le Ray sur le militantisme du droit à Tunceli montre comment les stratégies et les efforts des militants/avocats pour engager une autorité contre une autre conduisent aux verdicts favorables à leurs clients¹⁰⁵. Plus récemment, le cas de la municipalité de Sur sert à illustrer cette dynamique de transformation. Aux élections municipales de 2004, Abdullah Demirtaş a été élu Maire de la municipalité de Sur. Puis, en raison d'une décision du conseil municipal favorable à la prestation de services locaux en diverses langues, le conseil municipal et lui furent congédiés par le Ministère de l'Intérieur. Abdullah Demirtaş fut arrêté et accusé de faire

101 R. Brubaker, *Ethnicity without Groups*, Cambridge, Massachusetts and London, Harvard University Press, 2004

102 N. F. Watts, *Activists in Office Kurdish Politics and Protest in Turkey*, University of Washington Press, Seattle and London, 2010, p. 264.

103 J. TEJEL-GORGAS et C. Scalbert-Yücel, *Ruralité, urbanité, et violence au Kurdistan*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2011

104 C. Scalbert-Yücel, « The invention of a Tradition : Diyarbakır's Dengbêj Project », *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue N° 10, State-Society Relations in the Southeast, 2009

105 M. Le Ray, « Experiencing Justice and Imagining State: Engaging the Law to Challenge the Rule of Exception in Tunceli », *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue N° 10, State-Society Relations in the Southeast, 2009

de propagande pour le PKK dans son article sur la municipalité multilingue écrit pour le Forum Social Européen. Pourtant, il a été réélu en 2009 à une beaucoup plus large majorité qui lui conférant une forte légitimité. Il fut finalement acquitté par le tribunal en mai 2010¹⁰⁶.

Selon Migdal, nous pouvons également considérer l'État comme un acteur qui fait concurrence aux autres groupes en vue de restaurer ses normes et ses règles. La concurrence s'exerce d'ailleurs aussi entre les différentes institutions au sein de l'État. En nous appuyant sur les idées que Migdal développe pour rendre compte des modes de relations coopératifs ou conflictuels entre ces différents acteurs, nous allons envisager à présent le changement des relations État-société dans l'espace kurde à partir de la fin des années 1990¹⁰⁷.

2.2 Nouvelle Phase dans les Relations État-société

La période qui s'ouvre en 1999 constitue une nouvelle phase dans le rapport entre l'État et la société dans l'espace kurde. Elle redéfinit la relation et provoque une nouvelle sorte de coercition avec un changement politique. Premièrement, il faut noter l'arrestation du chef du PKK, Abdullah Öcalan, puis la mise en place du cessez-le-feu unilatéral par le PKK. Entre 2000 et 2004, il n'y a pas vraiment eu de combats entre les forces de sécurité turques et le PKK, ils ont recommencé à partir de 2004. Enfin, les négociations de paix entre le MIT (Organisation du renseignement national) et le chef du PKK, Abdullah Öcalan, ont conduit le PKK à déclarer encore un nouveau cessez-le-feu le 21 Avril 2013¹⁰⁸. Le retrait du PKK du combat entre 2000 et 2004 a favorisé et renforcé la politique kurde légale qui était en place depuis 1990. Le PKK a un effet limité sur la prise de décision. Les élections municipales de 2004 ont vu l'affrontement de candidatures d'opinion différentes entre le chef du PKK Öcalan et la direction du parti kurde DEHAP (Parti démocratique du peuple). Feridun Çelik s'est déclaré comme candidat indépendant à la municipalité métropolitaine de Diyarbakir contre la requête du parti. Öcalan et les autres proche du PKK lui ont accordé leur soutien public, mais d'une manière controversée Osman Baydemir s'est montré candidat du BDP. Enfin, Feridun Çelik s'est retiré. De plus, en 2010, Öcalan a fustigé le Maire de Diyarbakir Osman Baydemir en critiquant son point de vue selon lequel la lutte armée

106 *Bianet*, « Abdullah Demirbaş tedavisi için tahliye edildi », le 14 mai 2012, disponible en ligne sur <http://bianet.org> consulté le 12 Mars 2012.

107 J. S. Migdal, « *The State in Society* » In Howard Wiarda, *New Directions in Comparative Politics*, chapter 8, 2005, p. 5

108 *Le Monde*, « L'appel du PKK à la fin de la lutte d'armée n'est qu'une première étape », le 22 Mars 2013, disponible en ligne sur http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/03/22/l-appel-du-pkk-a-la-fin-de-la-lutte-armee-n-est-qu-une-premiere-etape_1852645_3214.html consulté le 24 Avril 2013

n'est plus valable¹⁰⁹.

Deuxièmement, les décisions prises au sommet d'Helsinki en 1999 afin de reconnaître à la Turquie le statut de candidat à l'entrée de l'Union Européenne ont accéléré les réformes démocratiques. Cette conjoncture a été une fenêtre d'opportunité pour le déploiement de la politique kurde légale. De plus, le parti kurde et les municipalités kurdes sont parvenus à utiliser les critères européens pour se défendre. L'usage de plusieurs langues dans les services municipaux, l'enseignement dans la langue maternelle etc. surtout dans les plaidoiries de la défense aux procès judiciaires qui se poursuivent contre les politiques kurdes, de même que les exemples des pays de l'Union européenne, et les conventions internationales dont la Turquie est signataire ou doit l'être pour l'adhésion sont très souvent cités. Ainsi, les délégations internationales et surtout européennes rendent visite régulièrement aux institutions politiques et aux associations kurdes pour observer les conditions des droits de l'homme et les réformes mise en place par la Turquie. Les politiques de la Turquie dans la région devient donc un moyen de pressions pour accélérer ses réformes démocratiques.

Troisièmement, le rôle controversé de l'AKP doit être mentionné dans ce nouveau contexte politique. Issue de l'islamisme, l'AKP est le parti au pouvoir en Turquie depuis 2002. Au départ, il n'a pas été associé au discours officiel de l'État qui reproduit le dispositif de sécurité, car certains de ses cadres ont aussi eux-mêmes été victimes de répressions. Erdoğan a instauré un nouveau rapport politique avec les Kurdes. Les milieux traditionnels kurdes, séduit par le discours conservateur du parti et ont fourni à l'AKP une assise électorale dans l'espace kurde. En 2009, le gouvernement a lancé une nouvelle politique nommée « ouverture kurde » visant une reconnaissance partielle de l'identité kurde. Elle s'est traduite par la création d'une chaîne de télévision publique en langue kurde, de départements de langue et littérature kurde, par l'autorisation de l'enseignement de langue kurde dans les écoles publiques, ainsi qu'une nouvelle politique étrangère avec la région autonome du Kurdistan et les négociations de paix à Oslo avec les dirigeants du PKK. Néanmoins, pendant la mise en place de ces réformes, l'impératif de sécurité a toujours été maintenu comme une option. Parallèlement, le procès de KCK (Union des communautés du Kurdistan) a conduit à l'arrestation de milliers d'militants et d'élus kurdes accusés d'appartenir à l'organisation terroriste. Ces arrestation de masse font suite à une modification de la loi anti-terreur, intervenue en 2006, qui renforce la possibilité de détention des suspects accusés

109 *Hürriyet Daily News*, « PKK leader lashes out at Baydemir for his remarks », le 15 Novembre 2010, disponible en ligne sur <http://www.hurriyetdailynews.com/default.aspx?pageid=438&n=pkk-leader-lashes-out-at-baydemir-for-his-remarks-2010-11-15> consulté le 24 Avril 2013

d'adhérer à une organisation terroriste ou de faire de la propagande terroriste¹¹⁰. Le procès a eu un retentissement international suite aux arrestations d'une académicienne, Büşra Ersanlı, d'un éditeur, Ragip Zarakolu, de la maison d'édition *Belge* qui publie plusieurs ouvrages sur le génocide arménien et la question kurde¹¹¹ et à l'élection des personnes arrêtées. La décision de plusieurs détenus de se défendre en langue kurde a bloqué le procès, car, la plaidoirie de défense dans une autre langue que turc a été rejetée par les juges. Les stratégies de l'État pour supprimer les partis kurdes et restreindre leurs activités ont donc changé en accentuant sur la coercition judiciaire. Ceci ne veut pas dire que les autres formes de coercition ont cessé. Le nombre des investigations et des poursuites judiciaires est devenu très élevé¹¹². La coercition judiciaire a conduit à emprisonner de nombreux représentants élus, avec un résultat inverse de celui espéré. En effet, au lieu de supprimer l'influence de ces représentants auprès de la population, certains, après leur libération, ont été soutenus et réélus avec une majorité plus importante. Le cas de Abdullah Demirtas dans la municipalité de Sur l'illustre bien. Par ailleurs, concernant la mort, le 28 décembre 2011, trente-quatre civils kurdes lors d'un bombardement de l'armée turque sous prétexte qu'ils étaient combattants du PKK. À l'issue de l'investigation, il n'y a ni accusation ni excuse. L'absence de coordination entre la préfecture et la municipalité kurde de Van, après le tremblement de terre qui a fait plus de cinq cents morts à Van, montre aussi la tension entre les différentes institutions et le conflit de pouvoir dans la région. Toutefois, le climat politique a changé depuis le début 2013. La dernière réforme juridique permettant de faire la plaidoirie de défense en kurde, est enfin passée et entrée dans les faits en Janvier 2013¹¹³. Les tribunaux ont commencé à libérer les détenus provisoires après de dizaines de mois en prison. En outre, les pourparlers avec Öcalan se déroulent ouvertement et le parti kurde BDP et la direction du PKK à Qandil sont inclus dans le processus de paix. Après la lecture publique du lettre de Öcalan en *Newroz*, le PKK a déclaré un cessez-le-feu et il commence à se retirer de la Turquie suite à l'accord de paix lancé par le gouvernement d'AKP¹¹⁴.

Quatrièmement, il importe de retenir l'abolition en 2003 de l'état d'urgence qui sévissait dans la région depuis 1978. Sous l'état d'urgence, des préfets régionaux détenaient un

110 J. Cécillon, *L'AKP et le mouvement kurde : le temps de la confrontation*, Repères sur la Turquie, N° 8, Actualités de l'IFRI, p. 3

111 *Bianet*, « Ersanlı ve Zarakolu 100. gündür tutuklu », le 29 Octobre 2011, disponible en ligne sur <http://bianet.org/bianet/ifade-ozgurlugu/136013-ersanli-ve-zarakolu-100-gundur-tutuklu> consulté le 14 Mai 2013

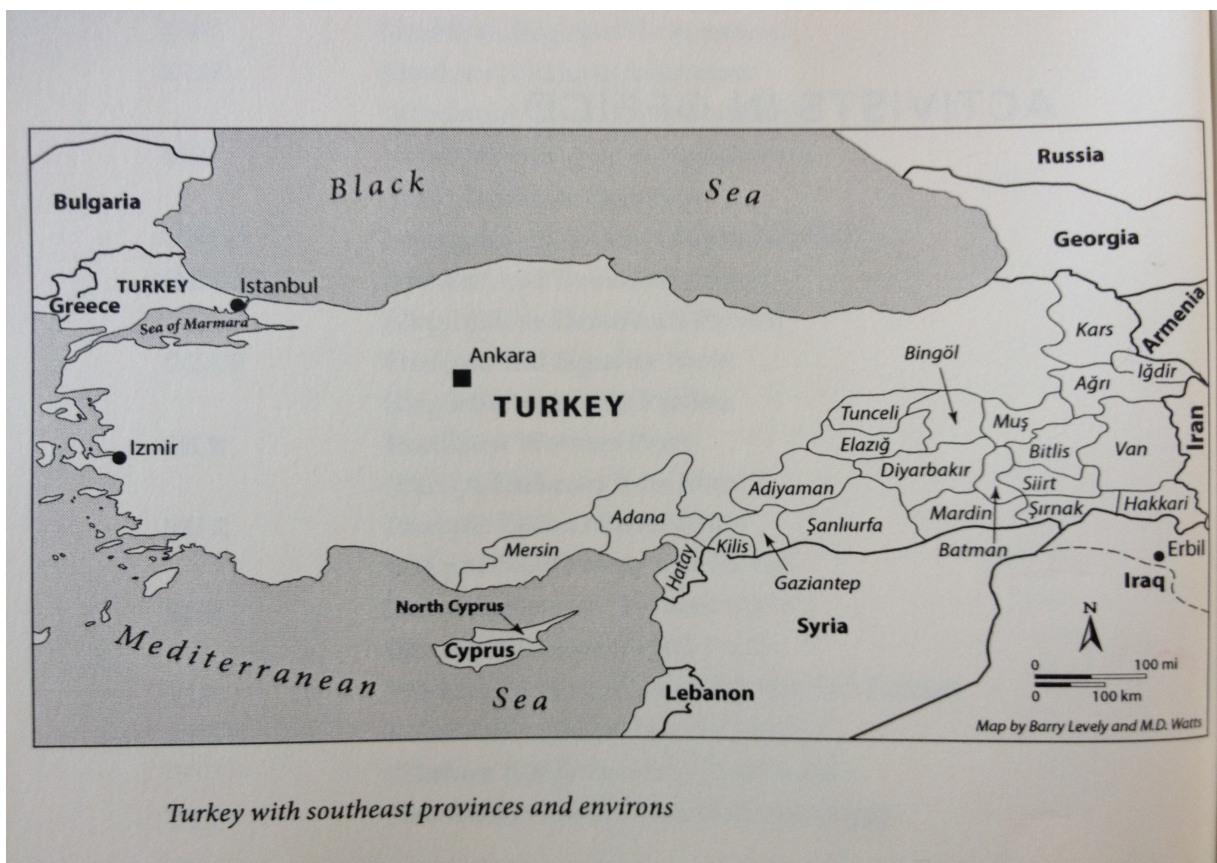
112 *2011 yılı insan hakları ihlalleri raporu*, IHD Association des droits de l'Homme, disponible en ligne sur <http://www.ihd.org.tr> consulté le 21 Mai 2012.

113 *Radikal*, « ve bilinmeyen dil resmen tanındı », le 25 Janvier 2013, disponible en ligne sur <http://www.radikal.com.tr/radikal.aspx?atype=radikaldetayv3&articleid=1118493&categoryid=77> consulté le 24 Avril 2013

114 *Zaman France*, « le PKK se retire de la côte est turque », le 23 Avril 2013, disponible en ligne sur <http://www.zamanfrance.fr/article/pkk-se-retire-c-te-est-turque> consulté le 25 Avril 2013

pouvoir extraordinaire. Le préfet régional était autorisé à faire plusieurs actes qui se peut définir comme criminelles. La levée de l'état d'urgence a permis la diminution des exécutions extrajudiciaires. Selon le IHD (Association des droits de l'Homme), il y a trente-trois exécutions extrajudiciaires depuis 2002¹¹⁵ ce qui nous montre une relative diminution. Les changements ont conduit finalement à une forte poussée du parti kurde de la Démocratie du Peuple (HADEP). Ce parti a remporté 39 municipalités en 1999, 57 municipalités avec la coalition du Parti de gauche du Peuple Social-Démocrate (SHP) en 2004 et 99 municipalités au sein du DTP en 2009. Ceci a permis aussi l'émergence de la société civile, du média local indépendant et d'une série d'ONG indépendantes dans plusieurs villes du Sud-est. De même, cela a montré la capacité du mouvement kurde et lui a permis de faire émerger la lutte non-violente au niveau local et promouvoir le mouvement.

CARTE 1 : LA TURQUIE AVEC DES PROVINCES DU SUD-EST ET SES ENVIRONS



Source : N. F. Watts, *Activists in Office Kurdish Politics and Protest in Turkey*, University of Washington Press, Seattle and London, 2010, p. 2.

115 Diyarbakir Haber, le 25 Juin 2012, <http://www.diyarbakirhaber.gen.tr/haber-749-33-faili-mechul-cinayet-islendi.html> consulté le 24 Avril 2013

3 Production de ressources du système via la politique légale

Depuis la fondation de la république, les Kurdes n'ont jamais cessé malgré tout d'agir dans les partis turcs dominants. Députés, ils ont représenté une grande diversité d'opinions et de comportements. Les uns ont été cooptés tandis que d'autres se sont assimilés à l'identité turque. Ainsi, certains ont rejoint ces partis afin d'offrir ces mandats et pratiquer la politique de l'assiette au beurre. Ils étaient parfois nationalistes kurdes parfois leurs adversaires. Toutefois, ces parlementaires n'ont jamais parlé en tant que kurdes dans le contexte de la République turque. Un parti issu de l'idéologie du socialisme scientifique le TIP (Parti des travailleurs de Turquie) a reconnu plus explicitement les problèmes kurdes. Par ailleurs, ils étaient présents au sein de trois partis importants dans les années 1970, le MFP (Parti de la rédemption nationale), l'AP (le parti de la justice), et le CHP (le parti républicain du peuple). Certains hommes politiques kurdes s'entre eux ont été condamné par la propagande du séparatisme¹¹⁶. La question kurde gagnant en visibilité à la suite de la guerre Iran-Irak au cours des années 1980, des atrocités de Saddam contre les Kurdes de l'Irak (Massacre de Halabja etc.), de l'entrée du PKK dans l'arène politique régionale et de la disparition de la guerre froide, les députés kurdes en particulier au sein du SHP (Parti de la démocratie sociale), ont commencé à s'exprimer plus explicitement. Néanmoins, un certain nombre d'entre eux sont expulsé du SHP en 1989 puisqu'ils ont participé à la conférence sur la question kurde à Paris. Ils sont devenus l'épine dorsale du premier parti kurde HEP et tous les partis successifs qui ont été ouvert respectivement après leur fermeture jusqu'à nos jours.

Ainsi, l'entrée dans l'arène politique en tant que parti kurde a apporté des ressources systémiques aux hommes politiques kurdes. Elle leur a permis d'accéder à un ensemble de ressources donnant la possibilité d'une politique kurde légale. Les ressources sont des matériels et de moyens servi à mobiliser, ou aller de la collection passive des individus au participant actif dans la vie publique¹¹⁷. Ils favorisent les sujets de tension et rendent le changement possible. La fondation du parti politique légal à la suite de la monopolisation du PKK dans la politique kurde nécessitait de reprendre en compte des liens internes au sein du mouvement kurde. Tilly place la sociabilité au cœur de la définition du mouvement social¹¹⁸. Selon lui, deux variables définissent l'organisation. La « résiliarité » renvoie au tissu des sociabilité volontaires. Les agents sociaux en sont architectes en fonctionnant sur une logique élective. La « catness » désigne, à l'inverse, des

116 H. Bozarslan, «Political Crisis and the Kurdish Issue in Turkey», in *Kurdish Nationalist Movement in the 1990s*, ed. Robert Olson, Kentucky, University Presse of Kentucky, 1996, p. 146-147

117 C. Tilly, N. F. Watts, *From mobilization to revolution*, Reading, Mass. Addison-Wesley Publishing Co., 1978, p. 69

118 E. Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2011, p. 57

identités catégorielles, auxquelles les individus sont assignés en fonction des propriétés objectives. Ces deux domaines de sociabilité se combinent en « catnet »¹¹⁹. D'où, nous pensons que la structure pluridimensionnelle de la question kurde telle qu'elle est évoquée dans la dernière section du premier chapitre, constituait une catnet très forte au sein du mouvement kurde. La fondation des partis kurdes et plus tard l'arrivée des militants kurdes dans les municipalités kurdes et l'émergence de la société civile kurde ont aussi renforcé la catnet. Car l'entrée du mouvement kurde dans le système politique légal lui a permis d'avoir des matériels et des moyens afin de renforcer ces deux domaines de sociabilité qui a rendu le mouvement kurde plus populaire. Watts divise les ressources à l'exercice d'un mandat politique en 5 catégories ; **ressources matérielles et humaines** : budgets, bénévoles et travailleurs, frais d'adhésion, salariés, bâtiments, véhicules, subventions, et fonds de l'Union Européenne et des autres sources ; **ressources légales** : lois protégeant les élus au niveau local et international (comme CEDH) ; **accès** : aux comités officiels gouvernementaux ou intergouvernementaux, assemblées, organisations, partis ; **ressources de rôle**: opportunités et responsabilités particulières telles que activités de parti, développement institutionnel, campagnes électorales etc. ; **ressources de légitimité** : votes et électeurs¹²⁰.

Bien que ces ressources soient potentiellement disponibles pour n'importe quel mouvement politique dans l'arène politique légale, le mouvement kurde profite stratégiquement de ces ressources afin de s'imposer comme un contre-pouvoir. Il défie l'autorité de l'État en s'institutionnalisant dans l'espace kurde grâce à ces ressources surtout à partir de la fin années 1990 où il accède au siège des collectivités territoriales de l'espace kurde. Ceci lui permet non seulement de pourvoir à l'imposition des normes et à la cristallisation de l'identité kurde, mais aussi de transformer et de démocratiser l'État à part entière dès lors qu'il n'a pas de rupture du contrat social.

Dans le deuxième chapitre, nous avons étudié le fonctionnement du système politique dans l'espace kurde, à savoir la construction de l'espace d'exception et les relations État-société dans l'espace kurde et enfin l'acquis pour le mouvement politique légal au sein de ce système politique. Dans le troisième chapitre, nous nous focaliserons sur le terrain qui a constitué notre étude de cas, la municipalité de Sur, une municipalité kurde dans le centre-ville de Diyarbakır, afin de chercher les éléments à micro-niveau de ce que nous avons évoqué à un macro-niveau dans ce chapitre, autour des thèmes tels que l'institutionnalisation du mouvement kurde, l'émergence d'un contre-pouvoir.

119 *Idem*.

120 N. F. Watts, *Activists in Office Kurdish Politics and Protest in Turkey*, University of Washington Press, Seattle and London, 2010, p. 77-87

CHAPITRE III :

INSTITUTIONNALISATION DU MOUVEMENT KURDE :

MUNICIPALITÉS KURDES

Le mouvement kurde, en utilisant des moyens politiques légaux, a acquis des ressources du système politique légal qui ont permis au parti kurde de renforcer sa lutte et d'augmenter sa capacité d'action. À partir de 1999, le parti kurde a commencé à gagner les élections municipales. Le HADEP (Parti de la Démocratie de Peuple) a obtenu 39 municipalités en 1999, 57 municipalités avec la coalition du SHP (Parti du Peuple Social-Démocrate) en 2004 et enfin 99 municipalités au sein du DTP (Parti de la société démocratique). Ceci a également suivi l'émergence d'une société civile dynamique dans l'espace kurde. Ainsi, le DTK (Congrès de la société démocratique), rassemblant toutes les municipalités kurdes, les ONG et les assemblées de quartier, et basé sur le Confédéralisme démocratique d'Abdullah Öcalan, a été fondé en 2007 et proclamé unilatéralement l'Autonomie démocratique¹²¹ en 2011. Nous pouvons donc mentionner un mouvement kurde, dans l'espace kurde. Ils se sont tout entrecroisés dans cette complexité. Nous avons déjà parlé brièvement des moyens acquis par la légalisation du mouvement kurde dans le chapitre précédent. Dans ce chapitre, nous analyserons les moyens de l'émergence du contre-pouvoir du mouvement kurde en analysant les pratiques des municipalités kurdes (surtout celle de Sur) et d'autres institutions du mouvement kurde. Avant cela, il nous faut présenter le périmètre de notre recherche.

Définir le périmètre de recherche

Avant de procéder à l'analyse des études de cas à la fois sur les plans social et politique, il convient de définir notre périmètre de recherche. Dans la division administrative, les quatre-vingt-une provinces de Turquie, sont regroupées en sept régions. Malgré des petites modifications, les régions sont principalement déterminées et dénommées par le Premier Congrès Géographique à l'échelle nationale en 1941 (Carte 2). Avant cette date, il n'existait ni ces régions ni leurs dénominations. Les montagnes de Taurus constituaient les limites de la péninsule d'Anatolie.¹²² À savoir que la grande partie de la région de l'Anatolie du sud-est n'a jamais été

121 ANF, le 14 Juillet 2011, disponible en ligne sur <http://www.firatnews.eu/kurdi/index.php?rupel=nuce&nuceID=16319> consulté le 11 Avril 2013

122 J. Mellaart, *Anatolia c. Before 4000 B.C. and c. 2350 – 1750 B.C.*, Cambridge, Cambridge Uni. Press, 1964, p. 3-6

appelée par ce nom. En outre, cette dénomination a une dimension ethno-spatiale qui comprend aussi des provinces en dehors de la région comme Hakkari , Van voire Tunceli mais qui exclut des provinces comme Gaziantep et Adıyaman qui se trouvent officiellement dans la région de l'Anatolie du sud-est. Nous allons analyser les municipalités kurdes sur la totalité de la région de l'Anatolie du sud-est et aussi de l'Est en les catégorisant comme le Sud-est métaphorique¹²³. En revanche, nous allons nous pencher sur la ville de Diyarbakir qui est dans la région du Sud-Est.

CARTE 2 : LES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES DE LA TURQUIE



Source : <http://wikimedia.org>

Situé sur les rives du Tigre en Mésopotamie et considérée comme la capitale officielle¹²⁴ de l'espace kurde en Turquie, Diyarbakir est un centre régional en termes économiques, politiques, culturels, historiques et géographiques. Berceau de nombreuses civilisations tout au long de l'Histoire et protégée par sa grande muraille de basalte noir, elle constitue la 11^e ville de la

123 Nous employons le Sud-est avec le S majuscule pour signifier l'usage métaphorique du sud-est voir p. 26

124 Arte, « Turquie et PKK: Öcalan appelle à un cessez-le-feu », 22 Mars 2013, disponible en ligne sur <http://www.arte.tv/fr/turquie-pkk-ocalan-appelle-a-un-cessez-le-feu/7404974.CmC=7404978.html> consulté le 12 Avril 2012

Turquie par son importance démographique.

Diyarbakir connaît un taux de croissance de 3.78 % plus élevé que la moyenne nationale 1.83 %¹²⁵. Dans le Tableau 3, on voit qu'entre 1990 et 2000 il y a une croissance démographique de 33 % en 10 ans, ce qui porterait la population de la ville à 685.000 habitants.

TABLEAU 2 : LA POPULATION DE VILLE DE DIYARBAKIR

Population	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	2000	2011
Municipalité métropolitaine de Diyarbakir	100	127	177	203	274	354	460	685	875

Source : Plan directeur de Diyarbakir (2006), TUIK, TUIK adnks 2011

Selon le rapport publié par l'Union des Chambres des Ingénieurs et des Architectes de Turquie (TMMOB), la population estimée de la ville de Diyarbakir s'élève à 822.837 habitants en 1996 alors que la population de la ville s'élève à 381.144 habitants en 1990. Il est estimé que la population issue du déplacement forcé (par l'évacuation des villages pour les raisons de sécurité¹²⁶) s'élève à 482.300 habitants¹²⁷.

CARTE 3 : LES PROVINCES DE LA TURQUIE : PROVINCE DE DIYARBAKIR EN ROUGE



Source : <http://osymtercih.net/diyarbakir>

125 H. Özyılmaz, S. Karakaş et A. Karaşın, *Diyarbakir'da Yoğun Göçün Getirdiği Çarpık Kentleşme Sorunları*, Symposium de TMMOB sur les désastres, 2010

126 D. Kurban, D. Yüksek, *et al.*, « Zorunlu Göç ile Yüzleşmek : Türkiye'de Yerinden Edilme Sonrası Vatandaşlığın İnşası », Istanbul, TESEV Yayınları, 2006

127 H. Değertekin, *Bölge içi Zorunlu Göçten Kaynaklanan Toplumsal Sorunların Diyarbakir Kenti Ölçeğinde Araştırılması*, TMMOB yayını, Ankara, 1998, p. 5

Avec l'arrondissement de Bağlar, l'arrondissement Sur est énormément touché par le déplacement forcé des années 1990. Étant un des 4 arrondissements de la ville de Diyarbakir, l'arrondissement de Sur comprend la vieille ville de Diyarbakir. La loi N° 5747 stipule un élargissement des limites administratives dans les limites de l'arrondissement de Sur ; les municipalités de Bağıvar et Çarıklı et quarante-huit villages sont inclus dans la municipalité d'arrondissement de Sur en 2008. La population s'élève à 118.279 habitants (y compris les municipalités de Bağıvar et Çarıklı) en 2000. Le nombre de personne par ménage est 6.03¹²⁸.

La municipalité de Sur a mené une enquête en Septembre 2006. Elle ne comprend pas donc les municipalités de Bağıvar et Çarıklı et 48 villages. L'enquête a porté sur 8920 foyers dans tous les quartiers qui se situent dans la municipalité en 2006.

TABLEAU 3 : ETAT CIVIL DES INTERLOCUTEURS

Marié	Célibataire	Veuf/Veuve	Divorcé
74%	14%	10%	2%

Source : Sur Municipality Survey of Field Research, Diyarbakir Sur Belediyesi, Diyarbakir, 2006

Comme nous avons observé le résultat de l'enquête, c'est un arrondissement peuplé de familles même s'il se trouve dans la vieille ville touristique où il y a de multiples magasins. Le nombre de personnes par foyer nous montre que les foyers sont assez nombreux.

TABLEAU 4 : NOMBRE DE PERSONNES PAR FOYER

1 – 3	4 – 6	7 – 9	10 ou plus
24%	43%	24%	9%

Source : Sur Municipality Survey of Field Research, Diyarbakir Sur Belediyesi, Diyarbakir, 2006

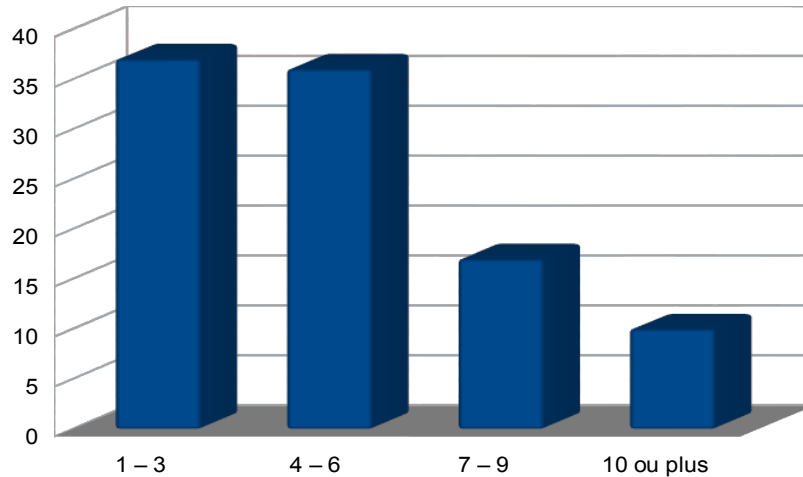
Le nombre d'enfant par foyer est aussi élevé ; 63 % des ménages ont au moins 4 enfants. En rappelant que la scolarité est obligatoire est à partir de 8 ans et le taux de scolarité en Turquie est de 95 %¹²⁹, l'enquête montre qu'un enfant sur 5 n'est pas scolarisé. Concernant la sécurité sociale des ménages, 12 % des ménages ne jouissent d'aucune sécurité sociale à l'instar de l'assurance maladie, la retraite, l'assurance-chômage. Cinquante-quatre pour cent des ménages ont

128 *Ibid.*, p. 334

129 UNICEF, *Taux nets de la scolarisation (école primaire) en 2007-2009*, Indicateurs de base, disponible en ligne sur http://www.unicef.org/french/infobycountry/Turkey_statistics.html consulté e 14 Mai 2013

l'accès à *Yeşil Kart* (la couverture maladie universelle). Le taux de chômage est de 33 % et dans la moitié des ménages seulement une personne est employée.

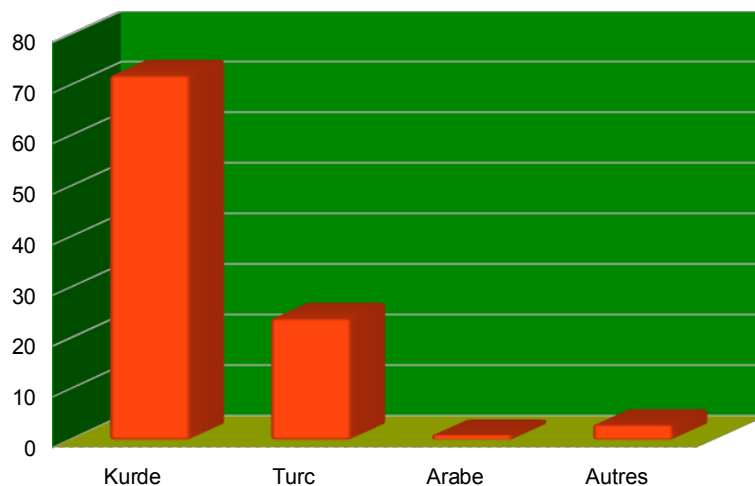
FIGURE 2 : NOMBRE D'ENFANT PAR MÉNAGE



Source : Sur Municipality Survey of Field Research, Diyarbakir Sur Belediyesi, Diyarbakir, 2006

En ce qui concerne la langue maternelle, le kurde est de loin la langue principale (72%), celle-ci est suivie du turc (24 %) et puis l'arabe (1 %). L'enquête nous montre que le kurde reste toujours la langue dominante dans la vie quotidienne, cependant 27 % des interlocuteurs ne peuvent ni l'écrire ni le lire. Il faut rappeler que la pratique de la langue kurde a été interdite jusqu'en 1983 et l'enseignement de la langue kurde n'est toujours pas autorisé dans les écoles publiques. De plus, 45 % des interlocuteurs voudraient apprendre à lire et écrire en kurde.

FIGURE 3 : LANGUE PARLÉE DANS LA VIE QUOTIDIENNE



Source : Sur Municipality Survey of Field Research, Diyarbakir Sur Belediyesi, Diyarbakir, 2006

1 Politique de proximité du mouvement kurde

Les activités municipales kurdes à partir de 1999 peuvent être interprétées comme un processus d'établissement d'un espace politique kurde de proximité, malgré le contexte politique très contraint par les autorités centrales de l'État turc (les préfets, les procureurs, les forces de sécurité). Il y a également des dynamiques externes, tels que le conflit entre les forces de sécurité turque et le PKK. Plus récemment les négociations de paix et aussi les événements dans l'espace kurde de Syrie¹³⁰ influent sur la construction de cet espace politique kurde qui reste vulnérable. Néanmoins, l'accès aux ressources municipales ont conduit les hommes politiques kurdes à entrer dans la vie quotidienne des Kurdes, c'est-à-dire, ceci leur a permis de développer de nouvelles représentations de la légitimité politique¹³¹. Ainsi, dans la mesure où le mouvement kurde accède aux dispositifs de représentativité, il est devenu plus populaire en augmentant sa capacité d'action. Il est donc « par la proximité érigée en impératif catégorique que les liens sociaux et politiques sont appelés à se refonder, que la politique représentative est invitée à se ressourcer »¹³². Le mouvement kurde a donc dû se confronter directement aux problèmes sociaux, culturels, civils et politiques de la société. Il est censé s'adapter à ce nouveau contexte.

Dans son modèle « État en Société », Migdal¹³³ avance que la société est un mélange des organisations sociales contrairement au modèle dichotomique centre-périphérie d'Edward Shils. Ce dernier définit l'autorité comme être capable d'imposer les décisions en dépit de la différenciation des tendances et préférences dans les autres parties de la société¹³⁴. Migdal propose que les sociétés ne soient pas conçues comme des formations stationnaires mais comme constamment en devenir du résultat des luttes constantes pour le contrôle social¹³⁵. Dans son modèle, il développe trois niveaux de contrôle social : conformité, participation, légitimité. Contrairement au modèle Centre-Périphérie qui présente l'idée selon laquelle les États agissent de leur propre autorité et alors exercent une coercition sur la Périphérie pour prendre des décisions concernant les récompenses et les sanctions, le modèle « État en société » présente l'idée selon laquelle les États agissent avec la volonté et le soutien de la Périphérie/Société. Migdal attribue une importance

130 La mainmise du PYD (Parti de l'Union démocratique), une branche syrienne du PKK, sur l'espace kurde de la Syrie.

131 C. Le Bart et R. Lefebvre, *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005

132 *Idem*.

133 J. S. Migdal, « *The State in Society* » In Howard Wiarda, *New Directions in Comparative Politics*, chapter 8, 2005, p. 5

134 *Ibid.* p. 65

135 *Idem*.

décisive au fait que la Périphérie puisse disposer des ressources afin de restaurer une autorité. De ce fait, d'une part, la société contraint l'État et le transforme à travers des forces internes et, d'autre part, la société peut être transformée par l'État¹³⁶. Les recherches anthropologiques et ethnographiques sur l'État, remplaçant les différents acteurs par rapport au contexte social et politique, permettent de saisir la multiplicité de l'interaction des agents de l'État avec d'autres acteurs sociaux, mais aussi de saisir la difficulté de la mise en application des politiques à différentes échelles. Ceci éclaire non seulement la mise en pratique des politiques kurdes, mais encourage aussi de découvrir les différents types de relations entre l'État et les acteurs sociaux, au lieu de considérer que le discours national dominant est nécessairement pertinent. De plus, la fragmentation de l'État dans ses parties constitutives permet de se concentrer sur une étude plus concrète dans laquelle l'État apparaît sous une forme quotidienne et localisée.

Par ailleurs, les municipalités kurdes ont développé un système politique particulier à travers deux mécanismes. Premièrement, elles se sont engagées dans les activités administratives qui leur ont donné une légitimité démocratique et une occasion de construire une nouvelle vision de relations État-société. Doğan définit ces municipalités comme un exemple de réussite et unique du social-libéralisme en Turquie. Il note « parallèlement à l'autonomie locale décrite comme alternative à la modernité démocratique, elle ont adopté un discours libéral tels que partenariat public-privé, développement local, bonne gouvernance, localisation. Dans une région sous-développée, les municipalités kurdes entreprennent, d'une part, de mener les projets d'urbanisation dans les villes qui peuvent être qualifiées de grands villages, et d'autre part, d'adopter une politique social-libérale et identitaire. À savoir, les municipalités du DTP essayent d'adopter une politique de synthèse social-libérale basée sur les négociations avec les syndicats comme Parti Socialiste en France ou Nouveau Parti travailliste en Angleterre et d'assimiler leur politique identitaire à cette synthèse social-libérale.»¹³⁷ Ainsi, ceci pouvait servir à construire une vision des relations concurrentielles État-société ainsi qu'à légitimer les demandes du mouvement kurde pour l'autonomie régionale. Nous pouvons considérer cette nouvelle synthèse comme un style de gouvernementalité au sens de Foucault selon lequel le bien-être et les aspirations de la population deviennent un sujet et un objet d'ordre à la fois¹³⁸. Foucault écrit que « la population apparaît comme un sujet de besoins, d'aspirations mais aussi objet entre les mains du gouvernement, consciente en face du gouvernement

136 *Ibid.* p. 68.

137 A. E. Doğan « Yerel Yönetimler, Neoliberalizm ve Muhafazakarlık », *Bianet*, le 26 Mars 2009, disponible en ligne sur <http://www.bianet.org/bianet/siyaset/113405-yerel-yonetimler-neoliberalizm-ve-muhafazakarlik> consulté le 20 Avril 2013

138 N. F. Watts, *Activists in Office Kurdish Politics and Protest in Turkey*, University of Washington Press, Seattle and London, 2010, p. 143.

de ce qu'elle veut et inconsciente , aussi, de ce qu'on lui fait faire.»¹³⁹ Cela nous amène au deuxième mécanisme adopté par les municipalités kurdes ; la politique symbolique. Cette dernière transforme le mouvement kurde par le biais des municipalités à travers l'imposition des normes et des pratiques kurdes. La politique symbolique constitue l'une des formes utilisées par le pouvoir pour manifester sa présence et tenter d'exercer son emprise. Ory, dans son article sur la politique symbolique, écrit que « le symbolon est, en effet, un signe de reconnaissance. En tant que signe, il est condensé, délimité dans une forme, une matérialité sensible, qui vise à l'émotion. En tant que reconnaissance, il renvoie à l'appartenance à une communauté qui, par lui, est montrée comme communauté de valeurs (...) Il en découle que la fonctionnalité de toute politique symbolique est fondée sur, à la racine, une conviction (celle de l'efficacité du symbolique), au centre, un objet (la célébration de la source, de la permanence et de l'incarnation du pouvoir), enfin à l'horizon un objectif, à la fois identitaire et autoritaire. »¹⁴⁰ Ainsi, l'emploi de la politique symbolique par les municipalités kurdes a conduit à la normalisation des politiques du mouvement kurde. Néanmoins, il faut rappeler que la politique symbolique a été déjà employée bien avant par le mouvement kurde. Or, l'arrivée aux municipalités des militants kurdes a permis à ces derniers de capter certains appareils idéologiques de l'État¹⁴¹ et de les inverser, si jamais, elle a entraîné la légitimation voire la légalisation des pratiques kurdes en quelque sorte.

Les activités des municipalités kurdes ont défié le discours officiel de l'État qui ignorait l'identité communautaire kurde et se sont mis à construire un nouveau espace public, différent du reste de la Turquie. Comme Gambetta écrit :

«L'élection de DEHAP à la municipalité métropolitaine fut un point tournant dans l'histoire récente de Diyarbakir (...) La municipalité est devenue une force motrice qui a ouvert de nouveaux espaces de communication et d'expression, qui a non seulement promu la vie culturelle, mais aussi a permis aux nouveaux publics politiques d'émerger. Sans le poids institutionnel de la municipalité comme un contre-pouvoir contre les institutions centrales en ville (le préfet, la police, l'armée, les Cours de sûreté de l'État), la transformation n'aurait jamais été impressionnante (...) L'existence d'une municipalité de DEHAP spatialement unifiée – or idéologiquement distinguée – de multiples acteurs sociaux et civils se sont déjà engagés à ouvrir des niches pour eux-mêmes dans l'espace public bien polarisé.»¹⁴²

139 M. Foucault, *Surveiller et punir Naissance de la prison*, Paris, Éditions Gallimard, Paris, 2011

140 P. Ory, «L'histoire des politiques symboliques en quatre études de cas », in C. Gauvard (Ed.) *Travaux de l'École Doctorale d'Histoire – Politiques symboliques, des limites aux frontières diasporas, le comparatisme en histoire, genre et histoire*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2005, p. 72

141 L. Althusser, « Idéologie et appareils idéologiques d'État », *La pensée*, N° 151, 1970

142 Z. Gambetta, « The conflictual (trans)formation of the public sphere in urban space : The case of Diyarbakir, *New Perspectives on Turkey* 32, Spring 2005, p. 53

Ce chapitre examine d'abord les moyens de l'émergence du contre-pouvoir en analysant le fonctionnement des municipalités kurdes et leurs relations avec d'autres organisations kurdes. Puis, il interroge la transformation des municipalités en tant qu'agents d'imposition des normes. Même si nous avons intégré les matières des différents arrondissements de Diyarbakir, la majeure partie des matières se concentre sur la municipalité de Sur et plus généralement sur la ville de Diyarbakir de 2004 à 2013. L'étude de terrain s'est réalisée en deux temps ; en été 2012 et en Mars 2013, cependant la majorité des entretiens s'est effectuée en Mars 2013.

2 Émergence d'un contre-pouvoir

Le HADEP a remporté 37 municipalités en Avril 1999. Bien que, depuis la légalisation du mouvement kurde, il y ait eu des députés dans l'Assemblée Nationale, c'était la première fois que le mouvement kurde est arrivé au pouvoir municipal en améliorant leurs résultats à chaque élection. Le HADEP a le siège de la municipalité métropolitaine de Diyarbakir avec toutes les municipalités d'arrondissement de la ville de Diyarbakir. Le slogan de campagne du HADEP en 1999 fut « Nous allons gouverner les nôtres et nous-mêmes »¹⁴³ et le slogan de campagne du DEHAP n'a pas beaucoup changé dans les élections municipales en 2004 « Villes libres et individus libres » et celui du DTP en 2009 « cela sera un référendum pour les Kurdes »¹⁴⁴ L'emprise du mouvement kurde sur les municipalités a donné l'accès aux ressources qui ont été longtemps monopolisées par les autorités turques. Néanmoins la législation municipale et la structure bureaucratique ne permettaient pas de mettre en place des politiques kurdes de manière efficace. Parallèlement aux demandes du mouvement kurde, les militants kurdes ont mis en place des activités qui ne respectent pas la loi. Ceci est défini comme le système juridique binaire par les militants¹⁴⁵. Quoique ce concept ne soit systématisé qu'à partir de l'autonomie démocratique, nous avons bien observé ces pratiques depuis leur arrivée aux municipalités.

Par ailleurs, la municipalité de Sur a montré l'exemple de cette pratique bien avant la fondation du DTK. Le conseil municipal de Sur a pris à la majorité, la décision de fournir les différents services municipaux en plusieurs langues, qu'elle nomma services municipaux multilingues. La décision n'indique pas elle-même les langues à utiliser, mais elle a été prise, selon le document N° M.21.7.Sur.21.804.01/317, à la suite d'une enquête qui aurait relevé le besoin

143 *Kendimizi de kentimizi de biz yöneteceğiz* en turc

144 Membre du BDP à l'arrondissement de Sur, Entretien, Mars 2013

145 *İkili hukuk sistemi* en turc

d'employer le kurde, l'arabe, l'assyrien et l'arménien en vue de faciliter la communication de la municipalité avec les habitants, de leur offrir de meilleurs services municipaux et de rendre les activités éducatives, culturelles et artistiques plus accessibles. Ainsi, la municipalité a publié plusieurs livres et brochures dans ces langues. Elle a distribué aussi de nombreux exemplaires d'une brochure et a fait installer un logiciel informatique en langue kurde sur les ordinateurs de sa direction des affaires sociales et culturelles. Pourtant, cette décision a été très lourde de conséquences. Car, le ministère de l'Intérieur a ouvert une enquête en la matière et il a saisi le Conseil d'État en vue de la dissolution du conseil municipal de Sur et de la révocation du maire, Abdullah Demirbaş, pour les activités incompatibles avec la loi sur les municipalités¹⁴⁶. Finalement, le 22 mai 2007, le Conseil d'État a décidé de dissoudre le conseil municipal et de destituer le maire et son adjoint de leurs fonctions. Demirbaş, dans son reportage avec le quotidien *Radikal*, a réagi à cette décision en disant que « Ce fut une décision politique, nous avons contribué à la démocratie, l'intégrité et l'unité de la Turquie avec la décision de faire des services municipaux en plusieurs langues. Notre volonté n'est pas de diviser le pays mais de le réunifier (...) le refus du multilinguisme est le refus de l'Union européenne. »¹⁴⁷.

2.1 Municipalité parallèle : Cas de politique de proximité

Abdullah Demirbaş, ancien professeur de philosophie, et ancien président fondateur de chambre de EĞİTİM-SEN (Syndicat des travailleurs de science et d'éducation) à Diyarbakir, depuis les élections municipales en 2004, est maire de la municipalité de Sur. Néanmoins, après sa révocation par le Conseil d'État, il a continué à agir en tant que maire *de facto* de la municipalité.

« Je suis congédié en 2007, le jour suivant, nous avons loué un ancien bâtiment à Sur et nous avons déplacé la municipalité dans ce bâtiment. Ce fut une municipalité alternative. Et nous avons rassemblé les chefs de quartier pour faire des réunions. Le conseil municipal se réunissait régulièrement dans ce bâtiment. Ici (au bureau du maire de la municipalité officielle), un gouverneur-adjoint occupait la municipalité soi-disant officielle. Je vous assure que le peuple venait nous voir même s'ils savaient que nous n'avions eu aucuns moyens financiers. Ce processus a duré 1,5 ans . En tant que maire alternatif, je suis allé à mon bureau tout le temps. Les comités y compris étrangers qui

146 CEDH, Décision sur la recevabilité des requêtes N° [1093/08](#), [301/08](#), [303/08](#), [306/08](#), [309/08](#), [378/08](#), [382/08](#), [410/08](#), [421/08](#), [773/08](#), [883/08](#), [1023/08](#), [1024/08](#), [1036/08](#), [1260/08](#), [1353/08](#), [1391/08](#), [1403/08](#) et [2278/08](#) par Abdullah Demirbaş et autres contre la Turquie, disponible en ligne sur <http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-102000#%7B%22itemid%22:%5B%22001-102000%22%7D> consulté le 14 Mai 2013

147 *Radikal*, « Yargı çok dilli belediyeyi fesh etti », le 15 Juin 2007, disponible en ligne sur <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=224186> consulté le 15 Avril 2013

voulaient me voir venaient à mon bureau.»¹⁴⁸

Le cas d'Abdullah Demirbaş, malgré sa révocation, fut un exemple emblématique du fait que le pouvoir politique de l'État n'est plus décisif. Pourtant, il faut signaler que la source de la légitimité, malgré tout, provient des normes politiques codifiés par l'État. À savoir que la légitimité politique de Demirbaş a été renforcée par sa position définie par l'État lui-même. Il s'est, également, déclaré comme candidat aux élections municipales en 2009 et a été réélu par une majorité beaucoup plus importante (65 %).

Si, malgré le fonctionnement de la municipalité officielle, la municipalité parallèle a agi avec la participation de la population de Sur, ceci serait dû au fait que l'identité kurde et la politique de la proximité sont perçues comme sources de légitimité. Premièrement, l'identité kurde du maire est une source de légitimité, car, la décision de la dissolution du Conseil municipal et la révocation de Demirbaş ont été appliquées pour leur décision de proposer les services municipaux en plusieurs langues et notamment en kurde. Cette décision est donc directement contre la volonté générale de la population locale, laquelle a consisté à faire un nouveau contrat social autour de la municipalité parallèle. L'élection de Demirbaş en 2009 avec un pourcentage plus élevé à la suite de cette pratique municipale parallèle nous confirme cette hypothèse. Deuxièmement, la politique de proximité est une source de légitimité très importante dans laquelle les liens sociaux et politiques ont été refondés entre le pouvoir politique et la population. Ce fut, donc, la proximité elle-même qui a rendu possible un nouveau contrat social et qui a permis de constituer une municipalité parallèle. Le mouvement kurde est surtout bien organisé à Diyarbakir. Donc cette organisation a permis de canaliser les liens politiques et sociaux à l'appui de la municipalité parallèle.

« Après la dissolution du conseil municipal et la révocation du maire de la municipalité de Sur, nous (les employés municipaux) avons fait grève pour réclamer l'annulation de cette décision. Nous avons accroché un drapeau noir et deux affiches sur lesquelles était inscrit : « Nous voulons notre maire » et « Ne touche pas à ma volonté » sur le bâtiment municipal. Dès que le vice-préfet a été nommé à la municipalité, notre maire est allé parler avec le vice-préfet et ils sont arrivés à un consensus et nous avons continué à agir comme avant. À ce stade, le vice-préfet a vu l'ampleur du soutien populaire et des employés municipaux à Abdullah Demirbaş, en un sens, il a dû arriver à un consensus. »¹⁴⁹

Le conseil municipal et le siège *de facto* de la municipalité étaient dans un autre

148 Maire de municipalité de Sur, Entretien, Août 2012

149 Maire-adjoint de la municipalité de Sur, entretien, Mars 2013.

bâtiment. Les activités et les décisions prises au sein du siège sont légitimées par la politique de représentativité. Le siège parallèle était considéré comme le véritable représentant public à la fois par la population et par les employés municipaux eux-mêmes. Le représentant du Maire¹⁵⁰ était le responsable qui maintenait la communication entre la municipalité parallèle et la municipalité officielle. Il était donc chargé dans les deux institutions.

« Le vice-préfet venait à son siège seulement quelques heures par jour. Jusqu'à la prochaine élection municipale en 2009, trois préfets différents sont venus au siège. Le premier est resté pendant environ un an et demi. C'était un personnage modéré. Le jour où il est venu au siège nous a dit qu'il n'était pas non plus d'accord avec ce qui s'est passé. Il était proche d'une communauté religieuse et par le passé il avait eu des problèmes par rapport au voile que sa femme portait. En un sens, il a sympathisé avec nous. »¹⁵¹

Conformément à la théorie Migdalienne, la décision centrale, dans les faits, n'est pas parfaitement mise en place à ce niveau. L'histoire personnelle du maire-adjoint a l'effet important sur le consensus avec les militants kurdes. En outre, l'expérience du fonctionnaire de ce qui se passe (les manifestations au sein de la société et aussi parmi les employés municipaux) dévient un élément décisif des pratiques du fonctionnaire lui-même. À ce stade, l'autorité centrale n'est plus capable d'imposer sa décision dans les faits par rapport à la différenciation des tendances à l'échelle locale.

À l'époque où il ne reste que peu de temps pour les élections municipales en 2009, il s'agit du changement de ce préfet. Cette fois-ci, une période très conflictuelle a débuté au sein de la municipalité. Les enjeux politiques sont entrés en scène pendant la campagne des élections municipales. La plupart des employés municipaux qui ont travaillé à la municipalité de l'époque, se sont peu mis en relation avec les préfets nommés. C'étaient plutôt les maire-adjoints qui effectuaient cette fonction. Demirbaş et son cadre de direction étaient considérés comme représentants légitimes de la municipalité même à l'égard des employés municipaux. Un fonctionnaire municipal auprès des services des ressources humaines qui travaille à la municipalité depuis 15 ans nous a parlé du cas de l'intervention du deuxième sous-préfet sur les contrats de travail visant à mettre en place certaines politiques kurdes. Nous évoquerons les détails de ce contrat plus tard. Pourtant, cette tentative a échoué en raison de la réaction des employés municipaux.

150 *Baskan Vekili* en turc, qui a l'autorité de représenter le maire en cas d'absence.

151 Maire-adjoint de la municipalité de Sur, entretien, Mars 2013.

PHOTO 1 : LA MUNICIPALITÉ DE SUR EN GRÈVE EN 2007



Source : Sur Belediyesi, Basın ve Halkla İlişkiler Birimi

« Après ce préfet-adjoint, il y a eu un nouveau sous-préfet d'arrondissement de Sur qui a été nommé au siège de la municipalité. Il est intervenu dans nos activités et il a essayé de les interrompre. Par exemple, nous avons une bibliothèque municipale dénommée Melik Ahmet, il a décidé lui-même d'allouer notre bibliothèque à l'école publique Ali Pasa pour la construction de salles de classe supplémentaires. Nous ne l'avons pas accepté, nous avons eu des discussions très sérieuses. En outre, nous avons effectué une affiliation à la sécurité sociale pour une famille mais il n'a pas signé le dossier en accusant la famille d'être les complices du PKK et à chaque fois il a inventé des prétextes ridicules. Mais dans chaque discussion, il disait qu'il représentait l'État. En revanche, il avait oublié que j'étais le représentant du peuple. Enfin, il a dû quitter sa position en raison de problèmes de santé. La troisième personne nommée était le préfet-adjoint de Diyarbakir. Dès qu'il est arrivé au siège de la municipalité, il a retiré toutes mes compétences officielles. Cependant, rien n'a changé dans les faits. Nous avons continué à travailler. Nous étions en pleine période de campagne électorale. Nous avons commencé à établir les services municipaux aux villages récemment rattachés à la municipalité par la loi. Il a annulé toutes les offres publiques. Il n'a pas permis de racheter le carburant afin que les véhicules municipaux ne fonctionnent plus. Toutefois, cette entreprise pétrolière nous a gratuitement fourni le carburant pendant 45 jours pour nous soutenir. À l'époque le ministère, qui était responsable de notre région, a fait pression sur nous par le biais du préfet de Diyarbakir. Il m'a appelé pour dire qu'il vaut mieux que je délaisse les services municipaux jusqu'aux élections municipales. Je pense qu'un préfet ne peut exiger à

un employé municipal de laisser les services municipaux qu'en Turquie. »¹⁵²

2.2 Système juridique binaire

A partir de la fin des années 90, les municipalités kurdes ont essayé de créer des moyens afin de mettre en place leur activités kurdes. Néanmoins la législation de l'État et le procès du KCK (Congrès des communautés du Kurdistan - considéré comme une organisation politique paravent du PKK) ont en grande partie bloqué. Un de trois maire-adjoints de Sur nous a expliqué que les autres municipalités kurdes ont dû reporter le multilinguisme dans les services municipaux en raison de la dissolution du conseil municipal de Sur après qu'ils ont passé cette décision auprès du conseil municipal. En outre, certaines de dirigeants et élus kurdes – dont le maire de Diyarbakir et de Sur- sont accusés de saboter l'intégrité et l'unité de l'État dans le cadre du procès du KCK depuis 2010. Selon les données du GABB (Union des municipalités du l'Anatolie du Sud-Est), le 15 Mars 2013, 48 élus kurdes au niveau local, y compris 18 maires, sont détenus.

La fondation du DTK (Congrès de société démocratique) est donc devenu un tournant afin d'institutionnaliser les pratiques kurdes et a empêché de dépasser la législation de l'État. Les Municipalités kurdes stipulent donc la possibilité de politique à la kurde à travers le « système juridique binaire¹⁵³ » défini par les militants kurdes eux-mêmes. Désormais, ce système constitue la base d'action de la politique particulière.

« Nous avons mis en vigueur le système juridique binaire au sein de nos municipalités. Le premier système juridique désigne le système juridique de l'État turc, un système qui se constitue sous l'égide de l'État alors que le deuxième est un système démocratique qui se produit par la lutte et la résistance des Kurdes. En tant qu'institutions de l'État turc, nous devons appliquer la législation et le système bureaucratique quand cette législation interdit les demandes légitimes de notre peuple, nous ne les appliquons pas. »¹⁵⁴

En effet, le système juridique binaire se réfère à la décision de la déclaration de l'autonomie démocratique par le DTK (Congrès de la société démocratique) dont les municipalités kurdes font partie. En tant que constituant du DTK, toutes les municipalités kurdes, les ONG, les syndicats, les notables locaux etc. ont créé un système de législation parallèle à celui de l'État.

152 Maire-adjoint de la municipalité de Sur, entretien, Mars 2013.

153 *Ikili hukuk sistemi* comme t-il se traduit en turc.

154 Maire-adjoint de la municipalité de Sur, Entretien, Mars 2013.

« La Turquie est un État centralisé. Ce centralisme est basé sur le renforcement d'un centre et l'affaiblissement des périphéries. Ce n'est pas correct. Il faut distribuer les compétences. (...) Sur cette base, le modèle que nous proposons est la décentralisation ou bien le principe de la subsidiarité. Si les collectivités territoriales sont des institutions les plus proches de la société, leur système doit se fonder sur la participation de la population. Mais, en Turquie, les lois ne nous permettent pas de faire ça et alors il s'agit des institutionnalisations de facto à savoir qu'il faut établir un système démocratique en son sein et après avoir mis en œuvre cette transformation, il faut s'assurer de transformer l'État. C'est une stratégie politique de lutte (...) »¹⁵⁵

Le DTK est fondé le 30 Octobre 2007 en conséquence de la conférence réalisée le 26-29 Septembre 2007. Depuis le 8 Août 2010, M. Ahmet Türk et Mme. Aysel Tugluk sont des co-présidents du DTK, ces derniers sont également députés à l'Assemblée nationale à Ankara. Les 850 délégués du DTK, en conséquence de leur assemblée extraordinaire, ont proclamé l'autonomie démocratique. « À la lumière des conventions internationales des droits de l'Homme ; dans le respect de l'intégrité territoriale d'une partie commune et dans la perspective d'une nation démocratique, nous, le peuple kurde, proclamons notre Autonomie Démocratique, en nous engageant à l'unité nationale des peuples de la Turquie » affirme la déclaration finale, lue par la co-présidente du DTK, Aysel Tugluk. Basé sur le Confédéralisme démocratique d'Abdullah Ocalan, le DTK se proclame comme un système alternatif à la conception de l'État qui permettra de résoudre la question kurde. Il est composé de six instances qui sont le Conseil Général, l'Assemblée permanente, la Co-présidence, le Conseil d'administration, le Conseil de coordination et 8 commissions. Composé des 850 délégués, le Conseil général est l'instance la plus compétente. 60 % des délégués sont élus parmi les délégués populaires des assemblées de quartier, d'arrondissement, de la ville selon le taux de population alors que 40 % d'entre eux sont élus parmi les élus dans les institutions de l'État, les ONG, les groupes politiques, les représentants des différents groupes religieux et ethniques ainsi que les notables locaux. Le quota de 40 % femmes est en vigueur pour toutes les instances. L'Assemblée permanente est réunie tous les 30 ou 45 jours et est composée de 101 délégués. Finalement, c'est une organisation qui a une représentation très importante dans la région mais qui n'est pas reconnue par l'État.

155 Maire de Sur, Entretien, Août 2012.

FIGURE 4 : LOGO DU CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE



Source : http://nuce.tv/tr/images/haber_resim/DTK-Demokratischer-Gesellschaftskongress.jpg

Les décisions prises par ces deux instances les plus compétentes sont pratiquées par tous les constituants du DTK – dont les municipalités. La fondation du DTK, dans ce sens, a permis aux municipalités kurdes de mettre en place leur activités kurdes dans un cadre plus légitime et institutionnel. Un délégué de l'Assemblée permanente et membre de la commission diplomatique dit :

« Afin de pratiquer le multilinguisme dans les services municipaux, les municipalités ne sont plus obligées de faire passer une décision par leurs conseils municipaux. En tant qu'organisation parapluie regroupant les différents groupes du mouvement kurde, nous sommes responsables d'informer tous nos constituants - soit les syndicats, soit le BDP, soit les municipalités- des décisions prises. Ils rendent des comptes dans l'accomplissement de ces décisions. Par exemple, il y a un projet de construction d'un barrage hydroélectrique dans une région. Après avoir fait une analyse à grande échelle, on observe que ceci n'est pas pertinent pour la région. Cette question est discutée auprès de l'Assemblée permanente et rejetée par cette dernière. Et puis, nous informons tous nos constituants de cette décision, surtout ceux qui sont directement touchés. Dans ce cadre, si une de nos municipalités travaille avec l'entreprise chargée de construire un barrage hydroélectrique, elle doit réviser ses accords avec cette entreprise-ci. Néanmoins, si la législation ne permet pas à la municipalité de prendre une initiative, dans le cadre du système juridique binaire, nous recourons aux autres stratégies de lutte. »¹⁵⁶

Depuis sa fondation, le DTK a organisé plusieurs ateliers, séminaires et conférences,

156 Délégué de l'Assemblée permanente au DTK, Entretien, Mars 2013

non seulement sur les sujets théoriques tels que l'écologie, les collectivités territoriales mais aussi sur les sujets culturels tels que la conférence des Yézidis. Le délégué continue : «Les Yézidis de toutes les parties du Kurdistan ainsi que de la Russie et de l'Europe ont participé à cette conférence. Les *Mîr* – princes Yézidis sont également invités. La conférence de la femme et la conférence rassemblent tous les partis kurdes en Turquie sont aussi des événements importants ». Au delà d'être une institution législative, le DTK fonctionne comme institution éducative. Le délégué met l'accent sur le fait que les activités publiques sont réalisées d'une manière participative comme échanges des expériences.

Le fonctionnement du DTK résulte du mouvement kurde, dont la société civile, les municipalités, les initiatives politiques et l'organisation de la population. Les activités du DTK sont financés par ses constituants ; les donations des assemblées locales et aussi les municipalités. Le bâtiment dans lequel s'installe le DTK appartient à la municipalité de Diyarbakir. Lors des organisations du DTK, ce sont toujours les véhicules, les salles de conférences etc. qui sont fournies par les municipalités. Les députés du BDP sont aussi des participants actifs du DTK. Le maire de Sur, Abdullah Demirbaş, est aussi membre de la commission diplomatique. Dans la commission diplomatique, il y a à la fois la diplomatie interne et externe. Tandis que la première vise à se mettre en contact avec les organisations « Kurdistaniennes ¹⁵⁷», la deuxième vise à se mettre en contact avec celles dans les autres parties de l'espace en dehors de la Turquie ou ailleurs. La campagne d'aide au *Rojava* – le nom kurde du Kurdistan syrien, la mise en relation diplomatique avec l'autorité autonome kurde en Syrie ainsi que la région autonome du Kurdistan en Iraq sont des activités de la commission diplomatique. Le représentant du DTK au Kurdistan iraquien est également celui du BDP. Le délégué nous précise que la relation diplomatique avec l'Union européenne se fait plutôt par le BDP. Toutefois, la visite de Hélène Flautre, co-présidente de la commission parlementaire mixte Union européenne-Turquie à la co-présidente du DTK, Aysel Tugluk, au siège du DTK indique une reconnaissance partielle¹⁵⁸.

Quant aux assemblées de quartier, elles sont fondées afin d'organiser la société selon le Confédéralisme démocratique. Légalement portant statut d'ONG, les activités et le nombre des assemblées de quartiers dans l'espace kurde dépendent strictement de l'état d'organisation et du militantisme du mouvement kurde. La ville de Diyarbakir est une ville où le militantisme est très fort donc il y a des dizaines d'assemblées de quartier. Dans l'arrondissement de Sur, il y a

157 Kürdistanî en turc se réfèrent aux organisations soit kurde soit non kurde dans l'espace kurde en Turquie.

158 *DIHA*, « EU-Turkey Joint Parliamentary Committee Co-chair Hélène le 2 Février 2013, disponible en ligne sur <http://www.diclehaber.com/2/5/1/viewNews/339324> consulté le 14 Mai 2013

actuellement deux assemblées de quartier mais elles ne sont pas très actives. « Les assemblées du peuple sont des assemblées où se réunissent tous les habitants du quartier. (...) Nous visons à élaborer un système politique alternatif au chef de quartier (*muhtarlık*) de l'État » dit un délégué de l'assemblée de quartier. C'est aussi un ancien combattant du PKK. Les assemblées de quartier, au-delà d'être une institution qui envoie des délégués au DTK, elles font des activités de proximité qui visent à faire en sorte que les habitants du quartier n'ont plus besoin de recourir aux institutions de l'État. Elles entreprennent d'intervenir à toute sorte des conflits entre les habitants pour empêcher qu'ils ne recourent ni à la police ni aux tribunaux. Le président de l'assemblée de quartier à Kayapınar nous a indiqué qu'ils ont résolu 30 cas de conflit lors de sa présidence ; ce sont des vendettas, des crimes d'honneur voire des homicides, des blessures etc. « Dans le cas de conflit, nous établissons des commission de réconciliation mais si la police ou les tribunaux s'engagent au cas, nous nous retirons. » dit le président de l'assemblée de quartier. Ce dernier est président d'assemblée de quartier dans l'arrondissement de Kayapınar à Diyarbakir, qui est une assemblée de quartier beaucoup plus active que celles de Sur. Il définit les assemblées de quartier comme des « commissariats centraux qui gèrent tous les services au niveau du quartier ». Actuellement il est chômeur et, ayant un passé militant, il a été emprisonné deux fois à cause de son appartenance politique. La plupart des délégués actifs dans les assemblées de quartier que nous avons rencontrés sont composés de chômeurs, de retraités ou de femmes de ménage.

Ainsi, les assemblées de quartier font également les projets et annoncent les décisions du DTK. « Nous nous sommes mis en contact avec les médecins de *Yurtsever*¹⁵⁹ à l'Université de Dicle pour qu'ils mettent en œuvre les traitements médicaux pour les personnes âgées qui ne peuvent pas sortir de chez eux. Nous voulons développer ce système de santé face au système du médecin de famille » énonce-t-il. Lors des fêtes et des commémorations du mouvement kurde, ils essayent également d'organiser des événements pour les habitants du quartier et de collecter les dons pour le financement. Certaines assemblées de quartier possèdent des maisons publiques de deuil où les habitants peuvent publiquement apaiser leur deuil, surtout quand il y a des funérailles des militants du PKK. Dans les mariages, les cérémonies de circoncision ainsi que les fêtes religieuses, les assemblées de quartier organisent des programmes d'aide aux pauvres et des visites aux familles locales. Leur relations avec les municipalités kurdes se font par le biais du DTK ou parfois directement par le biais de la Direction des relations publiques des municipalités kurdes. Elles leur fournissent des aides en nature de temps en temps.

159 *Yurtsever*, patriote en kurde, qui fait référence au mouvement de jeunesse kurde.

Finalement, les assemblées du quartier fonctionnent comme de petites unités du DTK et elles gèrent des politiques de proximité afin d'organiser les habitants du quartier selon l'idéologie du mouvement kurde. Pourtant, le procès du KCK et l'arrestation des centaines de délégués ont un effet négatif sur la mise en place des activités des assemblées de quartier, surtout en ce qui concerne la communication entre les militants du mouvement kurde.

3 Fonctionnement des municipalités kurdes

Les employés municipaux kurdes ont investi beaucoup de temps et de ressources dans un large éventail d'activités, notamment des programmes de santé, d'éducation, de jeunesse, de culture et de sport, d'installations sanitaires, de projets d'aménagement urbain et d'embellissement de ville pour l'approvisionnement en eau et pour l'évacuation des eaux usées, des enquêtes sociales et économiques, des mesures de prévention des incendies. Ceux-ci pourraient concrétiser le contrôle du mouvement kurde régional à travers des services et des politiques de parrainage qui ont finalement contribué à favoriser la transformation du mouvement kurde dans une autorité rationnelle, légale et bureaucratique au sens de Weber. En rappelant Migdal¹⁶⁰, nous observons que les municipalités kurdes, en gardant leur légitimité en tant qu'institutions de l'État commencent à agir avec la volonté de la société. Ceci transforme des forces internes au sein de l'État. Tant que les municipalités restent au sein de l'État, elles transforment l'État graduellement par la volonté de la société.

Ces activités reflètent les projets de modernisation qui pourraient reproduire la proposition conventionnelle de l'État turc pour la résolution de la question kurde. Contrairement à cela, les municipalités kurdes ont inventé des moyens pour la résolution de ces problèmes de sous-développement d'un point de vue kurde. Ce fut le début de la mise en place des projets de modernisation kurde et a également favorisé l'émergence d'une bourgeoisie kurde. De plus, les municipalités ont réalisé des enquêtes qui ont servi de fondement scientifique pour mettre en place des activités kurdes. Il faut rappeler que le conseil municipal de Sur a pris la décision de fournir différents services municipaux en plusieurs langues à la suite de l'enquête réalisée dans l'arrondissement de Sur.

Selon le système juridique binaire, elles ont réalisé une répartition des tâches parmi

160 J. S. Migdal, « *The State in Society* » In Howard Wiarda, *New Directions in Comparative Politics*, Chapter 8, 2005, p. 17

les municipalités d'arrondissements de Diyarbakir. La municipalité de Sur est chargée des projets pour les enfants alors que la municipalité de Bağlar est chargée des projets pour les femmes. Les municipalités peuvent aussi entreprendre les projets dans plusieurs domaines dont elle ne sont pas responsables. Cette répartition vise plutôt à développer une vision municipale. Dans ce cadre, la municipalité de Sur a organisé pendant trois années le festival des enfants en plusieurs langues. Il y a également des chœurs des enfants composés de 18 enfants et qui chantent en 8 langues. Il y a deux professeurs de musique employés du Centre culturel de Firat Dicle qui est un centre de culturel kurde mais qui n'est pas affilié aux municipalités. Il y a deux bibliothèques municipales qui regroupent de 800 encyclopédies qui servent à ces 3000 personnes. Les élèves peuvent venir étudier dans les salles d'étude de ces bibliothèques. Il y a aussi les premières crèches en langue kurde de Turquie ouverte par la municipalité de Sur. Pour l'instant, il y en a trois et elles sont toutes gratuites. Les enfants âgés de 8 à 13 ans peuvent aussi suivre les cours du théâtre en kurde. La municipalité de Sur a aussi des publications en kurde pour les enfants. Le directeur de l'unité des affaires culturelles et sociales souligne que tous les livres publiés en kurde par les municipalités doivent être autorisés par le Kurdi-Der qui est une grande association sur la langue et la littérature kurde.

Les Maisons de Soutien à l'Éducation font aussi un bon exemple de ces activités. L'ouverture des Maisons de Soutien à l'Éducation qui a pour but de proposer une aide éducative gratuite aux enfants et aux adolescents défavorisés de l'école primaire au lycée dans les municipalités kurdes. Au départ, le soutien éducatif direct aux étudiants parallèlement aux programmes scolaires a constitué le noyau des activités des Maisons de soutien à l'éducation. En suite, les autres activités comme de multiples ateliers culturels artistiques kurdes ont été mis en place. Enfin, l'enseignement de la langue kurde est offert gratuitement aux élèves et celui des matières scolaires se fait partiellement en kurde. En outre, une enseignante d'Histoire dans une Maison de Soutien à l'Éducation nous a informés que parallèlement au programme pédagogique de l'Éducation nationale, elle enseigne aussi selon un programme pédagogique alternatif :

En Histoire, j'enseigne, en général, d'après le programme pédagogique formel parce que c'est la principale motivation des élèves pour qu'ils y viennent. Pourtant, à partir de cette année, nous avons commencé à enseigner avec un programme alternatif. Il y a aussi une grande demande parmi les élèves. Les enfants se sont bien intéressés à l'Histoire des Kurdes à partir des Mèdes et celle des civilisations démocratiques dans la région. À partir de l'année prochaine, nous pensons passer entièrement à l'enseignement en kurde avec le programme pédagogique alternatif.¹⁶¹

161 Enseignante d'histoire à la Maison de Soutien à l'Éducation, Entretien, Mars 2013

Ce programme alternatif vise à faire une relecture l'Histoire nationale écrite par l'État. Il contribue à créer une lecture de l'Histoire kurde. L'enseignement de la langue kurde commence à partir de la deuxième année de l'école primaire. Il y a aussi des cours d'alphabétisation pour les enfants qui ne vont pas à l'école ainsi que pour les femmes au foyer qui ne parlent qu'en kurde sans savoir écrire. Les Maisons de soutien à l'éducation envisagent de passer complètement l'enseignement en langue kurde à partir de l'année prochaine. Ainsi, les enseignants kurdes suivent donc des cours de langue kurde afin de pouvoir enseigner dans cette langue. En outre, les enseignants rendent visite aux familles des élèves et ils leur parlent en kurde.

La municipalité de Sur est la première municipalité qui a commencé à proposer des services municipaux en multilingues. À ce stade, les plaques de bureau dans les municipalités kurdes sont en trois langues (turc, anglais et kurde), les affiches d'interdiction de fumer sont également en kurde. Il y a aussi des accessoires, des logiciels en kurde dans certaines directions du bâtiment municipal. Les personnes qui savent parler kurde utilisent le kurde à l'oral, notamment, la pratique de la langue kurde est essentielle dans les directions en contact direct avec la population. Par exemple, la municipalité exige la maîtrise d'une des langues régionales telles que le kurde (kurmandjî ou zazakî), l'arménien, l'assyrien pour employer les agents du nettoyage. La majeure partie des employés sont abonnés aux quotidiens kurdes Azadiya Welat (publié en kurde) et Özgür Gündem (publié en turc). Ainsi, dans le cadre du système juridique binaire, il y a deux cotisations pour les employés municipaux : la première est pour soutenir l'union des clubs de football de la Mésopotamie¹⁶² et la deuxième pour soutenir l'association Şarmaşık¹⁶³. Hormis des langues étrangères connues par l'État, la municipalité de Sur reconnaît les langues régionales telles que le kurde (kurmandji ou zazaki), l'arménien et l'assyrien pour le droit à compensation. Les municipalités servent non seulement à favoriser l'apprentissage des langues régionales mais aussi à officialiser celles-ci. Le directeur de la direction des relations publiques nous a montré son certificat de compétence en arménien en éprouvant de la fierté. De plus, dans le cadre du contrat collectif de travail, les employés municipaux jouissent de certains droits qui n'existent qu'au sein de certaines municipalités kurdes. Selon l'article 51 du contrat du travail, au cas où la totalité du salaire du travailleur qui bat son épouse est payée à cette dernière. En plus, l'indemnité d'ancienneté ou de licenciement de l'agent qui a plusieurs épouses n'est payée qu'en présence de sa première épouse. Selon l'article 52, la municipalité est responsable de donner une formation sur les rapports du genre et la famille démocratique aux agents. Les agents sont considérés en congé payé le 8 Mars (Journée

162 L'union des clubs de football de Mésopotamie est une ligue fondée parallèlement à la ligue nationale de Turquie, regroupant des clubs de football dans l'espace kurde de Turquie.

163 Association de lutte contre la pauvreté et pour le développement soutenable.

internationale de la femme), le 21 Mars (*Newroz* – Fête nationale kurde), le 25 Novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes).

Ainsi, dans les municipalités kurdes, il y a de nouvelles directions ou services dans le cadre du système juridique binaire. Une de maire-adjoints doit être femme car elle est considérée comme co-maire. Il existe aussi un quota de 40 % des femmes comme toutes les organisations du mouvement kurde. De même, la Direction de l'égalité et l'emploi n'est pas reconnue par l'État mais elle gère des projets qui vise à favoriser l'égalité des chances. Par ailleurs l'assemblée des *Kırklar* (les quarante) est un projet de cette direction. Dans le livret de présentation, l'assemblée de *Kırklar* est définie comme une assemblée publique composée d'au moins 40 personnes qui sont des notables, des anciens et de différents groupes ethniques, religieux et idéologiques. Ils donnent des conseils et des propositions sur les services municipaux afin de favoriser leur fonctionnement. Elle se réunit tous les trois mois. C'est une assemblée plutôt symbolique qui prend des décisions et donne des conseils à la municipalité lors des réunions en présence du maire. La Direction de l'égalité et l'emploi organise également un projet pour favoriser la contribution féminine à l'économie familiale. On fournit les outils de jardinage et les graines aux femmes afin de favoriser la production agricole à petite échelle dans le jardin. La direction a également construit des fours de tandoor pour la production des pains de type tandoor et a fait des accords avec certaines boulangeries afin de les vendre. De plus, la direction organise des projets communs avec l'Association *Şarmaşık*. Cette dernière est une association, dont Osman Baydemir, maire de Diyarbakir, est un des membre-fondateurs. Elle gère des projets d'éducation, de santé et des programmes d'insertion professionnelle et de formation pour la jeunesse et les femmes. C'est une association kurde à grande échelle avec 56 partenaires corporatifs, 7000 donateurs de la Turquie et 1000 donateurs étrangers. Elle est aussi une constituante du DTK.

Les municipalités kurdes, malgré le système juridique binaire, ne cessent pas complètement d'engager des projets culturels, sociaux et éducatifs avec les institutions étatiques. Les KADEM (Centres de soutien aux femmes) de la municipalité organisent des cours de kurde, de joaillerie, de couture, de sculpture, de coiffure, de tissage, et de la langue des signes en coordination avec le Halk-Egitim (Centre de l'éducation publique) qui appartient à la préfecture. Ces cours ne sont pas donc enseignés en kurde, le directeur des affaires culturelles et sociales précise qu'au début la préfecture ne voulaient pas s'engager à faire des contrats avec les municipalités mais qu'il n'y a plus de problèmes depuis quelque années. Ceci nous indique aussi une transformation mutuelle parmi les institutions. Néanmoins, ces exemples sont isolés.

Ce troisième chapitre de notre mémoire était consacré à la première partie de l'étude de cas des municipalités kurdes de Diyarbakır, notamment celle de Sur et celle d'autres institutions du mouvement kurde. Nous avons montré que le mouvement kurde s'est transformé en un contre-pouvoir dans l'espace kurde, non seulement en s'emparant de certains dispositifs de gouvernance locale de l'État turc mais aussi en créant ses propres institutions. Par ailleurs, il a établi le système juridique binaire pour la mise en place des politiques kurdes et les a intégrées dans les démarches de gouvernance territoriale. Dans le quatrième chapitre, nous interrogerons les moyens l'émergence du contre-pouvoir. Nous essaierons également de démontrer que dans le contexte des municipalités kurdes, le mouvement kurde impose un pouvoir normatif afin de créer de nouveaux sujets kurdes. Il croise également ses chemins avec d'autres pouvoirs normatifs (plutôt celui des capitaux mondiaux) à l'issue de ce changement.

CHAPITRE IV :

NORMALISATION / BANALISATION

DU CONTRE-POUVOIR

Depuis que le mouvement kurde a accédé au pouvoir municipal, les militants kurdes ont obtenu des ressources très importantes pour (re)construire l'identité kurde. Néanmoins, l'emprise de certains dispositifs étatiques et la création des propres institutions politiques du mouvement kurde conduisent à une hiérarchisation du mouvement kurde, autrement dit, le mouvement kurde s'est institutionnalisé par le biais de ces pratiques. Ainsi, cette institutionnalisation apporte un processus de normalisation et de banalisation des pratiques de gouvernementalité au sens de Foucault. Celles-ci sont effectuées grâce à l'usage des politiques symboliques qui a intégré des normes kurdes dans la vie quotidienne pour créer leur propres subjectivités, ces pratiques sont également issues de l'alliance avec d'autres pouvoirs normatifs à grande échelle. Nous analyserons donc l'usage des politiques symboliques par les municipalités kurdes et interrogerons le croisement des municipalités kurdes avec d'autres pouvoirs normatifs.

La politique symbolique a perpétué l'image du mouvement kurde au sein des municipalités. L'usage de la politique symbolique des municipalités kurdes a permis à ces dernières de se transformer en une autorité (pouvoir hiérarchisé) qui peut désormais produire des normes voire devenir un agent politique d'imposition des normes et des pratiques kurdes. Les politiques symboliques avec l'exercice du pouvoir public et l'action rhétorique sont l'une des trois moyens d'instrumentalisation utilisées par le pouvoir pour manifester sa présence et exercer son emprise. Néanmoins, cette démonstration suppose d'admettre une croyance dans l'efficacité du symbole que viendrait corroborer la place jugée désormais capitale de l'émotion dans le champ politique contemporain¹⁶⁴. Selon Aupiais, les politiques symboliques s'expriment principalement par l'intermédiaire de deux grands modes de fonctionnement. Le premier relève du rituel, c'est-à-dire d'un ensemble de cérémonies normées, récurrentes et pérennes, dont le rôle, comme d'ailleurs la justification, est de signifier la maîtrise d'un espace, qu'il soit géographique, social ou simplement spirituel. Le second regroupe toutes les manifestations qui se rattachent à l'emblématique, dont les

¹⁶⁴ En définissant le pouvoir de l'État comme « un rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime », Max Weber établit en parallèle une typologie des formes de la domination. Cette légitimité peut ainsi se fonder séparément ou conjointement sur l'ancienneté, la légalité et le charisme, dont les politiques symboliques sont assurément l'une des composantes principales, M. Weber, *Le Savant et le Politique*, Paris, Pion 2004, p. 123-137.

signes sont comme autant de caractères identitaires¹⁶⁵.

Ainsi, les militants kurdes qui ont établi une autorité sur les domaines symboliques sont en mesure de manière très importante de redéfinir le sens des marques culturelles telles que la langue, la religion, les événements commémoratifs. Par conséquent, ils ont les mécanismes pour redéfinir et prescrire ce qui est normal. Le contrôle des municipalités, en utilisant les politiques symboliques, offrent également la possibilité de redéfinir l'espace géographique et de créer un espace public kurde. Certains types de vêtements définis comme archaïques, certains types de musique considérés comme primitifs sont redéfinis par les autorités comme authentiques voire nationaux. Une langue considérée comme non civilisée par un parlementaire turc¹⁶⁶ est parlée par les autorités kurdes en s'adressant au grand public ou utilisée par les municipalités kurdes et globalement par la mouvance kurde. Commence alors à se mettre en œuvre une politique symbolique qui peut créer de nouveaux faits sociaux auxquels de plus en plus de gens peuvent publiquement s'identifier.

Cependant, les normes concurrentielles luttent pour s'imposer dans l'espace et pour construire leurs propres subjectivités. Ainsi, le chemin des municipalités kurdes se croise avec celui des autres pouvoirs imposant des normes, notamment avec les marchés mondiaux de capitaux. Ceci a également un effet sur la transformation de la population à ce stade. La monopolisation de l'autorité dans ce contexte permet à cette dernière de mettre en place ces politiques d'une façon plus efficace. Certaines pratiques municipales comme les projets de réhabilitation urbaine notamment la « gentrification des alentours de murailles de la ville de Diyarbakir » peut nous illustrer ce croisement. Dans cette section, d'abord, nous allons évoquer les pratiques des politiques symboliques des municipalités kurdes qui leur permettaient de devenir une entreprise d'imposition des normes et puis nous allons analyser les résultats de la normalisation et de l'institutionnalisation du mouvement kurde au sein des municipalités.

1 Politiques symboliques kurdes

La légalisation du mouvement kurde à partir des années 1990, les débutés kurdes et

165 G. Aupiais, « Les politiques symboliques » in C. Gauvard (Ed.) *Travaux de l'École Doctorale d'Histoire – Politiques symboliques, des limites aux frontières diasporas, le comparatisme en histoire, genre et histoire*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2005, p.18

166 Hilal Kaplan, « Kürtçe medeniyet dili midir? », *Yeni Şafak*, le 8 Février 2012 disponible en ligne sur <http://yenisafak.com.tr/yazarlar/?t=08.02.2012&y=HilalKaplan> le 3 Mai 2013

les partis kurdes ont souvent utilisé les politiques symboliques pour défier le discours officiel de l'État et son univers symbolique. Jusqu'en 1999, aucune municipalité n'a été gouvernée par les militants kurdes en raison de de l'état d'urgence dans l'espace kurde. Il existe malgré tout les premiers exemples de la politique symbolique dans les années 1990. Pourtant, nous nous penchons plutôt sur la période d'après 1999, même si ces deux périodes ne sont pas entièrement interdépendantes l'une de l'autre. Dans ce cadre, il y a trois symboles qui illustrent les politiques symboliques. Premièrement, on peut citer les fêtes kurdes, plus précisément la fête populaire de *Newroz*. À l'origine célébration de l'équinoxe du printemps, associée à l'allumage d'un feu de joie, la fête de *Newroz* est devenue le mythe de la résistance kurde et la fête la plus importante. Il y a également d'autres fêtes symbolisant le mouvement kurde comme le 8 Mars Journée internationale de la femme, le 14 Avril Anniversaire d'Abdullah Öcalan etc. Malgré tout, *Newroz* est restée la fête la plus populaire. Deuxièmement, citons le symbole de la langue et la culture. Étant donné que la langue est la première marque qui rend les Kurdes distincts d'autres groupes de *millets* musulmans, elle devient aussi un symbole très important. Enfin, le troisième symbole est, l'espace ; la kurdification de l'espace public est effectuée par les municipalités kurdes. Nous allons maintenant analyser respectivement ces trois domaines où les politiques symboliques sont appliquées.

Le mythe de *Newroz* est devenu très important au sein du mouvement kurde par plusieurs aspects. Selon le mythe, le forgeron *Kawa*¹⁶⁷ a libéré les Kurdes d'un tyran qui mangeait les cerveaux de deux jeunes chaque jour¹⁶⁸. Dans une narration historique, cet événement a eu lieu le jour de la victoire des Mèdes contre les Assyriens en 612 AEC. La fête de *Newroz* est un symbole très fort de la mémoire collective du mouvement kurde en raison du suicide de Mazlum Doğan qui s'est immolé le même jour en prison à Diyarbakir en 1982. De plus, les célébrations massives de *Newroz* à partir des années 1990 ont été violemment réprimées par les forces de sécurité turques. En raison du sens symbolique de *Newroz* pour les Kurdes en Turquie, elle est devenue un champ de bataille discursif entre l'État et le mouvement kurde¹⁶⁹. Contre le mouvement kurde, l'État a essayé d'inventer son propre *Nevruz* en disant que c'est une fête d'origine turque célébrée le jour où les Turcs ont laissé *Ergenekon*^{170 171}. L'Histoire du mouvement kurde est reliée

167 *Kawa* est un personnage mythique de l'ancien Empire Mède et Perse qui mena une révolte populaire Iraniens ou Mèdes contre un horrible roi. L'histoire de *Kawa* est racontée dans la poème épique du 10e siècle intitulé *Chah Nameh* du poète Ferdowsi.

168 Il y a plusieurs récits opposés du mythe. *Kawa* et mythe de *Newroz* sont récemment relié et dans certains récits historiques, *Kawa* n'est pas cité.

169 D. Aydin, *Mobilizing The Kurds in Turkey: Newroz as a myth*. Mémoire de Master, ODTÜ, 2005, p. 89

170 *Ibid.*, p. 90

171 *Ergenekon* est le nom de lieu où Nekuz, Qiyan et leur femmes se sont échappés, et qui étaient d'origine mongole dans *Jami al-tawarikh* écrit par Rachide-al-Din Hamadani au début du 14e siècle. Certains chercheurs turcs avancent qu'il y a une similarité entre les mythes de création de *Köktürks* et le récit d'*Ergenekon*. Selon cette mythe,

avec les mythes existants des Kurdes à travers l'image de *Kawa*. Mazlum Doğan a été commémoré en tant que « *Kawa* moderne » par le mouvement. Gülten Kışanak, lors de son allocution de *Newroz* à Siirt en 2013, a dit :

*« Mazlum Doğan en tant que Kawa de nos jours a exalté le drapeau de résistance contre les cruels et le feu de Newroz avec les trois allumettes en (...) C'est le sens véritable et l'importance de Newroz. Le peuple kurde pourrait allumer le feu de Newroz, si nécessaire, avec son propre corps. Nous voulons une paix honorable. Le leader du peuple kurde, M. Abdullah Öcalan porte une volonté de la solution historique. En la personne de Öcalan tout le peuple kurde et les peuples de Turquie vont gagner ! »*¹⁷².

À partir de l'année 1999, le mouvement kurde a commencé à profiter des ressources acquises par les municipalités kurdes. Bien que les municipalités kurdes ne participent pas officiellement à l'organisation de *Newroz*, elles ont travaillé en coordination avec les autres organisations du mouvement kurde. Les affiches de *Newroz* en kurde (zazaki et kurmandji) et en turc sont accrochées sur les panneaux publicitaires des municipalités, les soutien en nature sont fournis aux organisateurs. Dans la plupart de municipalités kurdes, la fête de *Newroz* est devenue un jour férié grâce aux contrats collectifs du travail. Dans le cadre du système juridique binaire, il y a aussi une distribution des tâches parmi les employés municipaux pour l'organisation de *Newroz*. Par exemple, certains sont chargés de vendre des invitations de *Newroz* pour le financement, ou d'accueillir les invités étrangers, de fournir le service traiteur etc. Certains employés participent aussi directement au comité d'organisation de *Newroz*. Ce dernier se compose d'employés municipaux, de membres des ONG, de représentants du DTK et du parti kurde. Les réunions de *Newroz* ont eu lieu, en général, dans le siège provincial du BDP. En 2013, pour la première fois la fête de *Newroz* a été organisée officiellement par le parti kurde et le DTK. Les assemblées de quartier contribuent aussi à l'organisation de *Newroz*. Elles coordonnent avec les autres assemblées de quartier et avec le BDP. De plus, elles organisent, quelque jours avant de la célébration de fête de *Newroz*, des petites festivités de l'allumage de feu de joie dans chaque quartier dont elles sont responsables avec la participation des représentants du BDP et du DTK. La population de quartier participe à ces festivités, danse avec la musique kurde. Ces festivités de l'allumage de feu de joie ont également lieu devant les bâtiments du BDP avec une participation massive.

depuis les fuites des Turcs qui ont été piégés dans la vallée mythique appelée *Ergenekon*, le nouvel an est célébré pour commémorer leur fuite vers la liberté. Voir plus D. Yıldırım, « Ergenekon Destanı », *Türkler*, Vol. 3, Ankara, Yeni Türkiye, 2002, p. 527-43

172 *Siirt News*, « Kışanak: Kürtler ve Türkler kazanacak », le 20 Mars 2013, disponible en ligne sur: <http://www.siirtnews.com/haber-3708-Siirt%20Newroz%27u%202013.html> consulté le 29 Avril 2013

PHOTO 2 : LA FÊTE DE *NEWROZ* EN 2012



Source : Services des médias de la Municipalité de Sur

Vu que la *Newroz* devient populaire, il dépasse un engagement des militants kurdes face à la différence des autres fêtes kurdes et il favorise une mobilisation massive qui se rattache à l'emblématique, une fête nationale. Des milliers de participants, enfants, personnes âgées, hommes et femmes vêtus des 3 couleurs nationales des Kurdes – le rouge, le vert et la jaune¹⁷³ et de *pûşî* (une écharpe traditionnelle kurde comme le keffieh palestinien), marchent jusqu'au parc de *Newroz* qui a été construit par la municipalité de Bağlar et la municipalité métropolitaine de Diyarbakir en 2010¹⁷⁴. Avant *Newroz* se célébrait en dehors de la ville. Lors de cette fête, plusieurs groupes politiques en profitent aussi pour exprimer avec des drapeaux et des pancartes. Ce sont des groupes communistes, anarchistes, des groupes d'initiatives de jeunesse d'*Apoci*¹⁷⁵ et voire des associations de LGBT¹⁷⁶. Dans la photo 2, le maire de Diyarbakir, Osman Baydemir en costume traditionnelle kurde, salue des centaines de milliers de personnes en *Newroz* 2012. Cette *Newroz* n'était pas autorisée par les autorités turques en 2012, mais, ceci n'a pas empêché de sa célébration. À l'issue de plusieurs émeutes urbaines, les forces de sécurité turques ont été retirées et ont dû laisser se ressembler les Kurdes au parc de *Newroz*¹⁷⁷. En 2013, La *Newroz* a encore montré son pouvoir symbolique et été célébrée en pleine négociation de paix entre l'État et le mouvement kurde, la lettre de Öcalan adressée au public est lue pendant la *Newroz* par les députés kurdes.

173 *Kesk û sor û zer* en kurde

174 Municipalité de Bağlar, « *Newroz Park'ında çalışmalar hızlandı* », le 11 Mars 2013, disponible en ligne sur: <http://www.baglar.bel.tr/bilgi508-Newroz-Parkinda-calismalar-hizlandi.baglarbelediyesi> consulté le 29 Avril 2013

175 Mouvement des jeunes partisans d'Abdullah Öcalan

176 *KAOS GL Haber Bülteni*, « *Gökkuşuğu Bayrağı Newroz'da Barış Coşkusuyla Dalgalandı* » le 22 Mars 2013, disponible en ligne sur: <http://www.kaosgl.com/sayfa.php?id=13812> consulté le 29 Avril 2013

177 IMC TV, le 18 Mars 2012, disponible en ligne sur <http://www.imc-tv.com/haber-diyarbakirda-yasaga-ragmen-newroz-2446.html> consulté le 29 Avril 2013

Nous avons observé l'institutionnalisation de la *Newroz* malgré le fait que les municipalités ne se soient pas officiellement engagées dans son organisation. Ainsi, l'accès à des ressources municipales a donc un effet très important sur les projets plus globaux. Ceci a permis au mouvement kurde de changer et de produire des normes dans plusieurs domaines. Watts écrit que « la (re)production du schéma hégémonique demande une monopolisation des espaces publics afin de dominer les mémoires »¹⁷⁸. La capture des mécanismes de production du schéma hégémonique du mouvement kurde par le biais des municipalités ont lui permis de renforcer la mémoire collective kurde. L'usage de la langue kurde par les municipalités est devenu une politique symbolique très importante et a apporté l'institutionnalisation de la langue kurde dans plusieurs domaines. Dès que les militants kurdes ont commencé à gouverner les municipalités, ils ont commencé à utiliser la langue kurde dans certains documents notamment pour l'annonce des activités municipales telles que les fêtes, les concerts, les conférences, les ateliers etc. Par ailleurs, les maires parlent souvent kurde au public. Plusieurs activités municipales se déroulent en kurde. L'adoption de la décision de fournir des services municipaux en multilingues par le conseil municipal a déjà servi à une reconnaissance institutionnelle par une autorité rationnelle, légale et démocratique. Par ailleurs les performances culturelles en tant que politique symbolique sont aussi un instrument très important pour la reconstruction de l'identité kurde et servent à déconstruire les discours officiels de l'État. L'appareil de la municipalité sert à produire des normes kurdes à ce stade. La municipalité de Sur a un groupe de théâtre municipal qui met en scène des pièces en kurde et organise des festivals pour les enfants en plusieurs langues. Le centre d'art et de culture de *Cigerxwîn*, qui appartient à la municipalité de Kayapınar, est de facto une sorte de conservatoire de musique, danse et art dramatique kurde. Il y a six sections au sein du conservatoire ; cinéma, arts dramatiques, musique, photographie, littérature, danses traditionnelles. La langue d'enseignement est kurde et la maîtrise de la langue kurde (kurmandjî ou zazakî) est exigée pour l'inscription¹⁷⁹. Il y a une coordination entre les municipalités kurdes et les ONG en charge de la préparation des activités. Le centre culturel *Cigerxwîn* contribue à l'organisation du Festival internationale du cinéma d'Amed (Diyarbakır en kurde), du festival de films documentaires, et des ateliers de films de femmes de Bağlar. Les salles de conférence de *Cigerxwîn* accueillent aussi les activités importantes organisées par les différentes associations. La « Conférence médicale de la Mésopotamie » (rassemblant des médecins plutôt de l'espace kurde) et les réunions du barreau de Diyarbakır se sont déroulées au Centre d'art et de culture de *Cigerxwîn*.

178 N. F. Watts, *Activists in Office Kurdish Politics and Protest in Turkey*, Seattle and London, University of Washington Press, 2010, p. 151.

179 *Navenda Çand û hûner ya Cigerxwîn*, Centre d'art et de culture de Cigerxwîn, le site officiel du Centre, disponible en ligne sur <http://www.cegerxwin.net/ckm/konservatuar> consulté le 29 Avril 2013

En outre, on peut également parler d'une collaboration régionale parmi les municipalités kurdes. Le maire-adjoint chargé des affaires culturelles de la municipalité de Sur mentionne une liste de villes accueillant la tournée du chœur multilingue des enfants et de la troupe de théâtre en kurde. Il souligne que plusieurs municipalités kurdes envoient au moins un groupe de performance artistique ou culturelle aux festivals régionaux tels que le festival de Munzur¹⁸⁰ à Tunceli ou le festival de Berxbir à Beytüşşebab. Cette collaboration pourrait aussi s'étendre sur l'espace kurde au delà des frontières nationales. Les municipalités kurdes développent les contacts transfrontaliers avec la région autonome du Kurdistan et les régions symboliquement importantes. « Nous essayons de créer une pratique municipale de sorte que celle-ci dépasse le discours officiel de l'État et favorise la fraternité entre les peuples » dit la responsable des affaires extérieures de la municipalité de Sur. Actuellement, la municipalité de Sur est jumelée avec la municipalité de Çanakkale en Turquie occidentale et celle de Yüksekova dans l'espace kurde en Turquie, celle de Ramallah en Palestine, celle de Duhok en région autonome du Kurdistan irakien. En plus, elle est en contact avec la municipalité de Gyumri en Arménie et celle de Mevaseret Tsion (une commune majoritairement peuplée des juifs originaire du Kurdistan) en Israël. Plus spécifiquement, la relation avec la région autonome du Kurdistan est assez développée Il y a toujours des échanges culturels et artistiques avec le Kurdistan irakien pour les festivals et les activités. La responsable des affaires extérieures précise que « Nous faisons toutes les correspondances avec les institutions du Kurdistan irakien en kurde » et continue-t-elle « nous les traduisons en turc si seulement il est nécessaire de les transférer à l'État »¹⁸¹.

Les municipalités kurdes se sont également mis à s'approprier l'espace géographique en transformant la vision spatiale de l'espace public construit par l'État dans l'espace public. Depuis la fondation de la République turque, les noms de villages, villes sont remplacés par des noms turcs. L'État a également construit les symboles nationaux turcs dans toutes les villes. Selon la recherche de Tuncel, 28 000 noms de lieux ont été changés jusqu'à aujourd'hui. Ce changement a été appliqué plus généralement dans l'espace kurde¹⁸². La commission du changement de nom de lieu fondée par la loi pour l'administration provinciale mise en vigueur en 1949 a changé 28 000 noms de lieu entre 1957 et 1978. Dans le texte publié par le ministère de l'intérieur en 1982 nommé *Köylerimiz* (nos villages), il y a 11 931 noms de village changés. Autrement dit, 35 % des villages en Turquie ont été

180 Organisé depuis 1999 par plusieurs associations de la province de Dersim dans le cadre de la campagne contre la construction de huit barrages hydroélectriques dans la vallée de Munzur, le festival de Munzur est un des plus grands festivals de l'espace kurde de Turquie. Voir plus M. Le Ray, « Associations de pays et productions de *locality* : la « campagne Munzur » contre les barrages », *European Journal of Turkish Studies*, 2, 2005

181 Responsable des affaires extérieures, entretien, Mars 2013

182 F. Tuncel, « Renamed Villages in Turkey », *Firat University Journal of Social Sciences*, Vol. 10 N° 2, p. 23-34

rebaptisés. Le principe est le changement des noms des lieux qui n'ont pas un nom turc. Pourtant, Tuncel souligne que ce changement n'est pas en pratique adopté par les populations locales¹⁸³. Il faut aussi remarquer que ce changement de nom de lieu pour la turcification arrive jusqu'au début de la république. Par exemple, le nom de lieu de la ville Diyarbakır date de 1937. Dans le télégraphe envoyé par l'assistant de président Atatürk au secrétaire général de l'association de la langue turque Ibrahim Necmi Dilmen, il est écrit :

« Y a-t-il une étude sur l'étymologie de la ville de Diyarbekir ? En effet, il faut appeler cette ville Diyarbakır qui veut dire le pays de l'argent et désormais il s'appelle com tel. Il est ordonné de faire une étude linguistique et historique en collaboration avec l'association de l'histoire. Il serait utile d'inviter le député de Balıkesir à la réunion. Je vous demande respectueusement de faire une enquête méticuleusement approfondie et si possible, par la suite, d'informer sur les résultats. »¹⁸⁴

Les statuts d'Atatürk et les panneaux proclamant « Heureux celui qui dit je suis turc » ou « la nation est indivisible » dans les flancs de montages de l'espace kurde et dans plusieurs coins des villes. À partir de la fin des années 90, le mouvement kurde a eu l'occasion de contrer cette politique de l'État et de l'inverser en kurdifiant l'espace public par le biais des municipalités. Osman Baydemir a enlevé le statut d'Atatürk d'une des places de Diyarbakır et un des panneaux proclamant « Heureux ce qui dit je suis turc »¹⁸⁵. Les municipalités kurdes ont tenté d'utiliser le dénomination des rues, des parcs, espaces publics comme une façon de kurdifier l'espace public. C'est une façon de contredire la négation de l'identité kurde. Le projet de restauration des murailles de Diyarbakır a été lancée par la municipalité de Sur en coordination avec la municipalité métropolitaine de Diyarbakır. Les taudis et les magasins aux alentours des murailles de Diyarbakır sont évacués. Dans la documentation kurde, les murailles, en effet, ont servi comme un métaphore pour la description des populations de la ville : « Selon les ressources historiques, les murailles de la ville sont brodées en épigraphe en 14 langues, des populations habitées qui ont habité dans la ville au cours de sa longue histoire, notamment grec, araméen, latin, arménien, arabe, kurde et turc. Par négligence ou à un certains moments délibérément, très peu de celles-ci sont restées aujourd'hui. »¹⁸⁶ En 2013, la municipalité métropolitaine de Diyarbakır avec la préfecture de Diyarbakır et le ministère de la culture et du tourisme, a organisé la réunion ICOMOS / ICOFORT (comité international sur la fortification et le patrimoine militaire) nommée « Ville historique et la

183 *Ibid.* p. 33

184 C. Dündar, « Diyarbekir'in Diyarbakır olduğu gün », *Milliyet*, le 19 Novembre 2007 disponible sur <http://www.milliyet.com.tr/2007/11/19/pazar/yazdundar.html> consulté le 29 Avril 2013

185 N. F. Watts, *Activists in Office Kurdish Politics and Protest in Turkey*, University of Washington Press, Seattle and London, 2010, p. 154

186 *Ibid.* p. 155.

forteresse de Diyarbakir » avec la participation de 35 académiciens de 15 pays pour ajouter la forteresse de Diyarbakir et de sa muraille à la liste du patrimoine de l'UNESCO¹⁸⁷.

En 2007, la municipalité métropolitaine de Diyarbakır a ouvert un centre de recherche d'archives sous les auspices du Directeurat de culture municipal, qui emploie deux chercheurs. Sa principale mission est de fournir un centre pour les chercheurs en sciences sociales étudiant les sujets liés aux kurdes. Le centre recueille des chansons et contes oraux et fait des recherches sur la littérature orale. Conjointement avec l'Union Européenne et le ministère de la culture et du tourisme, le centre a publié l'anthologie de *Dengbêj* (contes kurdes) en 2007¹⁸⁸.

Les municipalités kurdes ont lancé plusieurs projets culturels qui offrent de nouvelles représentations de la culture régionale. Elle ont également utilisé la dénomination des noms de lieu en langues régionales comme politique symbolique kurde. Le centre d'art et de culture Cigerxwîn prend le nom du poète par un esprit universel et nationaliste kurde. Ainsi, l'une des deux bibliothèques municipales a été rebaptisée Davut Ükütücü et l'une des maisons de soutien à l'éducation a été baptisée Mehmet Geren (deux personnages kurdes exécutés d'une façon extra judiciaire) par la municipalité de Sur. Le conseil municipal de Sur a aussi décidé de baptiser trois rues respectivement Ahmet Arif (poète kurde très connu originaire de Diyarbakır et qui a passé deux ans en prison en raison de son activisme politique), Naum Faik Palak (écrivain assyrien originaire de Diyarbakir et un des fondateurs du nationalisme assyrien), Mıgırdiç Margosyan (écrivain arménien de Diyarbakır) dans le cadre du projet municipal nommé « trois rues, trois livres, trois langues ». Ce sont les rues où ces personnages connus sont nés donc symboliquement très important. Pour le Maire de Sur, Abdullah Demirbaş, ce projet est la revalorisation de l'histoire de Diyarbakır. La préfecture de Sur n'a confirmé que deux changements de nom alors que le nom de Naum Faik Palak est rejeté et mis en enquête pour vérifier le statut de citoyenneté turque de Naum Faik Palak. De plus, la rue où le journaliste Hafız Akdemir a été exécuté d'une façon extra judiciaire en 1992, a été baptisée du nom de la victime par la municipalité de Sur en 2012. Plus récemment, en avril 2013, une autre rue est baptisée du nom de l'église chaldéenne *Petyün* où se situe cette dernière¹⁸⁹.

187 *Radikal*, « Surlar 15 dilde 'Hoş geldiniz' diyecek », le 14 Avril 2013, disponible en ligne sur <http://www.radikal.com.tr/radikal.aspx?atype=radikaldetayv3&articleid=1129410&categoryid=77> consulté le 29 Avril 2013

188 *Op. Cit.* p. 156

189 *EHA*, « Diyarbakır'da kilisenin adı sokağa verildi », le 19 Avril 2013, disponible en ligne sur <http://www.etha.com.tr/Haber/2013/04/19/yasam/diyarbakirda-kilisenin-adi-sokaga-verildi/> consulté le 29 Avril 2013

Les municipalités kurdes ont mis en place également des panneaux de signalisation et de direction déclinés en plusieurs langues, notamment le kurde, l'arabe, le turc, l'assyrien, l'arménien et l'anglais. Par exemple, La municipalité de Nusaybin a mis en place un panneau de direction en six langues et la municipalité de Sur a mis des panneaux de direction à l'entrée de la ville de Diyarbakir en plusieurs langues. De plus, les municipalités kurdes réduisent des frais de licence de 50 % pour les propriétaires qui donnent à leurs magasins des noms kurdes, assyriens, arméniens, arabes.

En 2009, l'église arménienne de Surp Giragos a été rénovée et rendue à la communauté arménienne à Istanbul. Comme le souligne le Maire : il y a un enjeu mémorial et sociétal derrière cette rénovation.

« Diyarbakir, en tant que ville, se trouve au milieu du Moyen-Orient, c'est pour cette raison qu'elle a une mission historique et culturelle particulièrement forte. On dit que Diyarbakir est le cœur du Moyen-Orient, le cœur de Diyarbakir est Sur. Nous voulons donc réparer là où nous avons tout perdu ; car en perdant les Arméniens, c'est toute notre histoire qui a disparu. L'enjeu est donc à présent de la redécouvrir. »¹⁹⁰

PHOTO 3 : LE PANNEAU DE DIRECTION À NUSAYBIN EN SIX LANGUES



Source : *Yeni Özgür Politika*, le 29 Septembre 2011¹⁹¹

190 Maire de Sur, Entretien, Août 2012

191 *Yeni Özgür Politika*, « 6 dilde hizmet », le 29 Septembre 2011, <http://www.yeniozgurpolitika.org/index.php?rupel=nuce&id=2299> consulté le 6 Mai 2013

Dans le cadre des activités de la municipalité de Sur, une rue est destinée à être reconstruite sous le nom de « Rue des cultures ».

« Avec une mosquée, une église chaldéenne catholique, une église arménienne, une église assyrienne, une synagogue, un temple alévi, et un temple yézidi, notre but est alors de montrer que ces différences cultures peuvent cohabiter. Il ne s'agit pas simplement de restaurer des lieux, mais plutôt de restaurer nos consciences, notre façon de penser. C'est la seule solution »¹⁹².

PHOTO 4 : LE PANNEAU DE DIRECTION À NUSAYBIN EN TROIS LANGUES



Source : Services des médias de la municipalité de Sur

2 Croisement des pouvoirs normatifs

L'utilisation des ressources du système politique par le mouvement kurde, a permis au mouvement kurde de se transformer en pouvoir imposant des normes kurdes. Ce changement a suivi également l'influence des intérêts de la classe moyenne et aisée kurde malgré la majorité des électeurs pauvres, la plupart d'entre eux issus des déplacements forcés au cours des années 90. La reconstruction du discours social-libéral au sein du mouvement kurde plutôt à partir de 1999 s'avère de plus en plus visible. Les demandes du mouvement kurde sont réduites à la reconnaissance de l'identité kurde au sein de la Turquie démocratique (voire unitaire) assimilant la structure

192 Maire de Sur, Entretien, Août 2012

multidimensionnelle de la question kurde à une reconnaissance culturelle. Ces discours se sont cristallisés surtout autour de politiques municipales et ont créé des tensions au sein du mouvement kurde aussi. La réaction sévère de Öcalan à Baydemir quand ce dernier avait dit que la lutte armée n'était plus valable nous montre un des points de tension¹⁹³. Les politiques kurdes mises en place par les municipalités kurdes sont justifiées par le discours multiculturel, moderniste et parfois scientifique (enquêtes etc.) tenus dans les tribunaux (nationaux et CEDH) et auprès du public européen au public européen.

Néanmoins, le dispositif de sécurité et les obstacles légaux de l'État n'ont jamais cessé d'être mis en place contre ces politiques municipales kurdes. Celles-ci sont donc toujours étouffées par l'État. Ce conflit entre l'État et le mouvement kurde cristallisé autour de la question identitaire a donc dissimulé, dans l'espace kurde, certaines ruptures telles que celle entre les jeunes kurdes pauvres et certaines institutions kurdes, ou celle entre les différentes classes sociales. Premièrement, les porte-paroles du mouvement kurde légal évoquent d'eux-mêmes qu'ils ne peuvent plus contrôler les jeunes qui jettent des pierres ou des cocktails Molotov contre les forces de sécurité turques ou contre les vitrines de magasins¹⁹⁴. Notamment les événements de Mars 2006 quand les jeunes manifestants ont occupé les rues du centre-ville de Diyarbakir sont un exemple très visible de ce phénomène. Ces jeunes ont brisé les vitrines des magasins plutôt dans le quartier Ofis où il y a des centres commerciaux et cafétérias très chics. Ainsi, il n'est pas possible d'expliquer ce phénomène uniquement avec la question identitaire vu que les magasins appartenaient aussi aux sympathisants du mouvement kurde. De plus, ces événements se concentraient dans les arrondissements plus pauvres comme Bağlar et Sur contrairement à l'arrondissement de Kayapınar qui est plutôt un arrondissement peuplé de la classe moyenne et aisée¹⁹⁵. Finalement, le phénomène des « enfants qui jettent les pierres » méritent une recherche plus approfondie mais nous n'allons pas plus loin ici.

Deuxièmement, les projets d'aménagement du territoire mis en place par les municipalités kurdes parfois en collaboration avec les institutions étatiques nous montrent une des ces ruptures concernant la prise en compte de l'opinion publique dans l'étape de planification. Adopté par le Maire de Diyarbakir, l'idée de la transformation de Diyarbakir en un « Paris de l'Orient » prétexte les projets de réhabilitation urbaine. À ce propos, Şengül, urbaniste qui a

193 Hürriyet Daily News, le 15 Novembre 2010, <http://www.hurriyetdailynews.com/default.aspx?pageid=438&n=pkk-leader-lashes-out-at-baydemir-for-his-remarks-2010-11-15> consulté le 24 Avril 2013

194 Radikal le 7 Novembre 2010, disponible en ligne sur <http://www.radikal.com.tr/radikal.aspx?atype=radikaldetayv3&articleid=1028088&categoryid=42> consulté le 28 Avril 2013

195 C. Cicek, *Demokratik Özerklik üzerine*, Birikim, 261, 2011, p. 55

travaillé à la municipalité métropolitaine de Diyarbakir entre 2004-2006, écrit, dans son article intitulé « Que Diyarbakir ne soit Paris » :

« Au départ, nous avons organisé une réunion afin de discuter le processus d'aménagement du territoire. À la fin de la réunion, on s'est demandé – on va vouloir tout ce que Izmir, Istanbul et Ankara possède ou on va essayer de mettre en place un aménagement du territoire caractéristique propre à Diyarbakir ? En suite, ils sont allés faire une réunion au bureau du représentant de maire. Après la réunion de l'haute administration municipale, la réponse était que l'on veut non seulement ce qu'Istanbul, Ankara et Izmir possèdent, mais à la fois, en les transcendant, ce que Londres et Paris possèdent (...) Je voulais établir un déménagement du territoire de la périphérie au centre-ville. Mais l'administration municipale a préféré faire à l'envers, je voulais cela, car, en tant qu'urbaniste, je savais que quand l'aménagement du territoire a débuté à partir du centre-ville avec les places, l'embellissement des boulevards (...), le tour de banlieues pour l'aménagement du territoire ne venait jamais. De plus, cette méthode est, en quelque sorte, une reproduction de politique centralisée. (...) Pendant que je travaillais là-bas, cette question est toujours restée un point de conflit entre l'administration municipale et moi».¹⁹⁶

Le projet de réhabilitation des alentours des murailles de Diyarbakir est un exemple important de l'aménagement du territoire. En 2009, la municipalité métropolitaine de Diyarbakir et la municipalité de Sur ont signé un protocole avec la préfecture de Diyarbakir et le TOKI (Administration du logement social de masse). L'évacuation des *gecekondu* (bidonvilles) dans les quartiers Alipaşa et Lalebey en marge de la municipalité de Sur, majoritairement peuplée de personnes issues du déplacement forcé a été réalisée. Selon le protocole, deux propositions ont été offertes à la population : le remboursement en liquide de la valeur de leur habitation ou l'attribution d'appartements de TOKI à Çölgüzeli (une commune en dehors de la ville). Si l'expert-conseil du maire de Diyarbakir insiste sur le fait que les familles vivant aux alentours des murailles de Diyarbakir sont convaincues par l'aménagement du territoire, l'usage du discours de la « purification » des alentours de murailles à l'égard de la démolition des habitations (plutôt peuplées des familles issues des déplacements forcés) nous évoque cette transformation du mouvement kurde au sein des municipalités :

« Malheureusement, il y a des pratiques municipales très problématiques. Par exemple, l'aménagement du territoire sur les anciennes murailles de la ville. La population qui vivait là bas a été déplacée très loin du centre-ville et installée dans les immeubles construits par TOKI. La majeure partie de cette population était déjà issue du déplacement forcé par l'État et a dû quitter son habitat. Malgré tout, ils maintenaient partiellement la vie rurale avec

¹⁹⁶ Birgün, le 24 Novembre 2011, disponible en ligne sur http://www.birgun.net/actuels_index.php?news_code=1290605357&year=2010&month=11&day=24 consulté le 30 Avril 2013

l'agriculture et l'élevage de volaille à petite échelle. Enfin, ils ont été déplacés dans les bâtiments de plusieurs étages et très loin du centre-ville. Cela n'a pas donné de bons résultats. L'aménagement du territoire se fait dans le but de réhabiliter la ville et créer un meilleur espace de vie néanmoins il ne fallait pas changer l'habitat de cette population. La rupture du contact de l'être-humain avec le sol cause l'aliénation du soi »¹⁹⁷

L'ouverture à l'installation de Kırklar Dağı est également une des décisions très discutées à Diyarbakir. Actuellement, dans les limites de la municipalité Sur, Kırklar Dağı, située au bord du Tigre, est un lieu mythologique très important avec plusieurs légendes différentes pour les chrétiens et pour les musulmans de Diyarbakir¹⁹⁸. Enfin, il fait partie de la mémoire collective urbaine. Il a été un terrain public jusqu'à son ouverture à l'installation lors de la municipalité Bağıvar d'AKP (gouvernement actuel au pouvoir) en 2007. Cette municipalité a été abolie et été inclus dans les marges de la municipalité de Sur seulement un an avant les élections municipales en 2009. Après la réélection du parti kurde à la municipalité, cette question a donc été transférée à la municipalité de Sur. Les discussions n'ont recommencé qu'à partir de la licence donnée par la municipalité kurde de Sur pour le projet de construction de ville satellite, à Kırklar Dağı, évalué à 200 millions de dollars américains. Cette licence a attiré certaines réactions négatives au sein de la société civile. Le président de la fondation de l'Église assyrienne jacobite Sainte-Marie Can Şakarer a fortement critiqué cette décision : « C'est une injustice de permettre de faire les constructions à Kırklar Dağı (...) Il y aurait eu une église très ancienne dans la région. Les chrétiens et les musulmans visitaient ce lieu. ». Il continue « Diyarbakir est déjà devenu une jungle de béton, au moins, il ne faudrait pas intervenir à Kırklar Dağı. Ce n'est pas uniquement une réaction religieuse mais aussi écologique »¹⁹⁹. En plus, le président de l'association du tourisme de Diyarbakir a mis l'accent sur le fait que la ville de Diyarbakir a besoin de nouveaux hôtels par rapport à l'augmentation du nombre de touristes mais il s'est opposé au plan de la construction d'un grand hôtel à 27 étages juste à côté du Tigre à Kırklar Dağı.

Le représentant du Maire de Sur confirme que Kırklar Dağı a été ouverte à l'installation lors de la municipalité Bağıvar d'AKP. Les militants kurdes ne sont pas donc responsables de cette décision d'ouverture. Pourtant, il défend la politique municipale concernant la licence donnée par la municipalité kurde dans le but de la construction de la ville satellite à Kırklar Dağı :

« il y a des prétentions selon laquelle il y a une église ancienne là-bas.

197 Membre du conseil d'administration du Centre d'art et de culture Cigerxwîn, entretien, Mars 2013

198 Ş. Diken, *Sırrımı Surlarına Fısıldayan Şehir: Diyarbakir*, Istanbul, İletişim, 2012

199 DHA, « Kırklar Dağı 200 milyon dolarlık uydu kent oluyor », le 10 Mars 2011 disponible en ligne sur

http://www.dha.com.tr/kirklar-dagi-200-milyon-dolarlik-uydu-kent-oluyor_147314.html consulté le 29 Avril 2013

Cependant, nous avons consulté les communautés chrétiennes et ils nous ont certifié qu'il n'y a pas d'églises là-bas. Nous avons également fait une recherche là-dessus et enfin on a pris cette décision. Sinon, il y a d'autres accusations mais elles émanent d'ennemis des Kurdes certaines accusations mais ils sont des ennemis des Kurdes c'est la seule raison pour laquelle ils nous accusent.»²⁰⁰.

Le maire de Sur soutient également l'installation de Kırklar Dağı sous prétexte de l'urbanisation planifiée et d'une ville vivable :

« On pense que l'ouverture des terrains de la municipalité de Sur y compris le centre-ville ancien est très important. Car, ils seront les nouveaux visages de la ville. On va faire apparaître le nouveau et ancien visage de la ville à la fois. On pense que ces types de projet, en terme d'urbanisation planifiée de l'arrondissement de Sur et de construction d'une ville habitable, sont de très grande valeur. On est dans l'étape de la mise en pratique du projet déjà planifié à l'époque de la municipalité Bağırvar. On nous a demandé la permission de la construction de 4 immeubles de 80 appartements. Et on a donné cette licence dans le cadre du projet déjà planifié (...).»²⁰¹

PHOTO 5 : L'AFFICHE DU PROJET EN KURDE VISANT LA CONSTRUCTION DE VILLE SATELLITE À KIRKLAR DAĞI



Source : *Hürriyet*, « Diyarbakır'a 100 milyon dolarla gitti ilanda Kürtçe'yi de seçti », le 15 Mai 2011, disponible en ligne sur <http://www.hurriyet.com.tr/ekonomi/17790029.asp> consulté le 29 Avril 2011

Pourtant, il répond, en prenant en compte les critiques de certaines ONG et communautés, d'une manière réservée mais toujours en faveur du projet :

« Quand on discute de l'installation de Kırklar Dağı, il n'y a pas eu de rapport ou d'avertissement sur l'existence d'un site du patrimoine culturel adressé par le Haut Conseil Étatique pour les Monuments Historiques ni à la municipalité de Bağırvar ni à la municipalité de Sur. Si seulement ce lieu a été déclaré comme site du patrimoine culturel

200 Représentant du maire de Sur, Entretien, Mars 2013

201 Maire de Sur, entretien, été 2012

par l'État à l'avance ! Si les fouilles archéologiques avaient été réalisées, je pense que l'on n'en aurait pas discuté ce jour-ci. Néanmoins, je ne sais pas combien il est juste de bloquer un projet déjà en cours parce que cela créera une nouvelle opportunité d'emploi »²⁰².

Il va de soi que les militants kurde dans les municipalités savaient la signification mythologique et collective de ce lieu. D'ailleurs, l'assemblée *Kırklar* fondée au sein de la municipalité de Sur prend son nom d'une des légendes liée à *Kırklar Dağı*. Contrairement aux autres décisions de la mise en place des politiques kurdes, il est frappant qu'il n'y ait pas de participation des ONG et d'autre institutions à la prise de cette décision malgré les critiques négatives à l'intérieurs du mouvement kurde. Un membre du Conseil d'Administration du Centre Culturel de *Cigerxwîn* évoque également les discussions très ardentes sur les projets d'aménagement du territoire mis en pratique par les municipalités kurdes sur le processus de la participation de la population à la prise de décision et la dimension écologique des projets d'aménagement du territoire :

« Malheureusement, je ne pense pas que les municipalités kurdes sont très brillantes au niveau de leurs politiques écologiques. Notamment, les immeubles à plusieurs étages dans les nouveaux arrondissements de Diyarbakir. Le transport public présente des lacunes importantes. Surtout, l'absence de voies de circulation réservées aux cyclistes dans une des villes les plus plates de la Turquie et celle de chemin de fer urbain sont problématique. Nous voyons bien la situation de Kayapınar avec des immeubles à plusieurs étages. Quant à Kırklar Dağı, c'est un sujet qui a provoqué beaucoup de discussions au sein du parti aussi. Je ne pense pas que la population soutient cet aménagement du territoire là-bas. Il est un lieu considéré sacré par la population locale et ça peut nuire à la mémoire collective. »²⁰³

Par ailleurs, le Directeur des affaires juridiques de la municipalité de Sur critique la manque de la participation de la population à la prise de décision dans les projets cruciaux comme suivant :

« Malgré la répression de l'État, nos municipalités font beaucoup de choses dites révolutionnaires si on compare avec celles du reste en Turquie, mais il est étrange qu'il y ait aussi certaines choses qui ne sont pas mises en places malgré le fait que la législation nous permet de les faire. Par exemple, la loi N° 5393 autorise les référendums d'initiative locale. Or, ce droit n'a jamais été utilisé. Même si l'on disait que l'on n'a pas eu assez de budget, ce référendum pourrait être réalisé par le réseau du mouvement kurde (plutôt le DTK et le parti politique) »²⁰⁴.

202 *Idem*.

203 Membre du conseil d'administration du Centre d'art et de culture *Cigerxwîn*, entretien, Mars 2013

204 Directeur des affaires juridiques de la municipalité de Sur, Entretien, Mars 2013

Évidemment, les tentatives de mise en place de l'autonomie démocratique et le système juridique binaire ont un effet sur la participation d'autres organisations kurdes à la prise de décision. Notamment, les décisions prises au sein du DTK avec la participation des représentants des ONG, des assemblées de quartier produisent un effet sur les municipalités. Pourtant, la relation entre les municipalités et les assemblées de quartier est ambiguë. Un délégué d'une assemblée de quartier à Sur pense que l'autonomie démocratique est très rapidement proclamée.

« L'Autonomie Démocratique est proclamée sans bien préparer la population. Les institutions du mouvement kurde ont décidé entre eux mais les propositions qui viennent du peuple ne sont pas prises en considération. Puisqu'il n'y a pas une étude préliminaire, les compétences de nouvelles institutions ne sont pas bien déterminées »²⁰⁵.

Le président d'une assemblée de quartier à Bağlar critique aussi le parti kurde et les municipalités kurdes à cause du manque de participation à la prise de décision.

« Il ne faut pas oublier que les municipalités sont des institutions de l'État turc malgré tout. On a sérieusement un problème de financement. Les riches fournissent les fonds plutôt à notre parti (BDP) qu'à nous (les assemblées de quartier). Car, ils ne nous soutiennent pas. Par rapport à la volonté des riches, le parti n'a pas un regard positif sur les assemblées de quartier non plus. Eventuellement, le parti kurde et les municipalités sont des organisations établies au sein de l'État. Ils ont donc certaines limites »²⁰⁶.

Les relations entre les assemblées de quartier et les municipalités s'appuient sur les politiques de patronage selon lesquelles les municipalités fournissent des matériaux en nature. Le chef de la section du développement stratégique à la municipalité de Sur mentionne que cette politique de patronage est plus visible dans la section des relations publiques où la population y compris les assemblées de quartier vient demander des aides en nature. Il définit le fonctionnement de la direction des relations publiques municipales comme une opportunité de satisfaire les électeurs avec la politique du patronage²⁰⁷. Cependant, le président de l'assemblée de quartier à Bağlar se plaint des traitements des municipalités kurdes à l'égard des assemblées de quartier.

« Les institutions de l'État ne nous reconnaissent pas. Il y a certaines d'amis à nous détenus dans le cadre du procès du KCK. Nous préparons les rapports sur les besoins de la population locale et des projets pour les enfants etc. Et puis nous les envoyons aux municipalités mais malheureusement il n'y a eu que très peu de réponse. Ils nous traitent de mendiants, nous attendons plusieurs mois

205 Délégué de l'assemblée de quartier à Sur, entretien, Mars 2013

206 Président de l'assemblée de quartier à Bağlar, entretien, Mars 2013

207 Chef de la section du développement stratégique, entretien, Mars 2013

pour que nos demandes soient réalisées».

Le membre du Conseil d'Administration du Centre culturel Cigerxîn résume la situation en mettant l'accent sur la transformation des municipalités kurdes :

« Il n'est pas aisé de changer la conscience étatique qui est au pouvoir depuis 3000 ans. Et les municipalités résultent des politiques centralistes mises en vigueur en Turquie depuis la fondation de l'État-Nation. En ce sens, il n'est pas possible de radicalement changer le système politique dans la région par le biais des municipalités kurdes. L'autonomie démocratique vise à mettre en place un système non-hiérarchique mais les municipalités sont ontologiquement des institutions strictement liées à l'État et hiérarchiques. C'est la raison pour laquelle même si le BDP est au pouvoir, cela n'empêchera pas de mettre en place des projets tels que l'ouverture de Kırklar Dağı à l'installation, la construction des immeubles à 20-25 étages »²⁰⁸.

Dans le quatrième chapitre, nous avons montré, par le biais du concept de la normalisation et de la banalisation que cette transformation du mouvement kurde lui a permis non seulement d'imposer les normes et les pratiques kurdes à travers la politique symbolique ; la fête populaire de *Newroz*, la standardisation de la langue kurde, la kurdification de l'espace public mais aussi de s'entremêler avec d'autres pouvoirs normatifs ; la normalisation et la routinisation du mouvement kurde par le biais de municipalités soldées par la révision des ses objectifs de départ. Les demandes du mouvement kurde sont assimilées à la reconnaissance de l'identité kurde au sein de la Turquie démocratique et unitaire. Malgré tout ce changement peut aider les militants kurdes non seulement à construire de nouveaux sujets kurdes en conceptualisant une modernité kurde face à celle du projet national turc mais aussi à intégrer la revendication du mouvement kurde dans les discours politiques, « devenant une norme de bonne gouvernance avec l'impératif délibératif »²⁰⁹. S'émergeant comme un pouvoir normatif qui construit ses propres subjectivités, les municipalités kurdes croisent le chemin d'autres pouvoirs normatifs. Nous avons enfin analysé les effets de la mondialisation néolibérale et le discours de « bonne gouvernance » sur les municipalités kurdes.

208 Membre du conseil d'administration du Centre d'art et de culture de Cigerxwîn, entretien, Mars 2013

209 M. H. Bacqué, « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal », *Espace et sociétés*, N° 123, Avril, 2005, p. 70

C O N C L U S I O N

A ce stade, il nous faut évaluer les apports théoriques et les études de terrain des recherches analysées aussi bien que les limites de celles-ci.

Nous avons commencé notre étude en argumentant que le mouvement politique kurde se transforme en un contre-pouvoir normatif créant ses propres subjectivités dans l'espace kurde face au projet national turc. Cette idée a ensuite constitué la base de notre analyse portant sur les municipalités kurdes qui émergent à partir de la fin des années 90.

Nous avons par la suite développé les points redéfinis par les dynamiques de relation État-société afin d'analyser l'émergence d'un contre-pouvoir normatif dans le même système politique. Les principaux points de cette dynamique sont : la renégociation des limites de l'État et du contrat social, la nature conflictuelle du droit sur les valeurs légitimes, le pluralisme de la société, le caractère conflictuel de l'État en son sein, la politique de proximité, la politique symbolique.

Partant de ces constats, nous avons avancé l'idée selon laquelle l'étude des municipalités kurdes peut permettre d'éclairer les signes d'un changement du mouvement kurde en Turquie à partir de 1999 : institutionnalisation du mouvement kurde qui implique une hiérarchisation du pouvoir interne et le repositionnement du mouvement kurde dans le champ politique, les insérant dans des partenariats institutionnels réglés. La création du système juridique binaire et des institutions parallèles au système politique légal, en se nourrissant toujours des ressources du système politique légal affirme également ce changement.

Nous avons également avancé l'argument selon lequel sur l'exemple des municipalités kurdes, l'affaiblissement de la portée transformatrice des mouvements sociaux et leur banalisation se concluront par la révision des objectifs de départ et le choix d'un répertoire d'action plus conventionnel et la perte inévitable de l'identité initiale²¹⁰. Pour ce faire, nous avons recours au concept de la normalisation et de la banalisation du pouvoir au sein du mouvement kurde par le biais des municipalités.

210 M. H. Bacqué, « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal », *Espace et sociétés*, N° 123, Avril, 2005, p. 70

Tout d'abord, nous avons fait une analyse sur la situation générale des Kurdes en Turquie. Dans un premier temps, nous avons analysé la population des Kurdes en Turquie dans leur ensemble et fait une synthèse des recherches sur leur recensement ainsi que leur langue, leur caractéristiques ethno-culturels. Dans un deuxième temps nous avons abordé le statut des Kurdes et son changement avec le temps, notamment lors de la République de la Turquie. Nous avons également abordé les dynamiques de l'identité kurde et sa transmission au cours du temps. Et enfin, nous avons décrit l'exclusion des Kurdes en Turquie en termes de droits civils, politiques, sociaux et culturels.

Après ce premier chapitre consacré à la population, nous nous sommes focalisés, dans notre deuxième chapitre sur l'espace en question, c'est-à-dire « l'espace kurde ». Nous avons commencé par l'analyse du processus de production de l'espace kurde en tant qu'espace d'exception par le projet national turc autour de la question kurde qui n'est pas néanmoins insensible aux dynamiques État-société. Ceci étant dit, nous avons observé que ni l'État ni la société ne sont stables et unitaires en fonction du temps et de l'espace. Ensuite, nous avons avancé l'idée selon laquelle l'étude des relations État-société à partir de 1999 peut permettre d'éclairer les signes d'un changement du modèle ou même d'un paradigme en Turquie : d'une relation mutuelle à l'espace analytique du pouvoir disciplinaire. Nous avons mis en avant l'argument, sur l'exemple des municipalités kurdes, que ce modèle sert à produire un contre-pouvoir en transformant tous les acteurs et restructure la nature de la coercition, et celle de la légitimation.

Dans la troisième chapitre et quatrième chapitre auxquels nous avons consacré notre étude de cas, nous avons testé notre hypothèse sur l'exemple des municipalités kurdes de la ville Diyarbakır, et surtout celle de Sur. Dans le troisième chapitre, à partir d'entretiens avec les employés municipaux, les représentants des ONG et d'autres institutions kurdes (DTK et assemblées de quartier), nous avons montré comment le mouvement kurde s'est transformé en un contre-pouvoir dans l'espace kurde. En s'emparant de certains dispositifs de gouvernement local et en créant ses propres institutions, le mouvement kurde a établi un système politique nommé le système juridique binaire pour la mise en place des politiques kurdes et il a aussi intégré ce système dans les municipalités de l'espace kurde.

Finalement, dans le quatrième chapitre, nous avons avancé l'idée que l'emprise de certains dispositifs de l'État et la création de ses propres institutions conduit à la hiérarchisation du mouvement kurde. Cela insinue une institutionnalisation au sein du mouvement kurde par le biais

de ces pratiques. Cette institutionnalisation apporte un processus de la normalisation et de la banalisation des pratiques de gouvernementalité au sens de Foucault. Elle a permis aux militants kurdes de d'imposer les normes et les pratiques kurdes à travers la politique symbolique ; la fête populaire de *Newroz*, la standardisation de la langue kurde, la kurdification de l'espace public. Néanmoins, elle conduit le mouvement kurde à s'entremêler avec d'autres pouvoirs normatifs ; la normalisation et la banalisation du contre-pouvoir engendré par les municipalités kurdes. C'est pourquoi les demandes du mouvement kurde sont assimilées à la reconnaissance de l'identité kurde au sein de la Turquie démocratique et unitaire. Ce changement a aidé les militants kurdes à construire non seulement de nouveaux sujets kurdes mais aussi à intégrer la revendication du mouvement kurde dans le discours politique de « bonne gouvernance »²¹¹.

Par ailleurs, il faut également mentionner qu'il y a malgré tout certaines limites devant l'intégration totale du mouvement kurde dans le système politique dans son ensemble notamment dans le contexte autoritaire du pays en général. Le mouvement kurde ne se compose pas uniquement des militants des municipalités kurdes. En plus, le conflit entre État et PKK, la répression étatique et la contrainte idéologique imposée par le PKK (ou / et Abdullah Öcalan) ont les effets sur le choix du répertoire d'action plus conventionnelle. Ceci a aussi provoqué un changement démocratique de l'État mais a créé une tension au sein du mouvement kurde. Nous avons essayé de montrer cette tension entre les institutions plutôt dans la deuxième section du quatrième chapitre.

Lors des dernières élections nationales en 2011, le mouvement kurde a fait une alliance avec d'autres groupes avec un répertoire large de candidats (de la gauche turque aux kurdes de tendance social-libérale). Conscient des contraintes socio-politiques, le mouvement kurde tend vers l'augmentation de sa capacité d'action. Néanmoins, le retrait du PKK du champ politique à l'issue des négociations de paix à partir du 21 Mars 2013 peut rendre beaucoup plus visible les différentes fractions du mouvement kurde issues la tension entre les différentes classes sociales et les idéologies. Pourtant, au fur et à mesure que la répression étatique se maintient dans l'espace kurde, les militants kurdes pourraient-être obligés de compter sur l'autorité charismatique de Abdullah Öcalan.

Ce mémoire peut apparaître un peu ambitieux car il tente de révéler plusieurs aspects

211 M. H. Bacqué, « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal », *Espace et sociétés*, N° 123, Avril, 2005, p. 70

d'un phénomène socio-politique qui sont, certes distincts, mais pas inconciliables. Notre volonté de traiter les aspects sociaux, spatiaux, politiques, ethniques nous a empêché de fournir une analyse plus approfondie qui se serait focalisée sur un seul aspect, mais c'était notre choix. Nous avons souhaité démontrer avant tout que le phénomène des municipalités kurdes était un fait qui comprend plus de dimensions qu'il n'en paraît de prime abord. Par le biais de notre travail, nous avons souhaité rendre compte du fait que l'on ne peut appréhender les municipalités kurdes sans tenir compte de la question kurde et en particulier d'autres dynamiques du mouvement kurde.

Afin de compléter mon analyse et sachant que l'institutionnalisation est plus un processus qu'un fait statique, il nous faudra retourner à Diyarbakır dans quelques années afin d'observer la situation que j'ai rencontrée au cours de mon mémoire. Durant ce travail, nous avons mené une étude à la fois structurelle et individuelle afin de fournir un compte-rendu des pratiques kurdes des municipalité kurdes et d'autres institutions du mouvement kurde.

J'aimerais conclure mon travail par les pistes éventuelles qui pourraient être approfondies. J'avais précisé que cette étude n'est pas comparatiste ; bien que ceci émane d'un choix personnel, motivé par la volonté de rendre compte de l'unicité du lieu et de la population étudiés, cela peut être considéré comme une lacune de ce travail. Puisque je ne pense pas que le niveau des pratiques municipales et l'organisation du mouvement kurde sont au même niveau que le sur l'ensemble de l'espace kurde. Je souhaiterais combler cette lacune ultérieurement en procédant à des études comparatives à différents niveaux. Une première comparaison peut être réalisée entre les différents lieux de l'espace kurde où le mouvement kurde est puissant en intégrant à cette étude, (i) d'autres municipalités de la province de Diyarbakır, (ii) d'autres municipalités situées dans l'espace kurde, et (iii) des municipalités dans des couvrant l'espace kurde au Moyen-orient telles que celles dirigées par le PYD en Syrie du nord-est, la municipalité de Qandil et que le camp de Mahmur. Une autre étude pourrait être réalisée en analysant différentes municipalités telles que la municipalité israélienne à Jérusalem ou l'emprise de l'UCK au Kosovo afin d'appréhender le processus d'institutionnalisation et / ou l'émergence d'un contre-pouvoir.

L I S T E D E S E N T R E T I E N S

Enquête ethnographique (Observation participante et entretiens informels) avec les employés municipaux et les militants de l'assemblée de quartier

Entretiens semi-formels

Union des municipalités de l'Anatolie du Sud-Est (Institution supra-municipale)

1. Directeur du développement stratégique

*Né à Diyarbakır, 35 ans, Homme, Marié, d'origine kurde
Locuteur natif du kurmandji, locuteur du sorani, du turc et de l'anglais
Doctorant en sciences politiques (Structure fédérale au Kurdistan iraquien)
Ancien Directeur de la branche de l'Association des droits de l'Homme (10 ans)
En charge depuis 3 ans*

Municipalité de Sur

2. Maire de la municipalité de Sur

*Né à Lice, Diyarbakır, 47 ans, Marié et 2 enfants (son fils a participé au PKK en 2009)
Locuteur natif du kurde (kurmandji), locuteur du turc et de l'anglais.
Formation de philosophie, Professeur de philosophie à l'Éducation nationale
Activisme syndical depuis 1990, un des fondateurs de chambre de EĞİTİM-SEN Mardin
Ancien Président de chambre de EĞİTİM-SEN Diyarbakır
Au siège depuis 2004 - élu deux fois*

3. Maire-adjointe / co-maire de la municipalité de Sur

*Née à Bitlis, 46 ans, Mariée et 3 enfants, d'origine zaza et de confession sunnite et voilée
sœur d'un homme assassiné par des « auteurs inconnus »
Locutrice native du zazaki, locutrice du turc.
Diplômée du lycée, ancien membre du Conseil Municipal
Lire le quotidien Özgür Gündem
Au siège depuis Février 2013 et membre du syndicat*

4. Maire-adjoint de la municipalité de Sur, responsable des affaires publiques, des revenus, du média

Né à Elbistan Maraş, 47 ans, Marié et 3 enfants, d'origine kurde de confession alévie

*Locuteur natif du turc, enseignant (a souffert de discrimination en raison de son affiliation syndicale)
Président des clubs de football de Mésopotamie
Lire le quotidien Özgür Gündem
En charge depuis 7 ans et membre du syndicat*

5. Représentant - du Maire de Sur (Başkan vekili)

*Né à Diyarbakır (originaire de Silvan), 59 ans, marié et 5 enfants, d'origine kurde
Issu d'une famille de Cheikh participée à la révolte de Cheikh Saïde et souffert de l'exil politique
Locuteur natif du kurmandji, locuteur du turc et de l'arabe
Diplômé du collège (premier cycle) et titulaire de la langue et la littérature arabe en médersa
Fondateur membre du DIADER (Association pour la solidarité et l'aide aux Hommes religieux)
Lire Magazine Nûbihar et les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat
Ancien commerçant, membre du BDP depuis 2003*

6. Directeur des affaires juridiques – Directeur de l'Inspection municipale

*Né à Ergani Diyarbakır, 31 ans, marié et 1 enfant, d'origine zaza
Locuteur natif du turc, locuteur de l'anglais
Avocat et titulaire du diplôme des sciences administratives
ancien président de la branche des jeunes du CHP à Izmir
Travaillé à la municipalité de Karşıyaka Izmir
Ancien secrétaire générale de l'Association des amoureux de la nature
Lire les quotidiens Cumhuriyet et Özgür Gündem
En charge depuis 2009*

7. Directeur des affaires culturelles et sociales

*Né à Ergani Diyarbakır, 48 ans, marié 3 enfants, d'origine zaza
Locuteur natif du kurmandji, locuteur du turc
Ancien gardien de la prison (souffert de la nomination politique – lors du 18 ans)
Membre du Tüm BEL-SEN du KESK (Syndicat des fonctionnaires municipaux)
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat
En charge depuis 2005*

8. Directeur des ressources humaines

*Né à Diyarbakır, 48 ans, marié et 4 enfants
Locuteur natif du kurmandji, locuteur du turc et de l'arménien
Diplômé du lycée professionnel
Travaillé à la municipalité d'Ankara et membre du Tüm BEL-SEN du KESK
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat
En charge depuis 2003*

9. Agent contractuel des ressources humaines

*Né à Diyarbakır, 45 ans, marié et 3 enfants
Locuteur natif du kurmandji, locuteur du turc.*

*Agent contractuel à la municipalité de Diyarbakır (1994-98)
Membre du club de sport et Membre du BEL-iş du TÜRK-İş (Syndicat des agents contractuels)
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat
En charge depuis 1998*

10. Directeur de l'égalité et de l'emploi

*Né à Silvan, 46 ans, marié et 4 enfants, d'origine arménienne
Locuteur natif du kurmandji, locuteur du turc
Titulaire d'un diplôme de BTS, travaillé à la municipalité de Silvan
Membre du Tüm BEL-SEN du KESK
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat
En charge depuis 2011*

11. Directeur des services généraux du support

*Né à Silvan, 39 ans, marié et 4 enfants, d'origine kurde
Locuteur natif du kurmandji, locuteur du turc
Titulaire d'une licence en Administration publique
Membre de l'Association des originaires de Silvan et membre du club de sport
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat*

12. Agent contractuel services généraux du support

*Né à Diyarbakır, 45 ans, vie en couple, d'origine kurde
Locuteur natif du kurmandji, locuteur du turc
En charge depuis 1998, intéressé à la philosophie et à la logique
Membre du Belediye-İş
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat*

13. Directeur du développement stratégique

*Né à Diyarbakır, 28 ans, marié et un enfant
Locuteur natif du kurmandji, locuteur du turc
Fonctionnaire municipal depuis 2009 et travaillé à la municipalité d'Adana 2 ans
Membre de l'Ultraslan (Groupe d'ultras qui soutiennent le club de football Galatasaray)
Membre du Tüm BEL-SEN du KESK
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat
En charge depuis 2 ans*

14. Responsable des affaires extérieures

*Née à Bingöl, 26 ans, célibataire et 4 frères et sœurs, d'origine kurde
Locutrice native du kurmandji, locutrice du turc, de l'anglais, de l'allemand.
Travaillé en tant que maître de conférence à l'université et enseignant à l'école maternelle
Ancien membre du EĞİTİM-SEN, membre de Tüm BEL-SEN
Membre du comité d'organisation de Newroz Diyarbakır 2013
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat et les livres en kurde*

En charge depuis 2012

15. Agent contractuel en CD/ Représentant des fonctionnaires auprès du BDP

*Née à Diyarbakır, 43 ans, mariée et 3 enfants, d'origine kurde
Locutrice native du turc
Technicienne de la construction (titulaire d'un diplôme de BTS)
Membre du BDP
Lire le quotidien Özgür Gündem*

16. Agent contractuel en CDI des services de relecture des documents

*Né à Diyarbakır, 38ans, marié et 2 enfants, originaire de la ville de Diyarbakır (yerli)
Locuteur natif du turc, locuteur de l'allemand
Diplômé du lycée, travaillé depuis 1994 à la municipalité de Sur.
Lire le quotidien Milliyet, Fanatik, Özgür Gündem
Membre du Belediye-İş*

Maison de Soutien à l'Éducation Mehmet Geren de la municipalité de Sur

17. Professeur de physique

*Né à Diyarbakır, 31 ans, célibataire
Locuteur natif du kurde, locuteur du turc
Agent contractuel en CDD, ancien enseignant -bénévole à la municipalité de Kayapınar
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat et les livres en kurde
En charge depuis 2011*

18. Professeur de mathématiques

*Née à Diyarbakır, 26 ans, célibataire, originaire de Sivas
Locutrice native du turc, prendre des cours de la langue kurde à TZP-Kurdi
Bénévolat au sein du MED-DER avec les enfants subis par le déplacement forcé
Lire le quotidien Özgür Gündem
en charge depuis 2 ans*

19. Professeur d'histoire

*Née à Siirt, 26 ans, célibataire
Locutrice native du kurde, locutrice du turc. Prendre des cours de la langue kurde à TZP-Kurdi
Travaillée dans un établissement privé
Bénévolat à la Maison de Soutien à l'Éducation Orhan Doğan à Batman
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat, le magazine Kürt Tarihi et les livres en kurde
En charge depuis 2012*

Centre d'art et de culture Cigerxwîn

- 20.** Membre du Conseil d'Administration / Professeur de cinéma

*Né à Bitlis, 45 ans, marié
Locuteur natif du kurde et locuteur du turc, de l'anglais
Titulaire d'une formation de la littérature et la langue turque
Professeur de sociologie alternative (kurde), de scénographie (enseigné en kurde)
Travaillé au Centre de Culture de Mésopotamie de Izmir pendant 18 ans
Membre fondateur de l'Association de l'Académie du Cinéma du Moyen-Orient
Fonctionnaire municipal à la municipalité de Kayapınar
Membre du Tüm BEL-SEN
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat et les livres en kurde
En charge depuis 2012*

ONG, Syndicats et Partis politiques et Institutions parallèles kurdes

- 21.** Secrétaire général de l'Association Şarmaşık (Association pour la lutte contre la pauvreté et pour le développement soutenable)

*Né à Diyarbakır, 48 ans, marié et 2 enfants
Locuteur natif du kurde, locuteur du turc
Titulaire d'une formation de la littérature et la langue turque
Expert-conseil des politiques sociales du maire de Diyarbakır
Membre fondateur de l'Association Şarmaşık
Ancien membre de EĞİTİM-SEN
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat et les livres en kurde
En charge depuis 1999*

- 22.** Membre du Conseil d'Administration de EĞİTİM-SEN Diyarbakır

*Né à Diyarbakır, 39 ans, marié et un enfant
Locuteur natif du kurde, locuteur du turc
Instituteur à l'école maternelle, membre de l'Association Şarmaşık
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat et les livres en kurde
En charge depuis 2011*

- 23.** Délégué de l'Assemblée permanente au DTK (Congrès de la société démocratique)

*Né à Mardin, 29 ans, célibataire
Étudiant en Master de sciences politiques
Locuteur natif du kurde, locuteur du turc et de l'anglais
Lire les quotidiens Özgür Gündem et Azadiya Welat et les livres en kurde
Membre de la Commission diplomatique du DTK*

- 24.** Délégué de l'Assemblée de quartier à Sur – officiellement nommé « Association

Özgür Yurttaş »

*Né dans un village de Hakkari, 33 ans, marié et un enfant
Issu d'une famille subie la migration forcée
Locuteur natif du kurde, locuteur du turc
Ancien combattant du PKK, membre du BDP*

25. Président de l'assemblée de quartier à Bağlar – officiellement nommé « Association Özgür Yurttaş »

*Né à Hazro, Diyarbakır, 50 ans, marié et 3 enfants (fils participé au PKK)
Locuteur natif du Zaza, locuteur du kurmandji et de turc
Ancien bouger actuellement chômeur
Expérience d'une autre assemblée de quartier.
Depuis deux 2 ans membre de l'assemblée à Bağlar
En charge depuis Novembre 2012*

S O U R C E S

- ANF*, « Em xweseriya xwe ya demokratîk îlan dikin », le 14 Juillet 2011, disponible en ligne sur <http://www.firatnews.eu/kurdi/index.php?rupel=nuce&nuceID=16319> consulté le 11 Avril 2013 [*Nous proclamons notre autonomie démocratique*]
- ARTE*, « Turquie et PKK: Öcalan appelle à un cessez-le-feu », 22 Mars 2013, disponible en ligne sur <http://www.arte.tv/fr/turquie-pkk-oecalan-appelle-a-un-cessez-le-feu/7404974.CmC=7404978.html> consulté le 12 Avril 2012
- Bianet*, « Çok dilli belediyeçilik beraat etti », le 2 Février 2012, disponible en ligne sur <http://bianet.org/bianet/azinliklar/127581-diyarbakir-da-cok-dilli-belediyeçilik-beraat-etti> consulté le 12 Mars 2012 [*La municipalité multilingue a obtenu son acquittement*]
- Bianet*, «Professor Ersanli and Publisher Zarakolu detained », le 29 Octobre 2011, disponible en ligne sur: <http://bianet.org/english/human-rights/133731-professor-ersanli-and-publisher-zarakolu-detained> consulté le 20 Mai 2012
- Bianet*, « Abdullah Demirbaş tedavisi için tahliye edildi », le 14 mai 2012, disponible en ligne sur <http://bianet.org> consulté le 12 Mars 2013.
- DHA*, « Kırklar Dağı 200 milyon dolarlık uydu kent oluyor », le 10 Mars 2011 disponible en ligne sur http://www.dha.com.tr/kirklar-dagi-200-milyon-dolarlik-uydu-kent-oluyor_147314.html consulté le 29 Avril 2013
- DIHA*, « EU-Turkey Joint Parliamentary Committee Co-chaire Hélène le 2 Février 2013, disponible en ligne sur <http://www.diclehaber.com/2/5/1/viewNews/339324> consulté le 14 Mai 2013
- Diyarbakır Haber*, « 33 Faili meçhul cinayet işlendi », le 25 Juin 2012, <http://www.diyarbakirhaber.gen.tr/haber-749-33-faili-mechul-cinayet-islendi.html> consulté le 24 Avril 2013
- DOĞAN Ali Ekber, « Yerel Yönetimler, Neoliberalizm ve Muhafazakarlık », *Bianet*, le 26 Mars 2009, disponible en ligne sur <http://www.bianet.org/bianet/siyaset/113405-yerel-yonetimler-neoliberalizm-ve-muhafazakarlik> consulté le 20 Avril 2013
- DÜNDAR Can, « Diyarbakır'ın Diyarbakır olduğu gün », *Milliyet*, le 19 Novembre 2007 disponible sur <http://www.milliyet.com.tr/2007/11/19/pazar/yazdundar.html> consulté le 29 Avril 2013
- EHA*, « Diyarbakır'da kilisenin adı sokağa verildi », le 19 Avril 2013, disponible en ligne sur <http://www.etha.com.tr/Haber/2013/04/19/yasam/diyarbakirda-kilisenin-adi-sokaga-verildi/>
- FRANCE24*, « Le renouveau de la langue kurde », le 11 Décembre 2009 consulté le 10 Avril 2013
- Hürriyet*, « Diyarbakır'a 100 milyon dolarla gitti ilanda Kürtçe'yi de seçti », le 15 Mai 2011, disponible en ligne sur <http://www.hurriyet.com.tr/ekonomi/17790029.asp> consulté le 29 Avril
- Hürriyet Daily News*, « PKK leader lashes out at Baydemir for his remarks », le 15 Novembre 2010, <http://www.hurriyetaidailynews.com/default.aspx?pageid=438&n=ppk-leader-lashes-out-at-baydemir-for-his-remarks-2010-11-15> consulté le 24 Avril 2013
- IMC TV*, « Diyarbakır'da yasağa rağmen Newroz », le 18 Mars 2012, disponible en ligne sur: <http://www.imc-tv.com/haber-diyarbakirda-yasaga-ragmen-newroz-2446.html> consulté le 29 Avril 2013 [*Newroz malgré la prohibition*]

- IŞIK Fehim, « Asimilasyon bitti mi ? », *Ilke Haber*, le 28 Aout 2011, disponible en ligne sur: <http://www.ilkehaber.com/yazi/asimilasyon-bitti-mi-2182.htm> consulté le 2 Mai 2012 [*Est-ce que l'assimilation est finie ?*]
- KAOS GL Haber Bülteni, « Gökkuşuğu Bayrağı Newroz'da Barış Coşkusuyla Dalgalandı » le 22 Mars 2013, disponible en ligne sur: <http://www.kaosgl.com/sayfa.php?id=13812> consulté le 29 Avril 2013 [*Le drapeau arc-en-ciel a été brandi à Newroz avec enthousiasme pour la paix*]
- KAPLAN Hilal, « Kürtçe medeniyet dili midir? », *Yeni Şafak*, le 8 Février 2012 disponible en ligne sur <http://yenisafak.com.tr/yazarlar/?t=08.02.2012&y=HilalKaplan> le 3 Mai 2013
- LEVANT Anne, « A Diyarbakır, Van, Istanbul.. les fêtes de Newroz ne sont pas autorisées », le 17 Mars 2012, disponible en ligne sur <http://yollar.blog.lemonde.fr/2012/03/17/a-diyarbakir-van-istanbul-les-fetes-de-newroz-ne-sont-pas-autorisees/> consulté le 28 avril 2013
- Le Monde*, « L'appel du PKK à la fin de la lutte armée n'est qu'une première étape », le 22 Mars 2013, disponible en ligne sur http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/03/22/l-appel-du-pkk-a-la-fin-de-la-lutte-armee-n-est-qu-une-premiere-etape_1852645_3214.html consulté le 24 Avril 2013
- Les régions de la Turquie disponible en ligne sur http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/6/65/Turkey_Regions_map-fr.svg consulté le 20 Mars 2012
- MARCOU Jean, « L'affaire du MIT et les évolutions en cours du système politique turc », *Observatoire de la Vie Politique Turque*, le 24 Février 2012 disponible en ligne sur <http://ovipot.hypotheses.org/7036> consulté le 21 Mars 2012
- Municipalité de Bağlar, « Newroz Park'ında çalışmalar hızlandı », le 11 Mars 2013, disponible en ligne sur: <http://www.baglar.bel.tr/bilgi508-Newroz-Parkinda-calismalar-hizlandi.baglarbelediyesi> consulté le 29 Avril 2013 [*Les travaux du parc du Newroz se sont accélérés*]
- NTVMSNBC, « DTP kapatıldı », le 11 Décembre 2009 disponible en ligne sur <http://www.ntvmsnbc.com/id/25030653/> consulté le 10 Avril 2013 [*Est-ce Le DTP a été fermée*]
- Radikal*, « Yargı çok dilli belediyeyi fesh etti », le 15 Juin 2007, disponible en ligne sur: <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=224186> [*Le juge a dissolu la municipalité multilingue*]
- Radikal*, « Ve bilinmeyen dil resmen tanındı », le 25 Janvier 2013, disponible en ligne sur <http://www.radikal.com.tr/radikal.aspx?atype=radikaldetayv3&articleid=1118493&categoryid=77> consulté le 24 Avril 2013
- Radikal*, « Surlar 15 dilde 'Hoş geldiniz' diyecek », le 14 Avril 2013, disponible en ligne sur <http://www.radikal.com.tr/radikal.aspx?atype=radikaldetayv3&articleid=1129410&categoryid=77> consulté le 29 Avril 2013
- Siirt News*, « Kışanak: Kürtler ve Türkler kazanacak », le 20 Mars 2013, disponible en ligne sur: <http://www.siirtnews.com/haber-3708-Siirt%20Newroz%27u%202013.html> consulté le 29 Avril 2013 [*Kışanak : Les Kurdes et les Turcs vont gagner*]
- Yeni Özgür Politika*, « 6 dilde hizmet », le 29 Septembre 2011, <http://www.yeniozgurpolitika.org/index.php?rupel=nuce&id=2299> consulté le 6 Mai 2013
- Zaman France*, « le PKK se retire de la côte est turque », le 23 Avril 2013, disponible en ligne sur <http://www.zamanfrance.fr/article/pkk-se-retire-c-te-est-turque> consulté le 25 Avril 2013

B I B L I O G R A P H I E

Ouvrages

- ANDREWS Peter Alford, *Ethnic Groups in the Republic of Turkey*, Wiesbaden, Dr. Ludwig Reichert Verlag, 1989
- BOZARSLAN Hamit, *La Question Kurde : Etat et minorités au Moyen Orient*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1997.
- BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie Contemporaine*, Paris, La Découverte, 2004.
- BOZARSLAN Hamit, *Conflit kurde: Le brasier oublié du Moyen-Orient*, Paris, Autrement, 2009.
- BRUBAKER Rogers, *Ethnicity without Groups*, Cambridge, Massachusetts and Londres, Harvard University Press, 2004.
- BRUINESSEN Martin van, *Kurdish Ethno-Nationalism versus Nation-Building States*, Istanbul, The ISIS Press, 2000.
- CASTLES Stephen & Alastair DAVIDSON, *Citizenship and Migration-Globalization and the Politics of Belonging*, Londres, Macmillan Press, 2000.
- ÇAKIR Ruşen, *Türkiye'nin Kürt Sorunu*, Istanbul, Metis Siyahbeyaz, 2004 [*Le problème kurde de Turquie*]
- DEĞERTEKİN Halil, *Bölge içi Zorunlu Göçten Kaynaklanan Toplumsal Sorunların Diyarbakır Kenti Ölçeğinde Araştırılması*, Ankara, TMMOB yayını, 1998 [*L'étude des problèmes sociaux issus du déplacement forcé intrarégional à l'échelle urbaine de Diyarbakır*]
- DİKEN Şeyhmus, *Sırrını Surlarına Fısıldayan Şehir: Diyarbakır*, Istanbul, İletişim, 2012
- DULONG Renaud, *Les Régions, l'Etat et la société locale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978.
- EKİNCİ Tarık Ziya, *Vatandaşlık Açısından Kürt Sorunu ve Bir Çözüm Önerisi*, Istanbul, Küyerel, 1997. [*Le problème kurde du point de vue de la citoyenneté et une proposition de solution*]
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Éditions Gallimard, 2011.
- GÜRSEL Seyfettin, *L'Empire ottoman face au capitalisme: L'impasse d'une société bureaucratique*, Paris, Édition L'Harmattan, 1987, p. 12, 30-45.
- MELLAART James, *Anatolia c. Before 4000 B.C. and c. 2350 – 1750 B.C.*, Cambridge Cambridge University Press, 1964, p. 3-6.
- MEYER, David S., VALERI Jenness & INGRAM Helen, (Ed.), *Routing the opposition: social movements, public policy, and democracy*, Minneapolis, University of Minesota Press, 2005.
- ORAN Baskın, *Türkiye'de Azınlıklar - Kavramlar, Teori, Lozan, İç Mevzuat, İçtihat, Uygulama*, Istanbul, İletişim, 2004. [*Les minorités en Turquie - Concepts, théorie, Lausanne, législation interne, jurisprudence, application*]
- KURBAN Dilek, YÜKSEKER, et al., « Zorunlu Göç ile Yüzleşmek : Türkiye'de Yerinden Edilme Sonrası Vatandaşlığın İnşası », Istanbul, TESEV Yayınları, 2006 [*Confronter avec la migration forcée : Reconstruction de la citoyenneté en Turquie à la suite du déplacement forcé*]

- LAMCHICHI Abderrahim, *Géopolitique de l'Islamisme*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 61-70.
- LE BART C. et R. LEFEBVRE, *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- NEVEU Eric, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2012.
- PERROUX François, *Marxisme et pouvoir politique*, Paris, Domat-Montchrestien, 1945.
- TEJEL GORGAS Jordi et SCALBERT-YÜCEL Clémence, *Ruralité, urbanité, et violence au Kurdistan*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2011.
- ÜSTEL Füsün, *Zorunlu İç Göç Sonrası Köye Dönüş Ön Rapor*, Istanbul, TESEV, 2004. [www.tesev.org.tr/etkinlik/zorunlu_goc.php] [*Retour aux villages après la migration interne forcée, Rapport Préliminaire*]
- WATTS F. Nicole, *Activists in Office : Kurdish Politics and Protest in Turkey*, Seattle, University of Washington Press, 2010.
- WEBER Max, *Le Savant et le politique*, Chicoutimi, Université du Québec, 2001.
- YEĞEN Mesut, *Devlet Söyleminde Kürt Sorunu*, Istanbul, İletişim, 2009. [*Le problème kurde dans le discours étatique*]
- YEĞEN Mesut, *Müstakbel Türk'ten Sözde Vatandaşa*, Istanbul, İletişim, 2006. [*Du Turc à l'avenir au pseudo citoyen*]

Mémoire et Thèse

- AYDIN Delal, *Mobilizing The Kurds in Turkey: Newroz as a myth* sous la direction de Sencer Ayata. Ankara, The Graduate School of Social Sciences, Middle Eastern Technical University, 2005. Mémoire de Master : Études culturelles et de Média : 2010
- SARITAŞ Siynem Ezgi, *Articulation of Kurdish Identity Through Politicized Music of Koms* sous la direction de Sencer Ayata. Ankara, The Graduate School of Social Sciences, Mémoire de Master : Sciences Politiques et Administratives : 2005
- YARALI Serkan, *Repenser le Sud-Est : Sortir du paradigme État contre société* sous la direction de Marie-Vic Ozouf-Marignier. Paris, Territoire, Espace, Société, EHESS : 2012
- YILMAZ Bediz. *Migration, Exclusion, Taudification dans le centre-ville istanbuliote: Etude de cas de Tarlabaşı* sous la direction de Nora Seni. Paris, Institut Français d'Urbanisme, Université Paris VII, 2006. Thèse de doctorat : Urbanisme : 2005 : 06PA082666

Chapitre d'Ouvrages

- AUPIAIS Grégory, «*Les politiques symboliques*» in C. Gauvard (Ed.) *Travaux de l'École Doctorale d'Histoire – Politiques symboliques, des limites aux frontières diasporas, le comparatisme en histoire, genre et histoire*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2005
- BOZARSLAN Hamit, «*Political aspects of the Kurdish problem in contemporary Turkey*» dans Philip G. KREYENBROEK & Stefan SPERL (Eds.) *The Kurds : A Contemporary Overview*, Routledge, Londres, 1992, p. 95-114.

- BOZARSLAN Hamit « Kurds : States, Marginality and Security » in Sam. C. NOLUTSHUNGU (Ed.) *Margins of Insecurity - Minorities and International Security*, New York : University of Rochester, 1996, p. 99-130.
- BOZARSLAN Hamit, « Political Crisis and the Kurdish Issue in Turkey », in *Kurdish Nationalist Movement in the 1990s*, ed. Robert Olson, University Presse of Kentucky, Kentucky, 1996, p. 146-147
- BRUNESSEN Martin Van, « Kurds and the City », in : Hamit Bozarslan and Clémence Scalbert-Yücel (eds), *Joyce Blau, L'éternelle chez les Kurdes*, Paris: Institut Kurde de Paris, 2013, p. 273-295.
- ÇETİN Fethiye, « 'Yerli yabancılar' ! » İbrahim KABOĞLU (Ed.) *Ulusal, Ulusalüstü, Uluslararası Hukukta Azınlık Hakları (Birleşmiş Milletler, Avrupa Birliği, Avrupa Konseyi, Lozan Antlaşması)*, Istanbul, Istanbul Barosu İnsan Hakları Merkezi, 2002, p. 40-90. [*Les 'étrangers indigènes' !*]
- GAMBETTI Zeynep « Decolonizing Diyarbakir: culture, identity and the struggle to appropriate urban space », in Ali Kamran ASDAR & Martina RIEKER (Eds.), *Re-exploring The Urban: Comparative Citiscapes in the Middle East and South Asia, Karachi*, Oxford, Oxford University Press, 2008.
- KREYENBROEK Philip G., « Religion and Religions in Kurdistan », in Philip Kreyenbroek & Christine Allison (Eds.) : *Kurdish Culture and Identity*, London, Zed Books, 1996, p. 85-110.
- MIGDAL Joel S., "The State in Society", in Howard J. Wiarda, (ed.) *New Directions in Comparative Politics*, Ch. 8, Boulder Colorado, Westview Press, 2002, p. 63-79.
- ORY Pascal, « L'histoire des politiques symboliques en quatre études de cas », in C. Gauvard (Ed.) *Travaux de l'École Doctorale d'Histoire – Politiques symboliques, des limites aux frontières diasporas, le comparatisme en histoire, genre et histoire*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2005

Articles de Périodiques

- AYDIN Duygu & KENİŞ Şebnem, « Üniversitelerde Kürtçe Eğitimi », *Kadın Gündemi*, N° 18, Printemps 2010, disponible en ligne sur <http://www.bukak.boun.edu.tr/?p=307> consulté le 28 Mai 2012 [*L'enseignement kurde dans les universités*]
- BACQUÉ Marie-Hélène, « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal », *Espace et sociétés*, N° 123, Avril, 2005.
- BOURDIEU Pierre, « l'Identité et la représentation », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Vol. 35, Novembre 1980.
- BOZARSLAN Hamit, « Le chaos après le déluge : notes sur la crise turque des années 70 », *Culture & Conflit*, N° 24-25, hiver 1996-printemps 1997 disponible en ligne sur <http://conflits.revues.org/501> consulté le 3 Mai 2013
- BOZARSLAN Hamit, « Kurds : States, Marginality and Security » in Sam. C. NOLUTSHUNGU (Ed.) *Margins of Insecurity - Minorities and International Security*, New York, University of Rochester, 1996, p. 105-106
- BRUNESSEN Martin Van, « Kurds and the City », in : Hamit Bozarslan and Clémence Scalbert-Yücel (eds), *Joyce Blau, l'éternelle chez les Kurdes*, Paris, Institut Kurde de Paris, 2013

- CÉCILLON Julien, *L'AKP et le mouvement kurde : le temps de la confrontation*, Repères sur la Turquie, N° 8, Actualités de l'IFRI, p. 3
- Cicek Cuma, « Demokratik Özerklik üzerine », *Birikim*, N° 261, 2011, p. 45-53 [Sur l'autonomie démocratique]
- CİZRE, Ümit, « Demythologizing the national security concept: The case of Turkey », *Middle East Journal*, Vol. 57, N° 2, 2003.
- DORRONSORO Gilles, « Les Kurdes de Turquie : Revendications identitaires, espace national et globalisation », *Les Etudes de CERI*, N°62, Janvier, 2000.
- DORRONSORO Gilles, « Les politiques ottomane et républicaine au Kurdistan à partir de la comparaison des milices Hamidiye et korucu: modèles institutionnels, retribalisation et dynamique des conflits », *European Journal of Turkish Studies* 5, 2006, URL: <http://ejts.revues.org/index778.html>
- DORRONSORO, Gilles & WATTS, Nicole F., « Towards Kurdish Distinctiveness in Electoral Politics: The 1977 Elections in Diyarbakir », *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 41, N° 3, 2009, p. 457-478..
- DÜNDAR Fuat, «Compter, Classer, Contrôler : Les minorités dans les recensements Turcs », *Turcica*, N°62, 2005, p. 187-220.
- GAMBETTI Zeynep, « The Conflictual (trans)formation of the public sphere in urban space : The case of Diyarbakir », *New Perspectives on Turkey*, Vol. 2, N° 32, Autumn 2005, p. 43-73.
- GAMBETTI Zeynep, « Politics of place/space : The spatial dynamics of the Kurdish and Zapatista movement », *New Perspectives on Turkey*, Vol. 6, N° 41, Fall 2009, p. 43-73.
- KEYDER Çağlar, « The Turkish Bell Jar », *New Left Review*, N°28, Juillet-août, 2004, p. 65-84.
- HOBSBAWM Eric « Inventer des traditions », *Enquête*, N° 2, 1995, p. 171-189.
- LE RAY Marie, « Associations de pays et productions de locality : la « campagne Munzur » contre les barrages », *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue N° 2, 2005
- LE RAY Marie, « Experiencing Justice and Imagining State : Engaging the Law to Challenge the Rule of Exception in Tunceli », *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue N° 10, State-Society Relations in the Southeast, 2009
- MITCHELL Timothy « The Limits of the State: Beyond Statist Approaches and Their Critics », *The American Political Science Review*, Vol. 85, N° 1, Mar., 1991, p. 77-96.
- MUTLU Servet, « Population of Turkey by ethnic groups and provinces », *International Journal of Middle Eastern Studies*, Vol. 28, N°4, Nov., 1995 p. 517-541
- MUTLU Servet, « Ethnic Kurds in Turkey : A demographic study », *International Journal of Middle Eastern Studies*, Vol. 28, N°4, Nov., 1996, p. 517-541.
- ÖZÇAĞLAR Ali, «The Region Divisions in Turkey and its effects on regional planning», *Coğrafi Bilimler Dergisi*, 1 (1), 3-18, 2003, Ankara, p. 36
- Revue du Nord, « L'invention du Nord de l'Antiquité à nos jours. De l'image géographique au stéréotype régional », Vol. 87, N° 360-361, avril – septembre, 2005.
- ROBINS, Philip, « The Overlord State: Turkish Policy and the Kurdish Issue », *International Affairs*, Vol. 69, N° 4, 1993, p. 657-676.
- SAKALLIOĞLU Ümit Cem, «Demythologizing the national security concept: The case of Turkey», *Middle East Journal*, Vol. 57, No. 2, 2003, p. 213-29.

- SCALBERT YUCEL Clémence « The Invention of a Tradition : Diyarbakır's Dengbêj Project » *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue N° 10, State-Society Relations in the Southeast, 2009, URL : <http://ejts.revues.org/index4055.html>
- SÖNMEZ Mustafa, « Doğu ve Güneydoğu'nun azgelişmişlik sorunu », *Görüş*, N°34, Mars, 1998, p. 12-22. [*Le problème de sous-développement de l'est et du sud-est*]
- TEZCÜR Güneş Murat « Judicial Activism in Perilous Times: The Turkish Case », *Law and Society Review*, 43, N° 2, 2009, p. 305-336.
- TUNÇEL Harun, « Renamed Villages in Turkey », *Journal of Social Sciences*, Vol. 10 N° 2, p. 23-34
- WATTS F. Nicole, « Re-Considering State-Society Dynamics in the Turkey's Kurdish Southeast », *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue N° 10, State-Society Relations in the Southeast, 2009
- YAVUZ M. Hakan, « A preamble to the Kurdish Question : The Politics of Kurdish Identity », *Journal of Muslim Minority Affairs*, Vol. 18, N° 1, 1998, p. 9-18
- YEĞEN Mesut, « The Turkish state discourse and the exclusion of Kurdish identity », *Middle Eastern Studies*, Vol. 32, N°2, 1996, p. 216-229.
- YILDIRIM Dursun, « Ergenekon Destanı », *Türkler*, Vol. 3, Ankara, Yeni Türkiye, 2002, p. 527-43

Rapports institutionnels et Rapports de commissions

- CEDH, Décision sur la recevabilité des requêtes N° [1093/08](#), [301/08](#), [303/08](#), [306/08](#), [309/08](#), [378/08](#), [382/08](#), [410/08](#), [421/08](#), [773/08](#), [883/08](#), [1023/08](#), [1024/08](#), [1036/08](#), [1260/08](#), [1353/08](#), [1391/08](#), [1403/08](#) et [2278/08](#) par Abdullah Demirbaş et autres contre la Turquie, disponible en ligne sur [http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-102000#%22itemid%22:\[%22001-102000%22\]](http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-102000#%22itemid%22:[%22001-102000%22]) consulté le 14 Mai 2013
- IHD (Association des droits de l'Homme), *Türkiye İnsan Hakları İhlalleri Yıllık Raporu*, 2011, Ankara [*Le rapport annuel sur les violation des droits de l'Homme de Turquie 2011*]
- IHD, *12 Haziran 2011 Milletvekili Genel Seçimi Gözlem Raporu*, Ankara, 2011 disponible en ligne sur www.ihd.org.tr consulté le 15 Avril 2013
- TANÖR Bülent, « Citizenship, legitimacy and social cohesion » in *Human Development Report Turkey, 1997*, Ankara, UNDP, 1997, p. 65-72.
- UNICEF, *Taux nets de la scolarisation (école primaire) en 2007-2009*, Indicateurs de base, disponible en ligne sur http://www.unicef.org/french/infobycountry/Turkey_statistics.html consulté e 14 Mai 2013
- ÜSTEL Fusun, *Zorunlu İç Göç Sonrası Köye Dönüş Raporu*, TESEV, Istanbul, 2004, p. 5

Colloques et Conférences

- TURQUIE ET DROITS DE L'HOMME, acte de colloque de la Turquie, aujourd'hui demain, 17 Octobre 2009 / ed. par Işıl Karakaş. Paris, Université de tous les savoirs, 2009. Disponible en ligne sur http://www.canal-u.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/turquie_et_droits_de_l_homme_isil_karakas.5212?

fb_action_ids=10151846526254202&fb_action_types=og.likes&fb_source=aggregation&fb_aggregation_id=288381481237582 consulté le 10 Avril 2013

A N N E X E S

- I. La décision du Conseil municipal de la municipalité de Sur à l'égard de fournir les différents services municipaux en plusieurs langues

- II.** Le rapport de la commission de l'éducation, du tourisme, de la culture et du sport de la municipalité de Sur à l'égard d'établir les services en plusieurs langues à l'issue d'une enquête

III. Le contrat collectif de travail pour les agents contractuels en CDI de la municipalité de Sur

IV. Les livres pour enfants en kurde et en arménien publiés par la municipalité de Sur

V. La présentation de l'Assemblée *Kırklar* (les quarante) de la municipalité de Sur

VI. Arrêt du Conseil d'État concernant la décision de la municipalité de Sur pour le jumelage avec la municipalité de Ramallah

VII. La liste des maires, des maires-adjoint(e)s, des représentant(e)s de maire et membres de Conseil municipal des municipalités kurdes détenus dans le cadre du procès du KCK (le 15 Mars 2013)

VIII. La brochure de la campagne d'aide pour le peuple de l'ouest se référant la région kurde en Syrie du sud-ouest considérée comme le Kurdistan de l'ouest

IX. La Brochure de la présentation du DTK (Congrès démocratique du peuple)

X. L'Invitation de la fête de *Newroz* à *Diyarbakır*

XI. La déclaration finale du Colloque l'écologie et des collectivités territoriales du DTK (Congrès de la société démocratique)

I N D E X

assemblée de quartier. .47, 61, 63, 64, 65, 73, 86	68, 69, 73, 86
Bozarslan.....9, 10, 13, 15, 16, 27, 28	municipalités kurdes...38, 42, 46, 47, 48, 53, 54, 55, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 85, 86, 87,
Bruinessen.....16	relation État-société.... 22, 32, 35, 36, 39, 40, 41, 46, 53, 89
Foucault.....53, 70, 90	Migdal.....39, 41, 52, 58, 65
institutionnalisation..... 46, 47, 61, 70, 71, 75	mouvement kurde..25, 35, 44, 45, 46, 47, 52, 53, 54, 55, 57, 62, 63, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 80, 81, 82, 85, 86, 87
espace kurde....18, 19, 20, 28, 32, 37, 39, 41, 42, 46, 48, 52, 63, 69, 72, 77, 81	Newroz.....39, 43, 68, 72, 73, 74, 75, 87
L'identité kurde. 3, 7, 8, 9, 14, 15, 19, 40, 42, 46, 57, 70, 75, 77, 81, 87, 89, 90	Watts.....14
politique de proximité .24, 52, 56, 57, 64, 65	Yeğen.....13, 14, 33, 40
politique symbolique54, 70, 71, 72, 75, 78	
système juridique binaire. .55, 60, 62, 65, 67,	